

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT DE DEUX ELUS
A LA CHAPELLE D'ABONDANCE – MARS 2023**

Une délégation de la commune se rend à la Chapelle d'Abondance afin de visiter le centre de vacances qui accueille les classes transplantées de CM2 des écoles Dutoit et Durot. Ce déplacement a lieu du 28 au 30 mars 2023.

Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006,
Vu l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006,
Vu la délibération n°18 du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 définissant les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements et de missions,

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels. La prise en charge de ces frais de déplacements restera conforme aux montants fixés par décret et votés lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021.

Les crédits sont disponibles au titre du budget provisoire pour 2023 et seront inscrits au budget primitif sur l'article 65312 « Indemnités, frais de mission et de formation des élus – Frais de mission et de déplacement » fonction 031 « Assemblée délibérante » (gestionnaire interne « Administration générale »).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement au centre de vacances de la Chapelle d'Abondance, du 28 au 30 mars 2023, de François-Xavier CADART, Maire, et d'Amandine MASSET, Adjointe au Maire déléguée au Parcours Educatif.

De procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés sur présentation de justificatifs,

De préciser que les dépenses concernent les frais de transport, d'hébergement et de restauration sur la période du 28 au 30 mars 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

A 31 VOIX POUR (vote dévoté pour CADART François-Xavier et MASSET Amandine, concernés par le mandat spécial).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI



Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART



Maire de Seclin

Conseiller départemental délégué

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT DE DEUX ELUS
A APOLDA – MAI 2023**

La commune a souhaité accompagner les collèges Jean Demailly et Immaculée Conception dans l'organisation d'un voyage pédagogique autour du travail de mémoire à Thuringe (Allemagne) du 2 au 7 mai 2023. Chaque collège souhaite faire bénéficier de ce séjour 15 élèves seclinois, accompagnés de 3 enseignants. Une délégation de 5 personnes : 2 élus, 1 ancien combattant, 2 techniciens de la ville, participera à ce déplacement. Le groupe sera donc composé de 42 personnes, car une place parmi les élus s'est libérée au profit d'un collégien.

Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu la délibération n°18 du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 définissant les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements et de missions ;

Vu la délibération N°1 du conseil municipal du 3 mars 2023 autorisant ce déplacement.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Les crédits sont disponibles au titre du budget provisoire pour 2023 et seront inscrits au budget primitif sur l'article 65312 « Indemnités, frais de mission et de formation des élus – Frais de mission et de déplacement » fonction 031 « Assemblée délibérante » (gestionnaire interne « Administration générale »).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement en Allemagne, du 2 au 7 mai 2023, de Roger MILLE, conseiller municipal délégué aux seniors, affaires patriotiques et cimetières.
De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement en Allemagne, du 2 au 4 mai 2023, de François-Xavier CADART, Maire

De procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés sur présentation de justificatifs,

De préciser que les dépenses concernent les frais de transport, d'hébergement et de restauration sur la période du 2 au 7 mai 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

A 31 VOIX POUR (vote dévoté pour CADART François-Xavier et MILLE Roger, concernés par le mandat spécial).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

**SUBVENTION A PROJET 2023
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE SECLIN**

Dans le cadre de l'accompagnement de projets portés par des associations seclinoises, le service « Evènements/Vie associative » a inscrit un budget « subvention à projet ».

Le Football Club de Seclin nous a sollicités pour l'octroi d'une subvention à projet pour l'organisation du Tournoi International de football féminin U13F qui se déroulera à SECLIN, les 8 et 9 avril.

24 équipes Françaises et Européennes, dont l'équipe du Gornik de notre ville jumelle de Zabrze, se rencontreront durant ce week-end. L'organisation de cet événement d'envergure internationale engendre des frais relatifs à l'accueil des équipes (Transport, hébergement, restauration) ainsi que l'organisation du tournoi par lui-même (communication, sonorisation, achat de récompenses, rémunération d'arbitres officiels).

Le budget prévisionnel s'élève à 18 172 euros. L'association a sollicité une subvention de 2000 € (Deux mille euros). Les crédits sont disponibles au titre du budget provisoire pour 2023 et seront inscrits au budget primitif sur l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé » fonction 024 « Aides aux associations » (gestionnaire interne « Subventions à projet »).

Afin de soutenir l'association,

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'accorder à l'association « Football Club de Seclin » une subvention de 1500 € (mille cinq cents euros).

ADOpte A L'UNANIMITE

A 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART


Maire de Seclin

Conseiller départemental délégué

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CIPD)
RENOUVELLEMENT D'ADHESION 2023**

Il est proposé de renouveler l'adhésion et de définir la cotisation auprès du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (C.I.P.D).

Pour rappel, cette association a évolué dans ses missions depuis sa création.

Aujourd'hui, elle intervient principalement sur la prévention des risques liés à l'usage des drogues et des addictions de manière globale. Son intervention est dirigée en prévention primaire vers le jeune public (intervention scolaire forum/théâtre, consultation jeune consommateur, travail de proximité) et en prévention secondaire et tertiaire vers le public adulte à travers les activités du Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

Les 7 missions des CAARUD sont cadrées par le décret n°2005-1606 du 19 décembre 2005 :

- L'accueil collectif et individuel ;
- L'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux soins, le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle, la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- L'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- Le développement d'actions de médiation sociale en vue de s'assurer une bonne intégration dans le quartier et de prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues ;
- La participation au dispositif de veille en matière de drogues et de toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers ;
- Dans le cadre de son accompagnement global, l'association propose également un accès aux droits et une aide aux victimes (permanence les Mardis en mairie avec un juriste et une psychologue).

Depuis 2019, Seclin a intégré le cercle des communes partenaires du CIPD, au même titre que: Fâches-Thumesnil, Lesquin, Lezennes, Ronchin, Templemars, et Vendeville.

Il est proposé le renouvellement de l'adhésion et le maintien de la cotisation fixée à **1,96 € par habitant**, soit sur la base du calcul suivant = **1,96 € x 12 598 habitants** (INSEE 2023), un montant **total de 24 692.08 €** (vingt-quatre mille zéro soixante-deux euros et huit centimes).

Les crédits sont disponibles au titre du budget provisoire pour 2023 et seront inscrits au budget primitif sur l'article 6281 « Concours divers (cotisations...) » fonction 428 « Autres interventions sociales » (gestionnaire interne « Politique de la ville – Actions autres »).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

De renouveler l'adhésion, et de verser la cotisation auprès du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (C.I.P.D).

ADOpte A L'UNANIMITE

A 32 VOIX POUR (vote dévoté pour EL GHAZI Fouad Eddine, membre de l'association).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADARW


Maire de SECLIN
Conseiller départemental délégué

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****COMPTE DE GESTION 2022**

A l'issue de chaque exercice, l'exécution budgétaire est présentée dans deux documents distincts :

- Le compte de gestion (CG), établi par le comptable public : il correspond au bilan (actif/passif) de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est soumis au vote du conseil municipal lors de la séance consacrée au vote du compte administratif, préalablement à ce dernier afin d'en attester la stricte concordance.
- Le compte administratif (CA), établi par la ville : il détermine les résultats de l'exécution du budget, en retraçant, pour chaque section, les prévisions budgétaires (le cas échéant, ajustées en cours d'exercice) et leur réalisation. Il fait l'objet d'une présentation en conseil municipal et doit être adopté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion,

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire récapitulées dans l'état II-1 du compte de gestion joint en annexe,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris l'état II-2 du compte de gestion joint en annexe,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Annexé à la délibération :

Compte de gestion 2022

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI



Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADARÉ



Maire de Seclin
Conseiller départemental

VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M VINCENT D HERBOMEZ

059042 TRES. SECLIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 20/03/2023

Population 12557
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	43
1 Balance des comptes	Etat III-1 44
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 83
4EME PARTIE : Page des signatures	85

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	303,68		
Terrains		Dotations	3 712,87
Constructions		Fonds Globalisés	12 950,78
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Réserves	53 576,77
Immobilisations corporelles en cours		Différences sur réalisations d'immobilisations	98,43
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Report à nouveau	5 115,24
Autres immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	538,74
Total immobilisations corporelles (nettes)			
Immobilisations financières		Subventions transférables	189,40
		Subventions non transférables	9 079,46
		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	83 218,56	TOTAL FONDS PROPRES	85 261,68
Stocks			
Créances	490,89	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement			4 925,39
Disponibilités		Dettes financières à long terme	2 073,36
Autres actifs circulant		Fournisseurs (2)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 111,40	Autres dettes à court terme	46,24
Comptes de régularisations		Total dettes à court terme	2 119,60
		TOTAL DETTES	7 045,00
		Comptes de régularisations	23,28
TOTAL ACTIF	92 329,96	TOTAL PASSIF	92 329,96

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
ACTIF IMMOBILISE					
Subventions d'équipement versées	53 376,46	22 995,08	30 381,38	31 546,80	
Autres immobilisations incorporelles	364 187,17	95 004,68	269 182,49	157 936,41	
Immobilisations incorporelles en cours	4 111,20		4 111,20	6 951,60	
Terrains en toute propriété	5 402 277,80	3 211,00	5 399 066,80	2 160 676,87	
Constructions en toute propriété	62 678 398,38		62 678 398,38	51 856 379,42	
Construction sur sol autrui en tte prop	1 915,75		1 915,75	12 275 032,01	
Réseaux installations voirie rés divers	12 600 379,29		12 600 379,29	63 145,96	
Collections et oeuvres d'art	65 650,96		65 650,96	1 509 641,30	
Autres immobilisations corporelles	4 864 783,91	2 985 151,00	1 879 632,91	13 471 175,19	
Immobilisations corporelles en cours	234 892,55		234 892,55		
Immo affect à service non personnalisé					
Immo en concess afferm à dispo immo aff					
Terrains reçus au titre de mise à dispo					
Construc reçues au titre mise à dispo					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
Réseaux installations voirie rés divers					
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	86 269 973,47	3 106 361,76	83 163 611,71	81 534 401,31	

BILAN (en Euros)

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP		Exercice 2022			Exercice 2021	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
ACTIF	IMMOBILISE SUIVE					
	REPORT					
	Terrains recus au titre d'affectation	86 269 973,47	3 106 361,76	83 163 611,71	81 534 401,31	
	Construct reues au titre d'affectation					
	Construct sol d'autrui au titre affectat					
	Réseaux installations voirie rés divers					
	Collections et oeuvres d'art					
	Autres immobilisations corporelles	54 875,41		54 875,41	54 875,41	
	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Avances en garanties d'emprunt	76,22		76,22	76,22	
	Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		86 324 925,10	3 106 361,76	83 218 563,34	81 589 352,94	

BILAN (en Euros)

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
ACTIF CIRCULANT					
Production autre que terrains					
Autres stocks	517 249,27	105 076,00	412 173,27		384 700,77
Redevables et comptes rattachés					
Créanc irrécouv adm par juge des cptes	49 563,70		49 563,70		10 751,49
Créances sur l'Etat et collec publiques					
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées					
Opérations pour le compte de tiers					
Autres créances	29 151,05		29 151,05		138 797,32
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	8 606 433,90		8 606 433,90		7 105 628,85
Avances de trésorerie	14 073,96		14 073,96		10 039,29
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	9 216 471,88	105 076,00	9 111 395,88		7 649 917,72

BILAN (en Euros)

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	95 541 396,98	3 211 437,76	92 329 959,22	89 239 270,66

BILAN (en Euros)

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	3 712 872,49	3 712 872,49
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	53 576 765,34	50 241 892,93
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	5 115 241,32	7 426 706,96
	Résultat de l'exercice	538 740,61	1 023 406,77
	Subventions transférables	189 397,47	30 130,32
	Différences sur réalisations d'immob	98 426,30	95 697,04
	Fonds globalisés	12 950 781,85	12 837 694,39
	Subventions non transférables	9 079 456,94	8 940 369,45
FONDS PROPRES TOTAL I		85 261 682,32	84 308 770,35

BILAN (en Euros)

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PASSIF		
	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	4 925 357,40	3 198 959,29
	Emprunts et dettes financières divers	35,25	35,25
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 865 084,82	1 326 105,90
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	5 478,49	142 351,16
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	1 104,46	132 944,00
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	39 661,57	84 826,99
	Fournisseurs d'immobilisations	208 273,36	27 336,77
	Produits constatés d'avance		11 933,72
	DETTES TOTAL III	7 044 995,35	4 924 493,08

BILAN (en Euros)

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	PASSIF		
	Recettes à classer ou à régulariser	23 281,55	6 007,23
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	23 281,55	6 007,23
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		92 329 959,22	89 239 270,66

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	16 326,93	15 985,38
Dotations et subventions reçues	2 586,14	1 874,53
Produits des services	1 091,34	985,56
Autres produits	168,49	70,36
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	20 172,90	18 915,83
Traitements, salaires, charges sociales	12 411,36	11 814,88
Achats et charges externes	5 318,55	3 881,16
Participations et interventions	832,61	1 010,95
Dotations aux amortissements et provisions	435,18	503,43
Autres charges	716,42	637,72
Charges courantes non financières	19 714,12	17 848,14
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	458,78	1 067,68
Produits courants financiers	0,83	0,75
Charges courantes financières	31,69	24,41
RESULTAT COURANT FINANCIER	-30,85	-23,66
RESULTAT COURANT	427,93	1 044,02
Produits exceptionnels	238,57	104,51
Charges exceptionnelles	127,75	125,13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	110,81	-20,61
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	538,74	1 023,41

COMPTE DE RESULTAT 2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

POSTES		Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS			
Impôts locaux		6 845 135,00	7 131 968,00
Autres impôts et taxes		9 481 791,30	8 853 408,54
Produits services, domaine et ventes div		1 091 338,80	985 559,56
Production stockée			
Production immobilisée			
Reprise sur amortissements et provisions			19 069,00
Transferts de charges		168 494,24	51 289,55
Autres produits		441 141,34	403 877,74
Dotations de l'Etat		1 162 941,94	765 951,05
Subventions et participations		982 059,50	704 702,50
Autres attributions (péréquat, compensa)			
TOTAL I		20 172 902,12	18 915 825,94
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES			
Traitements et salaires		8 881 882,00	8 370 166,23
Charges sociales		3 529 480,39	3 444 713,48
Achats et charges externes		5 318 546,92	3 881 159,14
Impôts et taxes		409 034,02	363 359,73
Dotations amortissements des immob		415 031,93	403 431,18
Dot amort sur charges à répartir			

COMPTE DE RESULTAT 2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions	20 145,00	100 000,00
Autres charges	307 388,54	274 359,15
Contingents et participations	137 934,77	316 751,15
Subventions	694 678,78	694 202,00
TOTAL II	19 714 122,35	17 848 142,06
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	458 779,77	1 067 683,88
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	834,30	747,54
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	834,30	747,54
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	31 685,07	24 410,51
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	31 685,07	24 410,51

COMPTE DE RESULTAT 2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP		Exercice 2022		Exercice 2021	
POSTES					
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		-30 850,77		-23 662,97	
A + B - RESULTAT COURANT		427 929,00		1 044 020,91	
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Produits except op gestion : Subventions				1 350,00	
Prod exception gestion : Autres opér		212 789,37		98 461,17	
Produits des cessions d'immobilisations		5 600,00		1 200,00	
Diff réalis(négatives)repr opte résultat					
Neutralisation des amortissements					
Prod exception capital : Autres opér		20 177,16		3 502,76	
Reprises sur provisions					
Transferts de charges		238 566,53		104 513,93	
TOTAL V					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Charg except op gestion : subventions		9 363,50		100 234,07	
Charg excep op gestion-Autres opérations		112 791,42			
Valeur comptable des immo cédées		2 870,74		1 200,00	
Diff réalis(positives)transf à investist		2 729,26		23 694,00	
Charg excep op capital-Autres opérations					
Dotations aux amort et aux provisions		127 754,92		125 128,07	
TOTAL VI					

COMPTE DE RESULTAT 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022		Exercice 2021	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	110 811,61			-20 614,14
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	20 412 302,95			19 021 087,41
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	19 873 562,34			17 997 680,64
RESULTAT DE L'EXERCICE	538 740,61			1 023 406,77

Opérations Compte de Tiers

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	11 301 548,00		25 157 620,82		36 459 168,82
Titres de recette émis (b)	9 456 109,09		20 711 952,34		30 168 061,43
Réductions de titres (c)	447,86		164 742,08		165 189,94
Recettes nettes (d = b - c)	9 455 661,23		20 547 210,26		30 002 871,49
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	11 301 548,00		21 508 913,50		32 810 461,50
Mandats émis (f)	5 896 788,66		21 375 087,21		27 271 875,87
Annulations de mandats (g)	263 306,72		1 366 617,56		1 629 924,28
Depenses nettes (h = f - g)	5 633 481,94		20 008 469,65		25 641 951,59
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent	3 822 179,29		538 740,61		4 360 919,90
(h - d) Déficit					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP						Exercice 2022	
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022		
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	-2 536 930,27		3 822 179,29		1 285 249,02		
	8 450 113,73	3 334 872,41	538 740,61		5 653 981,93		
TOTAL I	5 913 183,46	3 334 872,41	4 360 919,90		6 939 230,95		
II - Budgets des services à caractère administratif							
TOTAL II							
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial							
TOTAL III							
TOTAL I + II + III	5 913 183,46	3 334 872,41	4 360 919,90		6 939 230,95		

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	17 933,11		17 933,11	17 933,11		17 933,11	
13	Subventions d'investissement		94 748,68	94 748,68	5 591,45	5 591,45		94 748,68
16	Emprunts et dettes assimilées	345 000,00		345 000,00	279 720,97		279 720,97	65 279,03
20	Immobilisations incorporelles	287 288,00	87 640,41	374 928,41	53 711,82		53 711,82	321 216,59
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	5 170,00	20 170,00	9 710,40		9 710,40	10 459,60
21	Immobilisations corporelles	2 039 063,77	1 171 998,53	3 211 062,30	1 949 424,25	257 715,27	1 691 708,98	1 519 353,32
23	Immobilisations en cours	687 332,00	-358 724,77	328 607,23	176 413,91		176 413,91	152 193,32
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 391 616,88	1 000 832,85	4 392 449,73	2 492 505,91	263 306,72	2 229 199,19	2 163 250,54
Opération n° 210000001	Opération d'équipement n°	540 000,00	36 168,00	576 168,00	115 567,96		115 567,96	460 600,04
Opération n° 22001	Opération d'équipement n° 22001	200 000,00		200 000,00				200 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	740 000,00	36 168,00	776 168,00	115 567,96		115 567,96	660 600,04
SOUS-TOTAL	OPERATIONS patrimoniales							
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 131 616,88	1 037 000,85	5 168 617,73	2 608 073,87	263 306,72	2 344 767,15	2 823 850,58
21	Immobilisations corporelles							
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	116 500,00		116 500,00	5 668,15		5 668,15	110 831,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	258 000,00	3 221 500,00	3 479 500,00	3 283 046,64		3 283 046,64	196 453,36
041	Opérations patrimoniales	374 500,00	3 221 500,00	3 596 000,00	3 288 714,79		3 288 714,79	307 285,21
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 536 930,27		2 536 930,27				2 536 930,27
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté							

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
1		7 043 047,15	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
TOTAL GENERAL		7 043 047,15	4 258 500,85	11 301 548,00	5 896 788,66	263 306,72	5 633 481,94	5 668 066,06

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT

RECETTES

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	3 459 873,29		3 459 873,29	3 447 959,87		3 447 959,87	11 913,42
13	Subventions d'investissement	336 415,00	239 058,71	575 473,71	304 022,79		304 022,79	271 450,92
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00		2 500 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	500 000,00
23	Immobilisations en cours							
024	Produits de cessions (recettes)	5 200,00	-5 600,00	-400,00				-400,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	6 301 488,29	233 458,71	6 534 947,00	5 751 982,66		5 751 982,66	782 964,34
SOUS-TOTAL	Opérations d'ordre de transfert entre sections							
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 301 488,29	233 458,71	6 534 947,00	5 751 982,66		5 751 982,66	782 964,34
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	871 501,00	-50 000,00	821 501,00				821 501,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	410 000,00	55 600,00	465 600,00	421 079,79	447,86	420 631,93	44 968,07
041	Opérations patrimoniales	258 000,00	3 221 500,00	3 479 500,00	3 283 046,64		3 283 046,64	196 453,36
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 539 501,00	3 227 100,00	4 766 601,00	3 704 126,43	447,86	3 703 678,57	1 062 922,43
TOTAL GENERAL		7 840 989,29	3 460 558,71	11 301 548,00	9 456 109,09	447,86	9 455 661,23	1 845 886,77

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère Général	5 325 906,00	200 000,00	5 525 906,00	6 510 327,73	1 134 114,54	5 376 213,19	149 692,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 059 981,00	150 000,00	13 209 981,00	13 063 104,29	165 466,84	12 897 637,45	312 343,55
65	Autres charges de gestion courante	1 411 358,00	-150 000,00	1 261 358,00	1 167 828,81	27 826,72	1 140 002,09	121 355,91
66	Charges financières	44 000,00		44 000,00	54 846,67	23 161,60	31 685,07	12 314,93
67	Charges exceptionnelles	151 059,00	9 363,50	160 422,50	137 754,92	15 600,00	122 154,92	38 267,58
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	20 145,00		20 145,00	20 145,00		20 145,00	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 012 449,00	209 363,50	20 221 812,50	20 954 007,42	1 366 169,70	19 587 837,72	633 974,78
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	871 501,00	-50 000,00	821 501,00				821 501,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	410 000,00	55 600,00	465 600,00	421 079,79	447,86	420 631,93	44 968,07
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 281 501,00	5 600,00	1 287 101,00	421 079,79	447,86	420 631,93	866 469,07
TOTAL GENERAL		21 293 950,00	214 963,50	21 508 913,50	21 375 087,21	1 366 617,56	20 008 469,65	1 500 443,85

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	78 140,00		78 140,00	134 907,31		134 907,31	-56 767,31
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 310 408,00		1 310 408,00	1 216 348,40	125 009,60	1 091 338,80	219 069,20
73	Impôts et taxes	16 078 575,00	50 000,00	16 128 575,00	16 327 207,56	281,26	16 326 926,30	-198 351,30
74	Dotations et participations	2 056 608,00		2 056 608,00	2 590 806,09	4 663,31	2 586 142,78	-529 534,78
75	Autres produits de gestion courante	136 935,00		136 935,00	203 282,15	34 787,91	168 494,24	-31 559,24
76	Produits financiers				834,30		834,30	-834,30
77	Produits exceptionnels	50 250,00	164 963,50	215 213,50	232 898,38		232 898,38	-17 684,88
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 710 916,00	214 963,50	19 925 879,50	20 706 284,19	164 742,08	20 541 542,11	-615 662,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 500,00		116 500,00	5 668,15		5 668,15	110 831,85
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	116 500,00		116 500,00	5 668,15		5 668,15	110 831,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 115 241,32		5 115 241,32				5 115 241,32
TOTAL GENERAL		24 942 657,32	214 963,50	25 157 620,82	20 711 952,34	164 742,08	20 547 210,26	4 610 410,56

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	17 933,11		17 933,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	17 933,11		17 933,11
1346	Participations pour voirie et réseaux	5 591,45		5 591,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	5 591,45		5 591,45
1641	Emprunts en euros	279 720,97		279 720,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	279 720,97		279 720,97
2031	Frais d'études	21 176,40		21 176,40
2033	Frais d'insertion	4 247,42		4 247,42
2051	Concessions et droits similaires	28 288,00		28 288,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	53 711,82		53 711,82
20422	Bâtiments et installations	9 710,40		9 710,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	9 710,40		9 710,40
2116	Cimetières	26 640,00		26 640,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	326,70		326,70
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	47 490,50		47 490,50
21312	Batiments scolaires	356 114,40		356 114,40
21318	Autres batiments publics	10 257,16		10 257,16
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	150 022,56		150 022,56
2138	Autres constructions	28 092,00		28 092,00
2152	Installations de voirie	10 410,00		10 410,00
21534	Réseaux d'électrification	291 114,78		291 114,78
21538	Autres réseaux	11 749,97		11 749,97
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	798,00		798,00
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	11 148,00		11 148,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	721 792,80	257 715,27	464 077,53
2161	Oeuvres et objets d'art	2 505,00		2 505,00
2182	Matériel de transport	19 084,84		19 084,84
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	101 425,86		101 425,86
2184	Mobilier	29 233,43		29 233,43
2185	Cheptel	775,00		775,00
2188	Autres immobilisations corporelles	130 443,25		130 443,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 949 424,25	257 715,27	1 691 708,98
2313	Constructions	117 120,97		117 120,97
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	4 111,20		4 111,20
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	55 181,74		55 181,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	176 413,91		176 413,91
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 492 505,91	263 306,72	2 229 199,19
Opération n° 2031210000001	Frais d'études	115 567,96		115 567,96
SOUS-TOTAL OPERATION n° 210000001	Opération d'équipement n° 210000001	115 567,96		115 567,96
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	115 567,96		115 567,96
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 608 073,87	263 306,72	2 344 767,15
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	4 682,92		4 682,92
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	186,00		186,00
139151	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - GFP de rattachement	208,00		208,00
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	591,23		591,23
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 668,15		5 668,15
2031	Frais d'études	6 951,60		6 951,60
21312	Batiments scolaires	1 302,00		1 302,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	4 172,76		4 172,76
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 184 468,04		3 184 468,04
2313	Constructions	83 752,24		83 752,24
2315	Installations matériels et outillage techniques	2 400,00		2 400,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	3 283 046,64		3 283 046,64
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 288 714,79		3 288 714,79
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5 896 788,66	263 306,72	5 633 481,94
	D'INVESTISSEMENT			



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	113 087,46		113 087,46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 334 872,41		3 334 872,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	3 447 959,87		3 447 959,87
1311	Subventions d'équipement transférables Etat et Etablissements Nationaux	159 187,52		159 187,52
1318	Subventions d'équipement transférables - autres subventions	5 747,78		5 747,78
1321	Etat et Etablissements Nationaux	128 379,99		128 379,99
1322	Région	3 000,00		3 000,00
13251	GFP de rattachement	7 707,50		7 707,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	304 022,79		304 022,79
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00		2 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00		2 000 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 751 982,66		5 751 982,66
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 751 982,66		5 751 982,66
192	plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	2 729,26		2 729,26
2182	Matériel de transport	2 870,74		2 870,74
28031	Amortissements frais d'études	7 720,00		7 720,00
280422	Bâtiments et installations	10 875,82		10 875,82
28051	Concessions et droits similaires	10 521,55		10 521,55
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	1 791,00		1 791,00
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 008,36		4 008,36
281571	Matériel roulant	584,39		584,39
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	11 518,35		11 518,35
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	11 799,12		11 799,12
28182	Matériel de transport	61 306,29		61 306,29

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	54 388,68		54 388,68
28184	Mobilier	69 838,16	1,50	69 836,66
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	171 128,07	446,36	170 681,71
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	421 079,79	447,86	420 631,93
2031	Prais d'études	46 743,75		46 743,75
2315	Installations matériels et outillage techniques	3 220 949,73		3 220 949,73
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	6 951,60		6 951,60
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	8 401,56		8 401,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	3 283 046,64		3 283 046,64
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 704 126,43	447,86	3 703 678,57
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 456 109,09	447,86	9 455 661,23

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	469 345,17	90 164,30	379 180,87
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	106 189,05	63 250,84	42 938,21
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie	1 754 180,37	104 009,89	1 650 170,48
60621	électricité	12 973,84		12 973,84
60622	Achats non stockés de carburants	65 151,97	4 176,57	60 975,40
60623	Achats non stockés d'alimentation	407 103,88	63 537,50	343 566,38
60624	Achats non stockés de produits de traitement	13 422,34	480,42	12 941,92
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	30 486,22	2 479,75	28 006,47
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	78 737,49	16 023,82	62 713,67
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	183 244,69	50 553,64	132 691,05
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	487,68		487,68
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	35 443,24	5 508,03	29 935,21
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	32 079,86	1 759,96	30 319,90
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	56 423,94	11 938,42	44 485,52
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	36 505,13	2 057,42	34 447,71
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	80 426,13	8 712,31	71 713,82
611	Contrats prestations de services	4 868,40	543,76	4 324,64
6132	Services extérieurs - locations immobilières	44 328,59	4 497,91	39 830,68
6135	Services extérieurs - locations mobilières	424 044,20	96 293,70	327 750,50
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	409 786,90	146 896,43	262 890,47
615221	Bâtiments publics	80 969,47	19 985,69	60 983,78
615232	Réseaux	204 505,76	92 084,29	112 421,47
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	70 575,39	16 044,97	54 530,42

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	65 491,21	15 264,62	50 226,59

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6156	Services extérieurs - maintenance	467 671,58	82 099,56	385 572,02
6161	Multirisques	59 181,10		59 181,10
6168	Autres	11 939,25		11 939,25
617	Services extérieurs - études et recherches	28 598,40	14 964,00	13 634,40
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	17 413,98	8 797,80	8 616,18
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	37 090,06	16 793,00	20 297,06
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	27,50	27,50	
6188	Services extérieurs - autres frais divers	271 392,98	68 267,93	203 125,05
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	6 800,22	701,13	6 099,09
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	6 899,46	2 003,46	4 896,00
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	10 622,40		10 622,40
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	396 703,04	15 657,29	381 045,75
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	36 607,34	2 181,60	34 425,74
6238	Publicité publications relations publiques - divers	11 233,49	8 257,05	2 976,44
6241	Transports - transports de biens	2 675,39	231,90	2 443,49
6247	Transports - transports collectifs	89 044,70	10 317,35	78 727,35
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	3 074,67	600,00	2 474,67
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	4 732,90		4 732,90
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	47 909,45	43 579,43	4 330,02
6261	Frais d'affranchissement	52 549,13	4 178,67	48 370,46
6262	Frais de télécommunications	79 880,80	12 213,76	67 667,04
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	4 919,39		4 919,39
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	31 104,13	877,39	30 226,74

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	10 942,56		10 942,56

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	51 707,95	23 623,15	28 084,80
62876	Remboursements de frais au fgp de rattachement	818,50		818,50
6288	Autres services extérieurs	6 313,20	1 385,11	4 928,09
63512	Impôts directs - taxes foncières	47 891,00		47 891,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	4 798,99		4 798,99
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	43 013,25	1 093,22	41 920,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	6 510 327,73	1 134 114,54	5 376 213,19
6218	Autre personnel extérieur au service	37 258,60		37 258,60
6331	Versement mobilité	146 317,00	1 753,00	144 564,00
6332	Cotisations versées au FNAL	36 580,00	438,00	36 142,00
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	135 373,00	1 655,00	133 718,00
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	4 897 896,77	1 397,40	4 896 499,37
64112	Personnel titulaire - mbi supplément familial et indemnité de résidence	200 379,95	53,88	200 326,07
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	18 400,01		18 400,01
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	1 018 172,09	609,62	1 017 562,47
64131	Personnel non titulaire - rémunération	2 936 015,76	98 415,52	2 837 600,24
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	12 799,99		12 799,99
64171	Apprentis rémunérations	2 086,31		2 086,31
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	1 526 869,00	27 043,00	1 499 826,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 697 626,09	4 402,62	1 693 223,47
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	114 187,00	3 718,00	110 469,00
6455	Charges securite sociale prevoyance-Cotis. p assurance du personnel	139 537,44	150,30	139 387,14
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	83 787,00		83 787,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64731	Autres charges sociales allocations chômage versées directement	29 942,60		29 942,60

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	29 875,68	25 830,50	4 045,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	13 063 104,29	165 466,84	12 897 637,45
6518	Autres	61 069,37	4 963,77	56 105,60
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	193 956,02		193 956,02
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	805,74	350,00	455,74
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	22 214,91		22 214,91
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	16 285,00		16 285,00
6535	Frais de formation des maires adjoints et conseillers	907,99	501,00	406,99
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	767,66	380,50	387,16
6541	Créances admises en non-valeur	16 631,69	4,94	16 626,75
6542	Créances éteintes	947,99		947,99
65548	Autres contributions	7 906,90		7 906,90
6558	Contingents et participations obligatoires - autres	147 154,37	17 126,50	130 027,87
657358	contributions obligatoires Subventions fonctionnement aux organismes publics - Autres	68 843,30		68 843,30
657362	Groupements Centre communal d'actions sociales (CCAS)	400 000,00		400 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	230 335,48	4 500,00	225 835,48
65888	Autres	2,39	0,01	2,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1 167 828,81	27 826,72	1 140 002,09
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 565,99		25 565,99
66112	Intérêts - rattachement des icne	29 280,68	23 161,60	6 119,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	54 846,67	23 161,60	31 685,07
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	39 285,08	12 000,00	27 285,08
6718	Charges exceptionnelles - autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 144,35		9 144,35
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	76 361,99		76 361,99

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6748	Autres subventions exceptionnelles	9 363,50		9 363,50
678	Autres charges exceptionnelles	3 600,00	3 600,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	137 754,92	15 600,00	122 154,92
6817	Dotations provisions dépréciation des actifs circulants	20 145,00		20 145,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	20 145,00		20 145,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 954 007,42	1 366 169,70	19 587 837,72
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	2 870,74		2 870,74
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	2 729,26		2 729,26
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	415 479,79	447,86	415 031,93
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	421 079,79	447,86	420 631,93
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	421 079,79	447,86	420 631,93
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 375 087,21	1 366 617,56	20 008 469,65

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
629	Rabais - remises - ristournes obtenus sur autres services extérieurs	314,85		314,85
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	103 392,46		103 392,46
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	31 200,00		31 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	134 907,31		134 907,31
7018	Autres ventes de produits finis	8 867,04		8 867,04
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	34 098,00	1 125,00	32 973,00
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	72 960,01	268,00	72 692,01
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	207 454,65	13 515,70	193 938,95
7066	Prestation services - redevances et droits services à caractère social	382 208,01	40 868,76	341 339,25
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	484 467,79	60 622,49	423 845,30
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisses des écoles	18 333,26	3 478,00	14 855,26
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	7 959,64	5 131,65	2 827,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 216 348,40	125 009,60	1 091 338,80
73111	Impôts directs locaux	6 787 467,00		6 787 467,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	57 668,00		57 668,00
73211	Attribution de compensation	7 798 684,00		7 798 684,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	365 362,00		365 362,00
73221	FNGIR	8 391,00		8 391,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	137 947,00		137 947,00
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	10 019,60	72,00	9 947,60
7338	Taxes services publics et domaine-autres taxes	1 488,00	24,00	1 464,00
7343	Taxes et participations liées à urbanisation et environnement - taxe sur pylones électriques	51 098,00	20,00	51 078,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	272 441,25	0,26	272 440,99
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	135 329,71	165,00	135 164,71

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP				
N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	701 312,00		701 312,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	16 327 207,56	281,26	16 326 926,30
74123	Dotations globale fonctionnement (DGF) de solidarité urbaine	401 649,00		401 649,00
74126	Dotations de compensation des groupements de Communes	18 439,00		18 439,00
744	FCIVA	21 053,34		21 053,34
74718	Autres participations de l'Etat	83 034,08	2 863,31	80 170,77
7473	Participations - Départements	7 190,00		7 190,00
74748	Participations des autres Communes	31 720,93		31 720,93
7478	Participations - autres organismes	1 045 660,24	1 800,00	1 043 860,24
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	773 803,00		773 803,00
7484	Dotations de recensement	2 214,00		2 214,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	43 245,50		43 245,50
7488	Autres attributions et participations	162 797,00		162 797,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	2 590 806,09	4 663,31	2 586 142,78
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	203 280,81	34 787,91	168 492,90
7588	Autres produits divers de gestion courante	1,34		1,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	203 282,15	34 787,91	168 494,24
761	Produits financiers-produits des participations	834,30		834,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	834,30		834,30
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	175 223,91		175 223,91
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	37 565,46		37 565,46
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	5 600,00		5 600,00
7788	Produits exceptionnels divers	14 509,01		14 509,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	232 898,38		232 898,38

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 706 284,19	164 742,08	20 541 542,11
777	Quoté-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	5 668,15		5 668,15
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 668,15		5 668,15
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 668,15		5 668,15
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 711 952,34	164 742,08	20 547 210,26

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		3 517 669,06						3 517 669,06		3 517 669,06
10222	FCTVA		12 338 033,78						12 451 121,24		12 451 121,24
10223	TLE		278 979,89						278 979,89		278 979,89
10226	Taxe		205 595,10						205 595,10		205 595,10
	aménagement										
10228	Autres fonds		15 085,62						15 085,62		15 085,62
	d'investissement										
1022	Sous Total		12 837 694,39						12 950 781,85		12 950 781,85
10251	compte 1022										
	Dons et legs		195 203,43						195 203,43		195 203,43
	en capital										
1025	Sous Total		195 203,43						195 203,43		195 203,43
	compte 1025										
102	Sous Total		16 550 566,88						16 663 654,34		16 663 654,34
	compte 102										
1068	Excédit de		50 259 826,04								
	fonctionnement										
	capitalisé										
1069	Rep 97 excdt	17 933,11						17 933,11			0,00
	capit -neutr										
	charg sur prod										
106	Sous Total	17 933,11	50 259 826,04			17 933,11		35 866,22	53 612 631,56		53 576 765,34
	compte 106										
10	Sous Total	17 933,11	66 810 392,92			17 933,11		35 866,22	70 276 285,90		70 240 419,68
	compte 10										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		7 426 706,96	3 334 872,41	1 023 406,77			3 334 872,41	8 450 113,73		5 115 241,32
11	Sous Total compte 11		7 426 706,96	3 334 872,41	1 023 406,77			3 334 872,41	8 450 113,73		5 115 241,32
12	Résultat exercice excéd déficit		1 023 406,77	1 023 406,77				1 023 406,77	1 023 406,77		0,00
12	Sous Total compte 12		1 023 406,77	1 023 406,77				1 023 406,77	1 023 406,77		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		20 658,09	2 235,92		159 187,52		2 235,92	179 845,61		177 609,69
1313	Subv équipt transf - Dépt		2 864,82						2 864,82		2 864,82
13151	Subv équipt transf GFP		3 122,69						3 122,69		3 122,69
1315	Sous Total compte 1315		3 122,69						3 122,69		3 122,69
1318	Subv équipt transf - autres subv		10 691,41	1 295,00		5 747,78		1 295,00	16 439,19		15 144,19
131	Sous Total compte 131		37 337,01	3 530,92		164 935,30		3 530,92	202 272,31		198 741,39
1321	Etat et EPN		1 994 297,82			128 379,99			2 122 677,81		2 122 677,81
1322	Région		1 022 592,92			3 000,00			1 025 592,92		1 025 592,92
1323	Dépt		1 517 494,74						1 517 494,74		1 517 494,74

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13251	GFP de rattachement		2 926 737,98				7 707,50		2 934 445,48		2 934 445,48
13258	Autres groupements		524 975,53						524 975,53		524 975,53
1325	Sous Total compte 1325		3 451 713,51				7 707,50		3 459 421,01		3 459 421,01
1326	Autres EPL		76 785,51						76 785,51		76 785,51
1327	Budget communautaire		13 567,50						13 567,50		13 567,50
	fonds structurels										
1328	Autres		862 178,81						862 178,81		862 178,81
132	Sous Total compte 132		8 938 630,81				139 087,49		9 077 718,30		9 077 718,30
1346	participations pour voirie et réseaux		1 138,64			5 591,45		5 591,45	6 730,09		1 138,64
134	Sous Total compte 134		1 138,64			5 591,45		5 591,45	6 730,09		1 138,64
1381	Autres subv invest non transf Etat-epn		600,00						600,00		600,00
138	Sous Total compte 138		600,00						600,00		600,00
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	4 730,00			2 235,92	4 682,92		9 412,92	2 235,92	7 177,00	
13913	Subv équipt transf - Dépt					186,00		186,00		186,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139151	Subv équipt transf - GPP de rattach	416,00				208,00		624,00		624,00	
13915	Sous Total compte 13915	416,00				208,00		624,00		624,00	
13918	Subv équipt transf autres	2 060,69			1 295,00	591,23		2 651,92	1 295,00	1 356,92	
1391	Sous Total compte 1391	7 206,69			3 530,92	5 668,15		12 874,84	3 530,92	9 343,92	
139	Sous Total compte 139	7 206,69			3 530,92	5 668,15		12 874,84	3 530,92	9 343,92	
13	Sous Total compte 13	7 206,69	8 977 706,46	3 530,92	3 530,92	11 259,60	309 614,24	21 997,21	9 290 851,62		9 268 854,41
1641	Emprunts en euros		3 175 797,69			279 720,97	2 000 000,00	279 720,97	5 175 797,69		4 896 076,72
164	Sous Total compte 164		3 175 797,69			279 720,97	2 000 000,00	279 720,97	5 175 797,69		4 896 076,72
165	Dép et caution. recus		35,25						35,25		35,25
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		23 161,60	23 161,60	29 280,68			23 161,60	52 442,28		29 280,68
1688	Sous Total compte 1688		23 161,60	23 161,60	29 280,68			23 161,60	52 442,28		29 280,68
168	Sous Total compte 168		23 161,60	23 161,60	29 280,68			23 161,60	52 442,28		29 280,68
16	Sous Total compte 16		3 198 994,54	23 161,60	29 280,68	279 720,97	2 000 000,00	302 882,57	5 228 275,22		4 925 392,65

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

22800 - VILLE DE SEULIN - BUDGET PRINCIP											
		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values		323 491,27						326 220,53		326 220,53
193	Autres neutralisations et régularisation	227 794,23						227 794,23		227 794,23	
19	Sous Total compte 19	227 794,23	323 491,27					227 794,23			98 426,30
	Total classe 1	252 934,03	87 760 698,92	4 384 971,70	1 074 151,48	308 913,68	5 760 303,37	4 946 819,41	94 595 153,77	237 138,15	89 885 472,51
2031	Frais d'études	156 195,42				143 695,96	46 743,75	299 891,38	46 743,75	253 147,63	
2033	Frais d'insertion					4 247,42		4 247,42		4 247,42	
203	Sous Total compte 203	156 195,42				147 943,38	46 743,75	304 138,80	46 743,75	257 395,05	
20422	Bâtiments et installations	54 355,11			10 689,05	9 710,40		64 065,51	10 689,05	53 376,46	
2042	Sous Total compte 2042	54 355,11			10 689,05	9 710,40		64 065,51	10 689,05	53 376,46	
204	Sous Total compte 204	54 355,11			10 689,05	9 710,40		64 065,51	10 689,05	53 376,46	
2051	Concessions et droits similaires	78 504,12				28 288,00		106 792,12		106 792,12	
205	Sous Total compte 205	78 504,12				28 288,00		106 792,12		106 792,12	
20	Sous Total compte 20	289 054,65			10 689,05	185 941,78	46 743,75	474 996,43	57 432,80	417 563,63	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	84 507,11						84 507,11		84 507,11	
2112	Terrains de voirie	47 120,47						47 120,47		47 120,47	
2113	Terr aménagés autres que voirie	680 406,48						680 406,48		680 406,48	
2115	Terrains bâtis	413 297,61						413 297,61		413 297,61	
2116	Cimetières	28 957,97				26 640,00		55 597,97		55 597,97	
211	Sous Total compte 211	1 254 289,64				26 640,00		1 280 929,64		1 280 929,64	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	36 427,62				326,70		36 754,32		36 754,32	
2128	Autres agencet et améngt	871 379,61		3 165 723,73		47 490,50		4 084 593,84		4 084 593,84	
212	Sous Total compte 212	907 807,23		3 165 723,73		47 817,20		4 121 348,16		4 121 348,16	
21311	Hôtel de ville	2 634 542,49						2 634 542,49		2 634 542,49	
21312	Batiments scolaires	9 808 663,06		386 798,52		357 416,40		10 552 877,98		10 552 877,98	
21316	Construct-batiments publics-equipm cimet	448 739,11						448 739,11		448 739,11	
21318	Autres batiments publics	33 502 884,83		9 830 033,56		10 257,16		43 343 175,55		43 343 175,55	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2131	Sous Total compte 2131	46 394 829,49		10 216 832,08		367 673,56		56 979 335,13		56 979 335,13	
2135	Instal gales agentc amégts const	5 204 988,32		55 226,00		154 195,32		5 414 409,64		5 414 409,64	
2138	Autres constructions	256 561,61				28 092,00		284 653,61		284 653,61	
213	Sous Total compte 213	51 856 379,42		10 272 058,08		549 960,88		62 678 398,38		62 678 398,38	
2145	Const sol autrui instal	1 915,75						1 915,75		1 915,75	
214	Sous Total compte 214	1 915,75						1 915,75		1 915,75	
2151	Réseaux de voirie	4 719 434,36		12 072,53				4 731 506,89		4 731 506,89	
2152	Installations de voirie	3 407 744,68				10 410,00		3 418 154,68		3 418 154,68	
21534	Réseaux électrifcation	3 021 619,38				291 114,78		3 312 734,16		3 312 734,16	
21538	Autres réseaux	1 126 233,59				11 749,97		1 137 983,56		1 137 983,56	
2153	Sous Total compte 2153	4 147 852,97				302 864,75		4 450 717,72		4 450 717,72	
21561	Mat outill incendie	270,20						270,20		270,20	
	déf civ mat roulant										
21568	Autre mat outill incendie	65 357,67				798,00		66 155,67		66 155,67	
	déf civ										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2156	Sous Total compte 2156	65 627,87				798,00		66 425,87		66 425,87	
21571	Mat outill voirie mat roulant	181 240,97				11 148,00		192 388,97		192 388,97	
21578	Autre mat et outillage de voirie	46 770,62						46 770,62		46 770,62	
2157	Sous Total compte 2157	228 011,59				11 148,00		239 159,59		239 159,59	
2158	Autres instal mat outill tech	102 500,84				721 792,80	257 715,27	824 293,64	258 278,07	566 015,57	
215	Sous Total compte 215	12 671 172,31		12 072,53		1 047 013,55	257 715,27	13 730 258,39	258 278,07	13 471 980,32	
2161	Oeuvres et objets d'art	61 676,89				2 505,00		64 181,89		64 181,89	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	1 469,07						1 469,07		1 469,07	
216	Sous Total compte 216	63 145,96				2 505,00		65 650,96		65 650,96	
2182	Mat de transport	803 152,36				19 084,84	2 870,74	822 237,20	9 548,74	812 688,46	
2183	Mat bureau mat informatique	251 648,94				101 425,86		353 074,80	1 506,76	351 568,04	
2184	Mobilier	755 503,22				29 233,43		784 736,65	375,26	784 361,39	
2185	Cheptel					775,00		775,00		775,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres immobilisations corporelles	1 914 432,84			1 086,10	130 443,25		2 044 876,09	1 086,10	2 043 789,99	
218	Sous Total compte 218	3 724 737,36			9 646,12	280 962,38	2 870,74	4 005 699,74	12 516,86	3 993 182,88	
21	Sous Total compte 21	70 479 447,67		13 449 854,34	10 208,92	1 954 899,01	260 586,01	85 884 201,02	270 794,93	85 613 406,09	
2312	Agencements et aménagements de terrains				3 165 723,73	3 184 468,04		3 184 468,04	3 165 723,73	18 744,31	
2313	Constructions	10 231 053,37			10 272 058,08	200 873,21		10 431 926,58	10 272 058,08	159 868,50	
2315	Instal mat outill techn	3 233 022,26			12 072,53	2 400,00	3 220 949,73	3 235 422,26	3 233 022,26	2 400,00	
231	Sous Total compte 231	13 464 075,63			13 449 854,34	3 387 741,25	3 220 949,73	16 851 816,88	16 670 804,07	181 012,81	
237	Avances acptes vers cdes	6 951,60				4 111,20	6 951,60	11 062,80	6 951,60	4 111,20	
238	Immob incorpo avances acptes vers sur immob	7 099,56				55 181,74	8 401,56	62 281,30	8 401,56	53 879,74	
23	Sous Total compte 23	13 478 126,79			13 449 854,34	3 447 034,19	3 236 302,89	16 925 160,98	16 686 157,23	239 003,75	
266	Autres formes de participation	54 875,41						54 875,41		54 875,41	
26	Sous Total compte 26	54 875,41						54 875,41		54 875,41	
275	Dépôts et cautionnements versés	76,22						76,22		76,22	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27	Sous Total compte 27	76,22						76,22		76,22	
28031	Amort frais études		14 288,00				7 720,00		22 008,00		22 008,00
2803	Sous Total compte 2803		14 288,00				7 720,00		22 008,00		22 008,00
280422	Bâtiments et installations		22 808,31	10 689,05			10 875,82	10 689,05	33 684,13		22 995,08
28042	Sous Total compte 28042		22 808,31	10 689,05			10 875,82	10 689,05	33 684,13		22 995,08
2804	Sous Total compte 2804		22 808,31	10 689,05			10 875,82	10 689,05	33 684,13		22 995,08
28051	Concessions et droits similaires		62 475,13				10 521,55		72 996,68		72 996,68
2805	Sous Total compte 2805		62 475,13				10 521,55		72 996,68		72 996,68
280	Sous Total compte 280		99 571,44	10 689,05			29 117,37	10 689,05	128 688,81		117 999,76
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		1 420,00				1 791,00		3 211,00		3 211,00
2812	Sous Total compte 2812		1 420,00				1 791,00		3 211,00		3 211,00
281561	Mat roulant		270,20						270,20		270,20
281568	Matér outill incend déf civile		29 376,00				4 008,36		33 384,36		33 384,36

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28156	Sous Total compte 28156		29 646,20				4 008,36		33 654,56		33 654,56
28157	Mat roulant		180 656,58				584,39		181 240,97		181 240,97
281578	Amort autre mat outillage de voirie		8 208,59				11 518,35		19 726,94		19 726,94
28157	Sous Total compte 28157		188 865,17				12 102,74		200 967,91		200 967,91
28158	Autres instal mat outill tech		16 974,67	562,80			11 799,12	562,80	28 773,79		28 210,99
2815	Sous Total compte 2815		235 486,04	562,80			27 910,22	562,80	263 396,26		262 833,46
28182	Mat de transport		571 620,42	6 678,00			61 306,29	6 678,00	632 926,71		626 248,71
28183	Mat bureau mat informatique		109 048,88	1 506,76			54 388,68	1 506,76	163 437,56		161 930,80
28184	Mobilier		506 221,89	375,26			69 838,16	376,76	576 060,05		575 683,29
28188	Amort autres immobilisations corporelles		1 188 859,13	1 086,10			171 128,07	1 532,46	1 359 987,20		1 358 454,74
2818	Sous Total compte 2818		2 375 750,32	9 646,12			356 661,20	10 093,98	2 732 411,52		2 722 317,54
281	Sous Total compte 281		2 612 656,36	10 208,92			386 362,42	10 656,78	2 999 018,78		2 988 362,00
28	Sous Total compte 28		2 712 227,80	20 897,97			415 479,79	21 345,83	3 127 707,59		3 106 361,76

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	84 301 580,74	2 712 227,80	13 470 752,31	13 470 752,31	5 588 322,84	3 959 112,44	103 360 655,89	20 142 092,55	86 324 925,10	3 106 361,76
4011	Fournisseurs		230 072,79	4 827 934,98	6 007 760,33			4 827 934,98	6 237 833,12		1 409 898,14
40172	Fournisseurs			12 816,47	12 931,31			12 816,47	12 931,31		114,84
	- Cessions, oppositions										
4017	Sous Total compte 4017			12 816,47	12 931,31			12 816,47	12 931,31		114,84
401	Sous Total compte 401		230 072,79	4 840 751,45	6 020 691,64			4 840 751,45	6 250 764,43		1 410 012,98
4041	Fournis immob		10 061,91	2 142 703,32	2 320 593,94			2 142 703,32	2 330 655,85		187 952,53
40471	Fournis immob		17 274,86	15 308,53	18 354,50			15 308,53	35 629,36		20 320,83
	- retenues de garantie										
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			25 476,00	25 476,00			25 476,00	25 476,00		0,00
4047	Sous Total compte 4047		17 274,86	40 784,53	43 830,50			40 784,53	61 105,36		20 320,83
404	Sous Total compte 404		27 336,77	2 183 487,85	2 364 424,44			2 183 487,85	2 391 761,21		208 273,36
408	Fournis factures non parvenues		1 096 033,11	1 096 033,11	455 071,84			1 096 033,11	1 551 104,95		455 071,84
4091	Fournis avances vers sur cdes	13 101,30		30 866,42	38 230,55			43 967,72	38 230,55	5 737,17	
40971	Fournis autres avoirs amiable			314,85	314,85			314,85	314,85		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40976	Fournis autres avoirs contentieux			50,12	50,12			50,12	50,12		0,00
4097	Sous Total compte 4097			364,97	364,97			364,97	364,97		0,00
409	Sous Total compte 409	13 101,30		31 231,39	38 595,52			44 332,69	38 595,52	5 737,17	
40	Sous Total compte 40	13 101,30	1 353 442,67	8 151 503,80	8 878 783,44			8 164 605,10	10 232 226,11		2 067 621,01
4111	Redevables - amiable	356 057,05		502 979,27	514 445,94			859 036,32	514 445,94	344 590,38	
4116	Redevables - contentieux	35 931,82		89 859,64	85 365,97			125 791,46	85 365,97	40 425,49	
411	Sous Total compte 411	391 988,87		592 838,91	599 811,91			984 827,78	599 811,91	385 015,87	
4141	Locataires acquéreurs	40 542,90		186 655,10	150 360,19			227 198,00	150 360,19	76 837,81	
4146	Locataires- acquéreurs	100,00		10 128,52	5 248,19			10 228,52	5 248,19	4 980,33	
414	contentieux compte 414	40 642,90		196 783,62	155 608,38			237 426,52	155 608,38	81 818,14	
4181	Redevables produits non encore facturés	37 000,00		50 415,26	37 000,00			87 415,26	37 000,00	50 415,26	
418	Sous Total compte 418	37 000,00		50 415,26	37 000,00			87 415,26	37 000,00	50 415,26	
41	Sous Total compte 41	469 631,77		840 037,79	792 420,29			1 309 669,56	792 420,29	517 249,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - rémunérations dues			9 034 201,05	9 034 201,05			9 034 201,05	9 034 201,05		0,00
425	Personnel - avances et acomptes			1 042,22	1 042,22			1 042,22	1 042,22		0,00
427	Personnel - oppositions			9 014,01	9 014,01			9 014,01	9 014,01		0,00
4286	Personnel - autres charges à payer		1 451,28	1 451,28				1 451,28	1 451,28		0,00
428	Sous Total compte 428		1 451,28	1 451,28				1 451,28	1 451,28		0,00
429	Deficit débets comptables et régisseurs	1,00			1,00			1,00	1,00		0,00
42	Sous Total compte 42	1,00	1 451,28	9 045 708,56	9 044 258,28			9 045 709,56	9 045 709,56		0,00
431	Sécurité sociale			1 622 913,54	1 622 913,54			1 622 913,54	1 622 913,54		0,00
437	Autres organismes sociaux			1 925 381,38	1 925 381,38			1 925 381,38	1 925 381,38		0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer		135 469,56	135 469,56				135 469,56	135 469,56		0,00
438	Sous Total compte 438		135 469,56	135 469,56				135 469,56	135 469,56		0,00
43	Sous Total compte 43		135 469,56	3 683 764,48	3 548 294,92			3 683 764,48	3 683 764,48		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	967,92		31 720,93	967,92			32 688,85	967,92	31 720,93	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			967,92	967,92			967,92	967,92		0,00
441	Sous Total compte 441	967,92		32 688,85	1 935,84	33 656,77	1 935,84	31 720,93			
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			142 644,34	142 644,34	142 644,34	142 644,34				0,00
442	Sous Total compte 442			142 644,34	142 644,34	142 644,34	142 644,34				0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			2 458,99	94,00	2 458,99	94,00	2 364,99			0,00
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux			94,00	94,00	94,00	94,00				0,00
4431	Sous Total compte 4431			2 552,99	188,00	2 552,99	188,00	2 364,99			0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			143,02	143,02	143,02	143,02				0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	690,80		369,00	1 059,80	1 059,80	1 059,80				0,00
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux	221,12		325,40				546,52			
4434	Sous Total compte 4434	911,92		837,42	1 202,82	1 749,34	1 202,82	546,52			
44351	Opér particul grp dépenses		72 944,00	149 795,40	77 568,70	149 795,40	150 512,70				717,30
4435	Sous Total compte 4435		72 944,00	149 795,40	77 568,70	149 795,40	150 512,70				717,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses		60 000,00	460 151,32	400 151,32			460 151,32	460 151,32		0,00
4437	Sous Total compte 4437		60 000,00	460 151,32	400 151,32			460 151,32	460 151,32		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			4 255,47	4 642,63			4 255,47	4 642,63		387,16
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	262,00		14 855,26	186,00			15 117,26	186,00	14 931,26	
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux			93,00	93,00			93,00	93,00		0,00
4438	Sous Total compte 4438	262,00		19 203,73	4 921,63			19 465,73	4 921,63	14 544,10	
443	Sous Total compte 443	1 173,92	132 944,00	632 540,86	484 032,47			633 714,78	616 976,47	16 738,31	
447	Autres impôts taxes versements assimilés		433,00	357 948,75	358 195,55			357 948,75	358 628,55		679,80
4486	Autres charges à payer		4 997,32	4 997,32	4 798,69			4 997,32	9 796,01		4 798,69
4487	Produits à recevoir	8 609,65			8 609,65			8 609,65	8 609,65		0,00
448	Sous Total compte 448	8 609,65	4 997,32	4 997,32	13 408,34			13 606,97	18 405,66		4 798,69
44	Sous Total compte 44	10 751,49	138 374,32	1 170 820,12	1 000 216,54			1 181 571,61	1 138 590,86	42 980,75	
4621	Créances cess immob - amiable			5 600,00	5 600,00			5 600,00	5 600,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4626	Créances cess immob - contentieux	35 319,23			35 319,23	35 319,23			0,00
462	Sous Total compte 462	35 319,23		5 600,00	40 919,23	40 919,23			0,00
4643	Vacations encaissées à reverser		700,00	2 305,00	1 805,00	2 305,00	2 505,00		200,00
464	Sous Total compte 464		700,00	2 305,00	1 805,00	2 305,00	2 505,00		200,00
466	Excédit de versement		32 933,02	74 598,20	47 632,53	74 598,20	80 565,55		5 967,35
46711	Autres comptes créditeurs		34 993,96	621 218,65	600 655,83	621 218,65	635 649,79		14 431,14
4671	Sous Total compte 4671		34 993,96	621 218,65	600 655,83	621 218,65	635 649,79		14 431,14
46721	Débiteurs divers - amiable	90 375,79		482 458,40	549 420,31	572 834,19	549 420,31	23 413,88	
46726	Débiteurs divers - contentieux			165,00	165,00	165,00	165,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672	90 375,79		482 623,40	549 585,31	572 999,19	549 585,31	23 413,88	
467	Sous Total compte 467	90 375,79	34 993,96	1 103 842,05	1 150 241,14	1 194 217,84	1 185 235,10	8 982,74	
4686	Divers - charges à payer		16 200,01	16 200,01	19 063,08	16 200,01	35 263,09		19 063,08
468	Sous Total compte 468		16 200,01	16 200,01	19 063,08	16 200,01	35 263,09		19 063,08

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46	125 695,02	84 826,99	1 202 545,26	1 259 660,98			1 328 240,28	1 344 487,97		16 247,69
4711	Verst des régisseurs			792 852,61	792 852,61			792 852,61	792 852,61		0,00
4712	Virements réimputés		500,00	18 040,57	18 338,07			18 040,57	18 838,07		797,50
47131	Raet : verst contrrib directes			7 501 744,00	7 501 744,00			7 501 744,00	7 501 744,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			541 810,00	541 810,00			541 810,00	541 810,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			3 997 000,00	3 997 000,00			3 997 000,00	3 997 000,00		0,00
47134	Raet : subv			784 630,18	784 630,18			784 630,18	784 630,18		0,00
47138	Raet : autres		1 614,43	10 481 813,76	10 500 196,33			10 481 813,76	10 501 810,76		19 997,00
4713	Sous Total compte 4713		1 614,43	23 306 997,94	23 325 380,51			23 306 997,94	23 326 994,94		19 997,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		2 297,32	24 314,76	22 741,83			24 314,76	25 039,15		724,39
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		1 445,48	45 279,52	45 536,61			45 279,52	46 982,09		1 702,57
47141	Sous Total compte 47141		3 742,80	69 594,28	68 278,44			69 594,28	72 021,24		2 426,96
4714	Sous Total compte 4714		3 742,80	69 594,28	68 278,44			69 594,28	72 021,24		2 426,96

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser		150,00	34 364,51	34 274,60			34 364,51	34 424,60		60,09
471	Sous Total compte 471		6 007,23	24 221 849,91	24 239 124,23			24 221 849,91	24 245 131,46		23 281,55
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			305 286,96	305 286,96			305 286,96	305 286,96		0,00
47218	Autres dépenses			139 221,00	139 221,00			139 221,00	139 221,00		0,00
4721	Sous Total compte 4721			444 507,96	444 507,96			444 507,96	444 507,96		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			486,81	486,81			486,81	486,81		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			56 317,65	56 317,65			56 317,65	56 317,65		0,00
472	Sous Total compte 472			501 312,42	501 312,42			501 312,42	501 312,42		0,00
47	Sous Total compte 47		6 007,23	24 723 162,33	24 740 436,65			24 723 162,33	24 746 443,88		23 281,55
486	Charges constatées d'avance	10 039,29		14 073,96	10 039,29			24 113,25	10 039,29	14 073,96	
487	Produits constatés d'avance		11 933,72	11 933,72				11 933,72	11 933,72		0,00
48	Sous Total compte 48	10 039,29	11 933,72	26 007,68	10 039,29			36 045,97	21 973,01	14 073,96	
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		84 931,00		20 145,00				105 076,00		105 076,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
491	Sous Total compte 491		84 931,00						105 076,00		105 076,00
49	Sous Total compte 49		84 931,00						105 076,00		105 076,00
	Total classe 4	629 219,87	1 816 436,77	48 843 550,02	49 294 255,39	49 472 769,89	51 110 692,16	610 037,98	2 247 960,25		
5113	Titres spéc de paiement et assim à encais	3 294,50		16 430,10	17 321,33	19 724,60	17 321,33	2 403,27			
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			18 062,25	18 062,25	18 062,25	18 062,25				0,00
51178	Autres valeurs impayées			322,36	322,36	322,36	322,36				0,00
5117	Sous Total compte 5117			322,36	322,36	322,36	322,36				0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	216,00		14 959,69	15 175,69	15 175,69	15 175,69				0,00
511	Sous Total compte 511	3 510,50		49 774,40	50 881,63	53 284,90	50 881,63	2 403,27			
515	Compte au trésor	7 039 825,40		22 754 893,28	21 249 233,91	29 794 718,68	21 249 233,91	8 545 484,77			
51	Sous Total compte 51	7 043 335,90		22 804 667,68	21 300 115,54	29 848 003,58	21 300 115,54	8 547 888,04			
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	61 597,95		50 703,07	54 435,16	112 301,02	54 435,16	57 865,86			
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	695,00			15,00	695,00	15,00	680,00			

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
541	Sous Total compte 541	62 292,95		50 703,07	54 450,16			112 996,02	54 450,16	58 545,86	
54	Sous Total compte 54	62 292,95		50 703,07	54 450,16			112 996,02	54 450,16	58 545,86	
580	Opérations d'ordre budgétaires			3 710 242,44	3 710 242,44			3 710 242,44	3 710 242,44		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			135 093,88	135 093,88			135 093,88	135 093,88		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			16 631,69	16 631,69			16 631,69	16 631,69		0,00
587	Sous Total compte 587			16 631,69	16 631,69			16 631,69	16 631,69		0,00
588	Autres virements internes			5 317,68	5 317,68			5 317,68	5 317,68		0,00
58	Sous Total compte 58			3 867 285,69	3 867 285,69			3 867 285,69	3 867 285,69		0,00
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag	7 105 628,85		26 722 656,44	25 221 851,39			33 828 285,29	25 221 851,39	8 606 433,90	
604	Sous Total compte 604					469 345,17	90 164,30	469 345,17	90 164,30	379 180,87	
60611	Achts non stks fournis eau-assainist					469 345,17	90 164,30	469 345,17	90 164,30	379 180,87	
60612	Achts non stks fournis énergie élect					106 189,05	63 250,84	106 189,05	63 250,84	42 938,21	
				1 754 180,37		1 754 180,37	104 009,89	1 754 180,37	104 009,89	1 650 170,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6061	Sous Total compte 6061					1 860 369,42	167 260,73	1 860 369,42	167 260,73	1 693 108,69	
60621	Achts non stkés combustibles			12 973,84		12 973,84		12 973,84		12 973,84	
60622	Achts non stkés carburants			65 151,97		65 151,97	4 176,57	65 151,97	4 176,57	60 975,40	
60623	Achts non stkés d'aliment			407 103,88		407 103,88	63 537,50	407 103,88	63 537,50	343 566,38	
60624	Achts non stkés produits traitement			13 422,34		13 422,34	480,42	13 422,34	480,42	12 941,92	
60628	Achts autres fournit non stkés			30 486,22		30 486,22	2 479,75	30 486,22	2 479,75	28 006,47	
6062	Sous Total compte 6062			529 138,25		529 138,25	70 674,24	529 138,25	70 674,24	458 464,01	
60631	Achts non stkés fournit entretien			78 737,49		78 737,49	16 023,82	78 737,49	16 023,82	62 713,67	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt			183 244,69		183 244,69	50 553,64	183 244,69	50 553,64	132 691,05	
60633	Achts non stkés fournit voirie			487,68		487,68		487,68		487,68	
60636	Achts non stkés vêtements travail			35 443,24		35 443,24	5 508,03	35 443,24	5 508,03	29 935,21	
6063	Sous Total compte 6063			297 913,10		297 913,10	72 085,49	297 913,10	72 085,49	225 827,61	
6064	Achts non stkés fournit admin			32 079,86		32 079,86	1 759,96	32 079,86	1 759,96	30 319,90	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6065	Achts non stks livrés-disques-cassettes					56 423,94	11 938,42	56 423,94	11 938,42	44 485,52	
6067	Achts non stks fournis scolaires			36 505,13	2 057,42	36 505,13	2 057,42	36 505,13	2 057,42	34 447,71	
6068	Achts non stks autres mat et fourn			80 426,13	8 712,31	80 426,13	8 712,31	80 426,13	8 712,31	71 713,82	
606	Sous Total compte 606			2 892 855,83	334 488,57	2 892 855,83	334 488,57	2 892 855,83	334 488,57	2 558 367,26	
60	Sous Total compte 60			3 362 201,00	424 652,87	3 362 201,00	424 652,87	3 362 201,00	424 652,87	2 937 548,13	
611	Contrats prestations de services			4 868,40	543,76	4 868,40	543,76	4 868,40	543,76	4 324,64	
6132	Locations immobilières			44 328,59	4 497,91	44 328,59	4 497,91	44 328,59	4 497,91	39 830,68	
6135	Locations mobilières			424 044,20	96 293,70	424 044,20	96 293,70	424 044,20	96 293,70	327 750,50	
613	Sous Total compte 613			468 372,79	100 791,61	468 372,79	100 791,61	468 372,79	100 791,61	367 581,18	
61521	Entretien et réparations de terrains			409 786,90	146 896,43	409 786,90	146 896,43	409 786,90	146 896,43	262 890,47	
615221	Bâtiments publics			80 969,47	19 985,69	80 969,47	19 985,69	80 969,47	19 985,69	60 983,78	
61522	Sous Total compte 61522			80 969,47	19 985,69	80 969,47	19 985,69	80 969,47	19 985,69	60 983,78	
615232	Réseaux			204 505,76	92 084,29	204 505,76	92 084,29	204 505,76	92 084,29	112 421,47	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61523	Libellé de compte										
	Sous Total compte 61523					204 505,76	92 084,29	204 505,76	92 084,29	112 421,47	
6152	Sous Total compte 6152					695 262,13	258 966,41	695 262,13	258 966,41	436 295,72	
61551	Entretien réparations matériel roulant					70 575,39	16 044,97	70 575,39	16 044,97	54 530,42	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					65 491,21	15 264,62	65 491,21	15 264,62	50 226,59	
6155	Sous Total compte 6155					136 066,60	31 309,59	136 066,60	31 309,59	104 757,01	
6156	Maintenance					467 671,58	82 099,56	467 671,58	82 099,56	385 572,02	
615	Sous Total compte 615					1 299 000,31	372 375,56	1 299 000,31	372 375,56	926 624,75	
6161	Multirisques					59 181,10		59 181,10		59 181,10	
6168	Autres					11 939,25		11 939,25		11 939,25	
616	Sous Total compte 616					71 120,35		71 120,35		71 120,35	
617	Etudes et recherches					28 598,40	14 964,00	28 598,40	14 964,00	13 634,40	
6182	Divers doc générale et technique					17 413,98	8 797,80	17 413,98	8 797,80	8 616,18	
6184	Divers versts à organismes formation					37 090,06	16 793,00	37 090,06	16 793,00	20 297,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6185	Divers - frais colloques et séminaires					27,50	27,50	27,50	27,50		0,00
6188	Autres frais divers			271 392,98	68 267,93	271 392,98	68 267,93	203 125,05			
618	Sous Total compte 618			325 924,52	93 886,23	325 924,52	93 886,23	232 038,29			
61	Sous Total compte 61			2 197 884,77	582 561,16	2 197 884,77	582 561,16	1 615 323,61			
6218	Autre personnel extérieur au service			37 258,60		37 258,60		37 258,60			
621	Sous Total compte 621			37 258,60		37 258,60		37 258,60			
6226	Rému intermédiés honoraires			6 800,22	701,13	6 800,22	701,13	6 099,09			
6228	Rému intermédiés honoraires divers			6 899,46	2 003,46	6 899,46	2 003,46	4 896,00			
622	Sous Total compte 622			13 699,68	2 704,59	13 699,68	2 704,59	10 995,09			
6231	Pub public relat publ annonces insert			10 622,40		10 622,40		10 622,40			
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies			396 703,04	15 657,29	396 703,04	15 657,29	381 045,75			
6236	Pub public relat publ catalog imprimés			36 607,34	2 181,60	36 607,34	2 181,60	34 425,74			
6238	Pub public relat publ divers			11 233,49	8 257,05	11 233,49	8 257,05	2 976,44			

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
623	Sous Total compte 623					455 166,27	26 095,94	455 166,27	26 095,94	429 070,33	
6241	Transports de biens					2 675,39	231,90	2 675,39	231,90	2 443,49	
6247	Transports collectifs					89 044,70	10 317,35	89 044,70	10 317,35	78 727,35	
624	Sous Total compte 624					91 720,09	10 549,25	91 720,09	10 549,25	81 170,84	
6251	Dépôts missions					3 074,67	600,00	3 074,67	600,00	2 474,67	
	récep - voyage										
	dépôts										
6256	Dépôts missions récep					4 732,90		4 732,90		4 732,90	
	- missions										
6257	Dépôts missions récep					47 909,45	43 579,43	47 909,45	43 579,43	4 330,02	
	- réceptions										
625	Sous Total compte 625					55 717,02	44 179,43	55 717,02	44 179,43	11 537,59	
6261	Frais d'affranchissement					52 549,13	4 178,67	52 549,13	4 178,67	48 370,46	
6262	Frais de télécommunication					79 880,80	12 213,76	79 880,80	12 213,76	67 667,04	
626	Sous Total compte 626					132 429,93	16 392,43	132 429,93	16 392,43	116 037,50	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					4 919,39		4 919,39		4 919,39	
6281	Aut serv extér concours divers					31 104,13	877,39	31 104,13	877,39	30 226,74	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6282	Frais gardien églises forêts bois com					10 942,56		10 942,56		10 942,56	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage			51 707,95	23 623,15	51 707,95	23 623,15	51 707,95	23 623,15	28 084,80	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach			818,50		818,50		818,50		818,50	
6287	Sous Total compte 6287			818,50		818,50		818,50		818,50	
6288	Autres serv extér			6 313,20	1 385,11	6 313,20	1 385,11	6 313,20	1 385,11	4 928,09	
628	Sous Total compte 628			100 886,34	25 885,65	100 886,34	25 885,65	100 886,34	25 885,65	75 000,69	
629	Rtro sur autres services extérieurs				314,85		314,85		314,85		314,85
62	Sous Total compte 62			891 797,32	126 122,14	891 797,32	126 122,14	891 797,32	126 122,14	765 675,18	
6331	Versement mobilité			146 317,00	1 753,00	146 317,00	1 753,00	146 317,00	1 753,00	144 564,00	
6332	Cotisations versées au FNAL			36 580,00	438,00	36 580,00	438,00	36 580,00	438,00	36 142,00	
6336	Cotis. centre national - centres gestion			135 373,00	1 655,00	135 373,00	1 655,00	135 373,00	1 655,00	133 718,00	
633	Sous Total compte 633			318 270,00	3 846,00	318 270,00	3 846,00	318 270,00	3 846,00	314 424,00	
63512	Impôts directs - taxes foncières			47 891,00		47 891,00		47 891,00		47 891,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63513	Impôts directs - autres					4 798,99		4 798,99		4 798,99	
6351	impôts locaux										
	Sous Total					52 689,99		52 689,99		52 689,99	
635	compte 6351										
	Sous Total					52 689,99		52 689,99		52 689,99	
637	compte 635										
	Autres impôts					43 013,25	1 093,22	43 013,25	1 093,22	41 920,03	
	tax verst sur										
	rému aut org										
63	Sous Total					413 973,24	4 939,22	413 973,24	4 939,22	409 034,02	
	compte 63										
64111	Persl										
	titulaire_rémun					4 897 896,77	1 397,40	4 897 896,77	1 397,40	4 896 499,37	
	principale										
64112	Persl					200 379,95	53,88	200 379,95	53,88	200 326,07	
	titulaire_NBI										
	suppl fami										
	indem rés										
64114	Personnel										
	titulaire					18 400,01		18 400,01		18 400,01	
	Indemnité										
	Inflatio										
64118	Personnel										
	titulaire					1 018 172,09	609,62	1 018 172,09	609,62	1 017 562,47	
	- autres										
	Indemnités										
6411	Sous Total					6 134 848,82	2 060,90	6 134 848,82	2 060,90	6 132 787,92	
	compte 6411										
64131	Persel non					2 936 015,76	98 415,52	2 936 015,76	98 415,52	2 837 600,24	
	titulaire -										
	rémunération										
64134	Personnel non										
	titulaire -					12 799,99		12 799,99		12 799,99	
	Indemnité infl										
6413	Sous Total					2 948 815,75	98 415,52	2 948 815,75	98 415,52	2 850 400,23	
	compte 6413										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64171	Apprentis					2 086,31		2 086,31		2 086,31	
6417	Sous Total					2 086,31		2 086,31		2 086,31	
6419	Rembst						103 392,46		103 392,46		103 392,46
641	Sous Total					9 085 750,88	203 868,88	9 085 750,88	203 868,88	8 881 882,00	
6451	Charges sécu cotisations			1 526 869,00	27 043,00	1 526 869,00		1 526 869,00	27 043,00	1 499 826,00	
6453	Cotisations URSSAF			1 697 626,09	4 402,62	1 697 626,09		1 697 626,09	4 402,62	1 693 223,47	
6454	Charges sécu cotisations			114 187,00	3 718,00	114 187,00		114 187,00	3 718,00	110 469,00	
6455	Cotisations pour assurance			139 537,44	150,30	139 537,44		139 537,44	150,30	139 387,14	
6458	Charges sécu prévoyance			83 787,00		83 787,00		83 787,00		83 787,00	
6459	Rembst charges sécu sociale				31 200,00				31 200,00		31 200,00
645	Sous Total			3 562 006,53	66 513,92	3 562 006,53	66 513,92	3 562 006,53	66 513,92	3 495 492,61	
64731	Autres charges soc alloc chômage			29 942,60		29 942,60		29 942,60		29 942,60	
6473	Sous Total			29 942,60		29 942,60		29 942,60		29 942,60	
6473	compte 6473										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Autres charges sociales médecine travail			29 875,68	25 830,50	29 875,68	25 830,50	4 045,18			
647	Sous Total compte 647			59 818,28	25 830,50	59 818,28	25 830,50	33 987,78			
64	Sous Total compte 64			12 707 575,69	296 213,30	12 707 575,69	296 213,30	12 411 362,39			
6518	Autres			61 069,37	4 963,77	61 069,37	4 963,77	56 105,60			
651	Sous Total compte 651			61 069,37	4 963,77	61 069,37	4 963,77	56 105,60			
6531	Indemnités maires adjoints conseillers			193 956,02		193 956,02		193 956,02			
6532	Frais mission maires adjts conseillers			805,74	350,00	805,74	350,00	455,74			
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil			22 214,91		22 214,91		22 214,91			
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil			16 285,00		16 285,00		16 285,00			
6535	Frais formation maires adjts conseil			907,99	501,00	907,99	501,00	406,99			
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat			767,66	380,50	767,66	380,50	387,16			
6537	Sous Total compte 6537			767,66	380,50	767,66	380,50	387,16			
653	Sous Total compte 653			234 937,32	1 231,50	234 937,32	1 231,50	233 705,82			

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6541	Créances admises en non-valeur					16 631,69	4,94	16 631,69	4,94	16 626,75	
6542	Créances éteintes					947,99		947,99		947,99	
654	Sous Total compte 654					17 579,68	4,94	17 579,68	4,94	17 574,74	
65548	Autres contributions					7 906,90		7 906,90		7 906,90	
6554	Sous Total compte 6554					7 906,90		7 906,90		7 906,90	
6558	Autres contributions obligatoires					147 154,37	17 126,50	147 154,37	17 126,50	130 027,87	
655	Sous Total compte 655					155 061,27	17 126,50	155 061,27	17 126,50	137 934,77	
657358	Subv fonct aux orga pub autres groupés					68 843,30		68 843,30		68 843,30	
65735	Sous Total compte 65735					68 843,30		68 843,30		68 843,30	
657362	CCAS					400 000,00		400 000,00		400 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					400 000,00		400 000,00		400 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					468 843,30		468 843,30		468 843,30	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					230 335,48	4 500,00	230 335,48	4 500,00	225 835,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657	Sous Total compte 657					699 178,78	4 500,00	699 178,78	4 500,00	694 678,78	
65888	Autres										
6588	Sous Total compte 6588			2,39	0,01	2,39	0,01	2,39	0,01	2,38	
658	Sous Total compte 658			2,39	0,01	2,39	0,01	2,39	0,01	2,38	
65	Sous Total compte 65										
66111	Intérêts réglés à l'échéance			1 167 828,81	27 826,72	1 167 828,81	27 826,72	1 167 828,81	27 826,72	1 140 002,09	
66112	Intérêts - rattachement des icne			25 565,99		25 565,99		25 565,99		25 565,99	
6611	Sous Total compte 6611			29 280,68	23 161,60	29 280,68	23 161,60	29 280,68	23 161,60	6 119,08	
661	Sous Total compte 661			54 846,67	23 161,60	54 846,67	23 161,60	54 846,67	23 161,60	31 685,07	
66	Sous Total compte 66			54 846,67	23 161,60	54 846,67	23 161,60	54 846,67	23 161,60	31 685,07	
6714	Charges except-bourses - prix			39 285,08	12 000,00	39 285,08	12 000,00	39 285,08	12 000,00	27 285,08	
6718	Charg except aut charg except opér gest			9 144,35		9 144,35		9 144,35		9 144,35	
671	Sous Total compte 671			48 429,43	12 000,00	48 429,43	12 000,00	48 429,43	12 000,00	36 429,43	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Charges except titres annulés					76 361,99		76 361,99		76 361,99	
6748	Autres subv exceptionnelles					9 363,50		9 363,50		9 363,50	
674	Sous Total compte 674					9 363,50		9 363,50		9 363,50	
675	Charges except vnc immob cédées					2 870,74		2 870,74		2 870,74	
6761	Différences sur réalisations (positives)					2 729,26		2 729,26		2 729,26	
676	Sous Total compte 676					2 729,26		2 729,26		2 729,26	0,00
678	Autres charges exceptionnelles					3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
67	Sous Total compte 67					143 354,92	15 600,00	143 354,92	15 600,00	127 754,92	
6811	DA - immob					415 479,79	447,86	415 479,79	447,86	415 031,93	
6817	Dp dépréciat actifs circulants					20 145,00		20 145,00		20 145,00	
681	Sous Total compte 681					435 624,79	447,86	435 624,79	447,86	435 176,93	
68	Sous Total compte 68					435 624,79	447,86	435 624,79	447,86	435 176,93	
	Total classe 6			21 375 087,21	1 501 524,87	21 375 087,21	1 501 524,87	21 375 087,21	1 501 524,87	20 008 469,65	134 907,31

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7018	Autres ventes de produits finis						8 867,04		8 867,04		8 867,04
701	Sous Total compte 701						8 867,04		8 867,04		8 867,04
70311	Concession dans cimetières			1 125,00			34 098,00	1 125,00	34 098,00		32 973,00
7031	Sous Total compte 7031 (produit net)			1 125,00			34 098,00	1 125,00	34 098,00		32 973,00
703	Sous Total compte 703			1 125,00			34 098,00	1 125,00	34 098,00		32 973,00
7062	Prestation serv redev droits culturel			268,00			72 960,01	268,00	72 960,01		72 692,01
70631	Redev droits services à caract sportif			13 515,70			207 454,65	13 515,70	207 454,65		193 938,95
7063	Sous Total compte 7063			13 515,70			207 454,65	13 515,70	207 454,65		193 938,95
7066	Prestation serv redev droits social			40 868,76			382 208,01	40 868,76	382 208,01		341 339,25
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol			60 622,49			484 467,79	60 622,49	484 467,79		423 845,30
706	Sous Total compte 706			115 274,95			1 147 090,46	115 274,95	1 147 090,46		1 031 815,51
70841	Mise à dispo persel aux EA			3 478,00			18 333,26	3 478,00	18 333,26		14 855,26
7084	Sous Total compte 7084			3 478,00			18 333,26	3 478,00	18 333,26		14 855,26

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP				Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
N° de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70878	Autres produits - remboursement de frais					5 131,65	7 959,64	5 131,65	7 959,64				2 827,99
7087	Sous Total compte 7087							5 131,65	7 959,64				2 827,99
708	Sous Total compte 708					8 609,65	26 292,90	8 609,65	26 292,90				17 683,25
70	Sous Total compte 70					125 009,60	1 216 348,40	125 009,60	1 216 348,40				1 091 338,80
73111	Impôts directs locaux						6 787 467,00		6 787 467,00				6 787 467,00
7311	Sous Total compte 7311						6 787 467,00		6 787 467,00				6 787 467,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						57 668,00		57 668,00				57 668,00
731	Sous Total compte 731						6 845 135,00		6 845 135,00				6 845 135,00
73211	Attribution de compensation						7 798 684,00		7 798 684,00				7 798 684,00
73212	Dotation de solidarité communautaire						365 362,00		365 362,00				365 362,00
7321	Sous Total compte 7321						8 164 046,00		8 164 046,00				8 164 046,00
73221	FNGIR						8 391,00		8 391,00				8 391,00
73223	Fonds péréquation des ress com interco						137 947,00		137 947,00				137 947,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7322	Sous Total compte 7322						146 338,00		146 338,00		146 338,00
732	Sous Total compte 732						8 310 384,00		8 310 384,00		8 310 384,00
7336	Droits de place					72,00	10 019,60	72,00	10 019,60		9 947,60
7338	Taxes services publics - domaine-autres					24,00	1 488,00	24,00	1 488,00		1 464,00
733	Sous Total compte 733					96,00	11 507,60	96,00	11 507,60		11 411,60
7343	Taxe sur pylones électriques					20,00	51 098,00	20,00	51 098,00		51 078,00
734	Sous Total compte 734					20,00	51 098,00	20,00	51 098,00		51 078,00
7351	Taxe sur électricité					0,26	272 441,25	0,26	272 441,25		272 440,99
735	Sous Total compte 735					0,26	272 441,25	0,26	272 441,25		272 440,99
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure					165,00	135 329,71	165,00	135 329,71		135 164,71
736	Sous Total compte 736					165,00	135 329,71	165,00	135 329,71		135 164,71
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc						701 312,00		701 312,00		701 312,00
738	Sous Total compte 738						701 312,00		701 312,00		701 312,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73	Sous Total compte 73					281,26	16 327 207,56	281,26	16 327 207,56		16 326 926,30
74123	DGF solidarité urbaine				401 649,00				401 649,00		401 649,00
74126	Dot compens groupements Cnes				18 439,00				18 439,00		18 439,00
7412	Sous Total compte 7412				420 088,00				420 088,00		420 088,00
741	Sous Total compte 741				420 088,00				420 088,00		420 088,00
744	FCTVA				21 053,34				21 053,34		21 053,34
74718	Autres participations			2 863,31	83 034,08			2 863,31	83 034,08		80 170,77
7471	Sous Total compte 7471			2 863,31	83 034,08			2 863,31	83 034,08		80 170,77
7473	Participations - Dépt				7 190,00				7 190,00		7 190,00
74748	Participations des autres Cnes				31 720,93				31 720,93		31 720,93
7474	Sous Total compte 7474				31 720,93				31 720,93		31 720,93
7478	Participations - autres organismes			1 800,00	1 045 660,24			1 800,00	1 045 660,24		1 043 860,24
747	Sous Total compte 747			4 663,31	1 167 605,25			4 663,31	1 167 605,25		1 162 941,94

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74834	Compens au titre exonérat						773 803,00		773 803,00		773 803,00
	tax foncières										
7483	Sous Total compte 7483						773 803,00		773 803,00		773 803,00
7484	Dotation de recensement						2 214,00		2 214,00		2 214,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						43 245,50		43 245,50		43 245,50
7488	Autres attributions - participations						162 797,00		162 797,00		162 797,00
748	Sous Total compte 748						982 059,50		982 059,50		982 059,50
74	Sous Total compte 74			4 663,31	2 590 806,09	4 663,31	2 590 806,09		2 590 806,09		2 586 142,78
752	Revenus des immeubles			34 787,91	203 280,81	34 787,91	203 280,81		203 280,81		168 492,90
7588	Autres produits divers de gestion couran				1,34		1,34		1,34		1,34
758	Sous Total compte 758				1,34		1,34		1,34		1,34
75	Sous Total compte 75			34 787,91	203 282,15	34 787,91	203 282,15		203 282,15		168 494,24
761	Produits financiers- produits des partici				834,30		834,30		834,30		834,30
76	Sous Total compte 76				834,30		834,30		834,30		834,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Exercice 2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Numéro de Compte	Libellé de compte										
7718	Autres prod except sur opé gestion						175 223,91		175 223,91		175 223,91
771	Sous Total compte 771						175 223,91		175 223,91		175 223,91
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						37 565,46		37 565,46		37 565,46
775	Produits des cessions d'immobilisations						5 600,00		5 600,00		5 600,00
777	Quote-part des subv d'invest transférée						5 668,15		5 668,15		5 668,15
7788	Produits exceptionnels divers						14 509,01		14 509,01		14 509,01
778	Sous Total compte 778						14 509,01		14 509,01		14 509,01
77	Sous Total compte 77						238 566,53		238 566,53		238 566,53
	Total classe 7					164 742,08	20 577 045,03	164 742,08	20 577 045,03		20 412 302,95
	Total général	92 289 363,49	92 289 363,49	93 421 930,47	89 061 010,57	27 437 065,81	31 797 985,71	213 148 359,77	213 148 359,77	115 787 004,78	115 787 004,78

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT		CREDIT		SOLDES	
		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL
N° Intitulé Nature des valeurs inactives							
861							
Portefeuille	800,00	0,00		800,00			0,00
BIBLIOTHEQUE							
CMEM	45 386,00	0,00		45 386,00			0,00
CULTURE ET RELATIONS PUBLIQUES	187 178,00	0,00		187 178,00			0,00
MUSCULATION	132 055,50			136 821,55			0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	365 419,50			391 954,30			0,00
862							
Correspondant							
BIBLIOTHEQUE	520,00	800,00		1 320,00			0,00
CMEM	0,00	0,00		0,00			0,00
CULTURE ET RELATIONS PUBLIQUES	0,00	0,00		0,00			0,00
MUSCULATION	2 009,80	3 546,25		5 556,05			0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	2 529,80	4 346,25		6 876,05			0,00
863							
Prise en charge titre et valeur							
BIBLIOTHEQUE	0,00	720,00		720,00			0,00
CMEM	0,00	45 386,00		45 386,00			0,00
CULTURE ET RELATIONS PUBLIQUES	0,00	187 178,00		187 178,00			0,00
MUSCULATION	0,00	135 893,90		135 893,90			0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	369 177,90		369 177,90			0,00
TOTAUX	367 949,30	400 058,95		768 008,25	367 949,30	400 058,95	768 008,25

Page des signatures

22800 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

A l'issue de chaque exercice, l'exécution budgétaire est présentée dans deux documents distincts :

- Le compte de gestion (CG), établi par le comptable public : il correspond au bilan (actif/passif) de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est soumis au vote du conseil municipal lors de la séance consacrée au vote du compte administratif, préalablement à ce dernier afin d'en attester la stricte concordance.
- Le compte administratif (CA), établi par la ville : il détermine les résultats de l'exécution du budget, en retraçant, pour chaque section, les prévisions budgétaires (le cas échéant, ajustées en cours d'exercice) et leur réalisation. Il fait l'objet d'une présentation en conseil municipal et doit être adopté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion permet d'identifier le résultat comptable de l'année. Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser.

Les restes à réaliser sont constitués des engagements, tant en dépenses qu'en recettes, non soldés en fin d'exercice et reportés sur l'exercice suivant. Les engagements non reportés sont quant à eux soldés. Un état des restes à réaliser arrêtés au 31 décembre de l'exercice est transmis au comptable public par l'ordonnateur pour validation. Celui-ci est joint à l'appui des délibérations relatives au compte administratif et à l'affectation des résultats. Contrairement à la procédure des rattachements pour la seule section de fonctionnement (intégration à l'exercice N des opérations dont le service a été réalisé, mais dont l'ordonnancement n'interviendra qu'en N+1), les restes à réaliser, en pratique mis en œuvre uniquement en section d'investissement, impactent l'exercice N+1, en étant inscrits budgétairement en complément des crédits de l'année.

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, le résultat comptable de l'année doit, suite au vote du compte administratif et du compte de gestion, être affecté et repris dans le budget suivant. Cette reprise peut être effectuée dès le budget primitif ou, selon la date de vote de ce dernier, dans le cadre du budget supplémentaire.

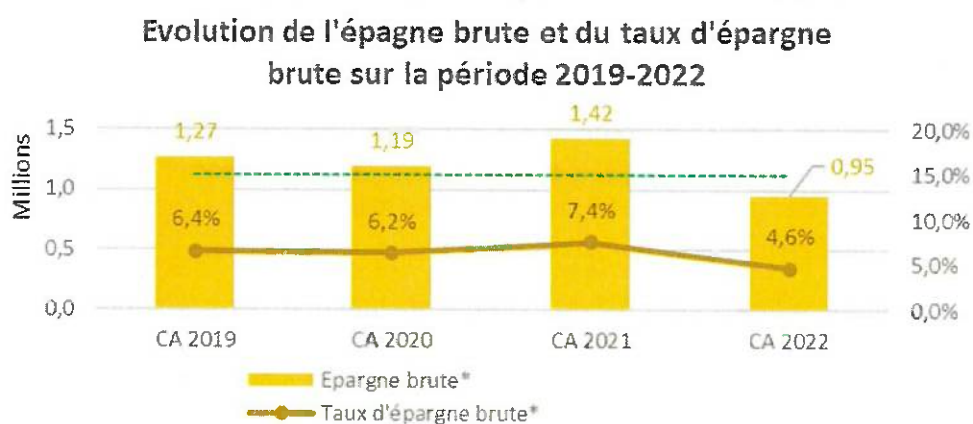
Après la crise sanitaire en 2020 et 2021, l'exercice 2022 a été marqué, suite à l'éclatement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, d'une crise énergétique majeure.

Comme les ménages, le budget de la commune en a été frappé de plein fouet, accusant une explosion des dépenses de fluides (eau, gaz et électricité), qui atteignent 1,9 M€ (dont 1,8 M€ en dépenses de fonctionnement, représentant un tiers des charges à caractère général),

auxquelles s'ajoutent l'effet global de l'inflation sur le panier des dépenses communales (denrées alimentaires, papier, carburant, etc.).

Dans ce contexte, les efforts de gestion mis en œuvre par la municipalité dès 2020 ont permis de préserver les équilibres généraux, avec un résultat comptable de fonctionnement (différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement) de 539 K€ et une épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, permettant d'identifier la capacité d'autofinancement des investissements) de 954 K€ (948 K€ hors produit des cessions), soit un taux d'épargne brute de 4,6 %.

Si, toutes choses égales par ailleurs, ce résultat ne peut être regardé comme satisfaisant en années « normales », le travail mené par la municipalité a permis, dans un contexte très défavorable, de stabiliser la situation, en maintenant un niveau d'épargne brute proche de celui de 2019 :



Mise en regard avec les exercices précédents, l'exécution budgétaire 2022 se répartit de la façon suivante en section de fonctionnement (hors opérations d'ordre) :

K€	Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CO 2022*	CA 2022	CA prév. /BP	CA prév. /CO
011	Charges à caractère général	4 516	4 073	3 916	5 326	5 526	5 376	101%	97%
012	Charges de personnel	12 692	12 484	12 251	13 060	13 210	12 898	99%	98%
65	Autres charges de gestion courante	1 247	1 188	1 285	1 411	1 261	1 140	81%	90%
66	Charges financières	47	36	24	44	44	32	72%	72%
67	Charges exceptionnelles	46	107	124	151	160	122	81%	76%
68	Dotations aux amortissements	0	0	100	20	20	20	100%	100%
Total Dépenses		18 547	17 887	17 701	20 012	20 222	19 588	98%	97%
013	Atténuations de charges	114	124	108	78	78	135	173%	173%
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 698	792	986	1 310	1 310	1 091	83%	83%
73	Impôts et taxes	16 001	16 064	15 985	16 079	16 129	16 327	102%	101%
74	Dotations et participations	1 708	1 840	1 875	2 057	2 057	2 586	126%	126%
75	Autres produits de gestion courante	158	104	51	137	137	168	123%	123%
76	Produits financiers	1	0	1	0	0	1		
77	Produits exceptionnels	1 044	303	102	50	210	233	463%	111%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	19	0	0	0		
Total Recettes		20 723	19 228	19 126	19 711	19 920	20 542	104%	103%
Epargne brute (y. c. produit des cessions)		2 176	1 340	1 425			954		

*Crédits ouverts au 31 décembre 2022 (budget primitif + mouvements en cours d'exercice)

Parallèlement, l'exécution budgétaire se répartit de la façon suivante s'agissant de la section d'investissement (hors opérations d'ordre) :

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

K€	Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CO 2022*	CA 2022	CA prév. /BP	CA prév. /CO
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	18	18	18	100%	100%
13	Subventions d'investissement	6	0	0	0	95	0		
16	Emprunts et dettes assimilées	369	1 676	383	345	345	280	81%	81%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30	22	105	827	951	169	20%	18%
204	Subventions d'équipement versées	9	9	11	15	20	10	65%	48%
21	Immobilisations corporelles	979	1 209	596	2 039	3 211	1 692		
23	Immobilisations en cours	1 730	536	185	887	529	176	20%	33%
Total Dépenses		3 121	3 451	1 281	4 132	5 169	2 345	57%	45%
024	Produits des cessions d'immobilisations				5	5			
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors excédents de fonctionnement capitalisés)	1 178	459	1 191	3 460	3 460	3 448	100%	100%
13	Subventions d'investissement	1 042	180	161	336	575	304	90%	53%
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	2 500	2 500	2 000	80%	80%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	5	0	0	0		
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0		
23	Immobilisations en cours	4	0	16	0	0	0		
Total Recettes		2 225	639	1 372	6 301	6 541	5 752	91%	88%

*Crédits ouverts au 31 décembre 2022 (budget primitif + reports + mouvements en cours d'exercice)

En outre, les projets d'investissement faisant l'objet de reports sur l'exercice 2023 s'élèvent :

- En recettes, à 152 K€,
- En dépenses, à 1 276 K€.

Il convient de dégager les points saillants suivants du compte administratif (opérations réelles) :

• Section de fonctionnement

Recettes

- Les recettes réelles de fonctionnement ont été exécutées à 104 % du BP, pour atteindre 20,5 M€.
- Les impôts et taxes représentent en 2022 79 % des recettes de la commune.

Dépenses

- Les dépenses de fonctionnement sont marquées, dans la logique de sincérité budgétaire souhaitée par la municipalité, par la qualité des taux d'exécution (au global, 98 % des crédits inscrits au BP).
- Les charges à caractère général représentent 27 % des dépenses (5 376 K€). Elles connaissent une forte augmentation par rapport au CA 2021 (+37 %), en lien avec l'explosion du coût des fluides (1,8 M€ en 2022).
- Les dépenses de personnel s'élèvent en 2022 à 12,9 M€, correspondant à 66 % des charges de gestion (dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette). Elles sont en progression de 5,3 % par rapport au CA 2021 (+646 K€), principalement sous l'effet de mesures nationales s'imposant à la collectivité (augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet, compensée partiellement par l'Etat uniquement en 2022, revalorisation des grilles indiciaires, etc.).

• Section d'investissement

Recettes

- Les recettes d'investissement s'élèvent en 2022 à 5,8 M€, intégrant 3,3 M€ au titre des excédents de fonctionnement capitalisés, correspondant à la couverture par le résultat de fonctionnement du besoin de financement de l'année précédente.

- Elles sont marquées :
 - o D'une part, par la mobilisation d'un nouvel emprunt de 2 M€ à la Caisse d'épargne, portant, au 31 décembre, le stock de dette à 4,9 M€, avec une capacité de désendettement demeurant saine (5,1 ans).
 - o D'autre part, par les effets progressifs de la culture de la recette portée par la municipalité, avec des subventions d'équipement reçues s'élevant à 304 K€ correspondant aux financements perçus au titre des projets en cours (notamment encore en phase d'études).

Dépenses

- Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2022 à 2,3 M€, dont 2 M€ de dépenses d'équipement et 0,3 M€ de remboursement en capital de la dette.
- Le taux d'exécution des dépenses d'équipement par rapport au BP est en 2022 de 54 %, et atteint 88 % en intégrant les restes à réaliser (soit les projets engagés, notamment en 2022).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

Sans que le Maire ne prenne part au vote, d'approuver le compte administratif du budget au titre de l'exercice 2022

Annexé à la délibération :

- Maquette du compte administratif 2022
- Etat des restes à réaliser (dépenses)
- Etat des restes à réaliser (recettes)

ADOpte A LA MAJORITE

A 24 VOIX POUR (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT).

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué



Etat des restes à réaliser (dépenses)

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
BB21-00129P	MISSIONS CONSEIL ASSISTANCE MO VIDEO PROTECTION URBAINE BAT	AVPROTEC	PAST	900,00 €	1 080,00 €
BB21-00147P	24.02.21-31.12.21 MC MAO MISE EN PLACE VIDEO PROTECTION URB	AVPROTEC	PAST	1 865,00 €	2 238,00 €
BB21-00443P	24.02.21-31.12.21 ASSIST MO ELAB SYSTEME VIDEO PROTECTION URBAINE	AVPROTEC	PAST	630,00 €	756,00 €
BB22-00114	ELAB SCHEMA DIRECTEUR IMMO ENERGIE ETIQUETTE MULTI ENJEUX	ESPELIA	PAST	147 193,75 €	176 632,50 €
BB22-00195	VISITES CAMPAGNE PHOTOGRAPHIE CENOTAPHE CIMETIERE	GRAHAL CONSEIL	PAST	1 260,00 €	1 512,00 €
BB22-00204	ETUDE CENOTAPHE	BRUNELLE VINCENT	PAST	4 830,00 €	5 796,00 €
BB22-00253	RECHERCHE DOCUMENTAIRE COLLEGALE ST PIAT	GRAHAL CONSEIL	PAST	2 814,00 €	3 376,80 €
BB22-00254	ETUDE DIAGNOSTIC COLLEGALE ST PIAT	BRUNELLE VINCENT	PAST	6 670,00 €	7 884,00 €
BB22-00265	ACQUISITION DONNEE DRONE COLLEGALE ST PIAT	AIR SCANNER	PAST	13 410,00 €	16 092,00 €
BB22-00266	ETUDE ETAT CONSERVATION PEINTURES CHAPELLE	G. GAUTHIER	PAST	3 690,00 €	4 428,00 €
BB22-00257	REALISATION SONDAGE COLLEGALE ST PIAT	LABORATOIRE BPE	PAST	4 365,00 €	5 238,00 €
BB22-00258	DIAG PROJET RESTAURATION COLLEGALE ST PIAT	CABINET G. LINDEMANN	PAST	1 500,00 €	1 800,00 €
RY22-00176	ACQUISITION DE DONNEE PAR UN DRONE	AIR SCANNER	PAST	3 000,00 €	3 600,00 €
BB22-00262	TO 3 SERVEURS SYNOPSISYS	Compte 2031 - Frais d'études		192 027,75 €	230 433,30 €
BB22013001	TO 3 LOGICIEL SYNOPSISYS	BIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	11 592,76 €	13 911,31 €
TT22020001	MODULE CIRIL ENFANCE ASLH	BIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	17 407,86 €	20 889,43 €
		CIRIL GROUP	PR	2 000,00 €	2 400,00 €
		Compte 2051 - Concessions et droits similaires		31 000,62 €	37 200,74 €
		CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORABLES		223 028,37 €	267 634,04 €
F121-00124P	REFECTION FACADE 80 AV DE LA REPUBLIQUE DELIB DU 15.12.21	DIVERS DIVERS	PR	383,33 €	460,00 €
UU19-00027P	REFECTION FACADE 30 AV DE LA REPUBLIQUE	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
UU20-00018P	CUVE RECUPERATION EAUX PLUIE 35 RUE JB MULIER DELIB 37 DU 24.09.20	DIVERS DIVERS	PAST	166,67 €	200,00 €
UU21-00016P	ISOLATION TOITURE 19 RESIDENCE LENINE DELIB 19 DU 11.03.21	DIVERS DIVERS	PAST	208,33 €	250,00 €
UU21-00024P	REFECTION FACADE 141 RUE DU 8 MAI 1945 DELIB DU 01.07.21	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
UU22-00010	REFECTION FACADE 15 RUE DU 11 NOVEMBRE DELIB DU 21.02.2022	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
UU22-00018	CHANGEMENT MENUISERIE 13 RUE PIERRE BOURDIEU DELIB DU 08.06.22	DIVERS DIVERS	PAST	145,83 €	175,00 €
UU22-00019	CHANGEMENT MENUISERIE 2 RUE LOUIS LARCHER DELIB 12 DU 08.06.22	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
UU22-00022	REFECTION FACADES 5 BIS RUE GUY MOCQUET DELIB 8 DU 07.07.22	DIVERS DIVERS	PAST	271,17 €	325,40 €
UU22-00023	REFECTION FACADE 20 RUE DU 1ER MAI DELIB 8 DU 07.07.22	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
		Compte 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations		3 475,33 €	4 170,40 €
		CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées		3 475,33 €	4 170,40 €
CC22027301	CREATION DE TROIS POCHES DE PLANTATION DANS L'ENROBE DE LA COURS DE L'ECOLE	DENNEL PARCS ET JARDINS	PAST	5 450,00 €	6 540,00 €
EE22007001	RENOVATION DU PARKING COURS BOUCHES PORTIQUE ENROBE ET POTELETS	EURO FLANDRES TP	PAST	9 148,00 €	10 977,60 €
EE22009001	DEMONTAGE CLOTURE EN PLAQUES BETON	DENNEL PARCS ET JARDINS	PAST	4 950,00 €	5 940,00 €
EE22009902	CLOTURE DIAGO EVO ALEACLO COULEUR RAL 9006	DENNEL PARCS ET JARDINS	PAST	25 900,00 €	31 080,00 €
SS20001401P	FOURN POSE CLOTURE AIRE JEUX DECOUBER	CLOTURES SANIEZ NORD	PPE	998,00 €	1 197,60 €
		Compte 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains		46 446,00 €	55 735,20 €
BB22-00191	TRVX ETANCHEITE TOITURE EC PAUL LANGEVIN	BCR ETANCHEITE	PAST	44 598,11 €	53 516,33 €
		Compte 21312 - Bâtiments scolaires		44 598,11 €	53 516,33 €
BB22-00184	TRAVAUX ELECTRICITE CONCIERGERIE STADE DUROT	AL HABITAT	PAST	8 392,13 €	10 070,56 €
BB22-00185	TRAVAUX PLATRERIE MENUISERIE CARRELAGE CONCIERG STADE DUROT	PR3BI	PAST	33 651,66 €	40 292,02 €

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
BB22-00186	TRAVAUX PLOMBERIE CONCIERGERIE STADE DUROT	IES	PAST	6 327,45 €	7 592,84 €
BB22-00193	TRVX AMENAGEMENT COUR INTERIEURE OMEM	CONCEPT BATI ECO	PAST	37 916,67 €	45 500,00 €
BB22-00196	TRVX TOITURE BAT RESTAU DU COEUR	BGR ETANCHÉITE	PAST	18 903,89 €	22 684,67 €
		Compte 21318 - Autres bâtiments publics		105 091,83 €	126 110,19 €
BB22-00197	TRVX MENUISERIE ALU EC PRIM DUROT	ALNOR	PAST	18 259,00 €	21 910,80 €
BB22-00198	TRVX MENUISERIE ALU EC MAT DUROT	ALNOR	PAST	17 054,00 €	20 484,80 €
BB22-00199	TRVX MENUISERIE ALU EC SALLE OWENS	ALNOR	PAST	66 759,00 €	80 110,80 €
BB22-00200	TRVX MENUISERIE ALU PM	ALNOR	PAST	27 244,00 €	32 692,80 €
BB22-00201	TRVX MENUISERIE ALU SALLE MUSIQUE UNION MUSICALE	ALNOR	PAST	113 073,00 €	135 687,60 €
BB22-00202	TRVX MENUISERIE ALU CONCIERGERIE STADE PAUL DUROT	ALNOR	PAST	37 080,50 €	44 496,60 €
BB22-00203	TRVX MENUISERIE EN BOIS HOTEL VILLE	BOUILLON ETS MENUISERIE	PAST	46 710,96 €	56 053,15 €
YY22006901	FOURNITURE D'UNE PORTE RENFORCEE POLICE MUNICIPALE	AS PORQUET	DG	5 841,71 €	6 770,05 €
BB22-00264	01.10.21-30.09.22 P3 DIVERS SERVICES	DALKIA	PAST	25 038,77 €	30 046,52 €
BB22-00265	ACOMPTE P3 DIVERS SERVICES	DALKIA	PAST	20 527,72 €	24 633,26 €
		Compte 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions		377 388,66 €	452 886,38 €
CC22027801	ACHAT DE CENDRIERS ECOMEGOT	SAS KEENAT	PAST	1 072,00 €	1 286,40 €
		Compte 2152 - Installations de voirie		1 072,00 €	1 286,40 €
BB22-00261	PART. POUR VOIRIE & RESEAUX AGT GARE POLE ECHANGES LMCU	ENEDIS (ERDF)	PAST	6 782,19 €	8 138,63 €
BB22016401	ECLAIRAGE MONUMENT AUX MORTS	SEV VENDEVILLE	PAST	4 412,80 €	5 295,36 €
BB22017001	SEPARATION DES RESEAUX DES ARMOIRES ELECTRIQUES	SATELEC INFRA	PAST	5 200,00 €	6 240,00 €
UU22-00024	PARTICIPATION EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE - AVE DES MARONNIERS	ENEDIS (ERDF)	PAST	3 737,24 €	4 484,69 €
UU22-00025	EXTENSION DE RESEAU 463 RUE DU 8 MAI CONSTRUCTION 2 IMMEUBLES	ENEDIS (ERDF)	PAST	7 900,78 €	9 480,94 €
UU22-00026	EXTENSION RESEAU AVENUE DE LA REPUBLIQUE CADASTRE C2156	ENEDIS (ERDF)	PAST	6 070,80 €	7 284,96 €
UU22-00027	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE RUE CHARLES DUPOURT LOT 3	ENEDIS (ERDF)	PAST	2 142,80 €	2 571,12 €
UU22-00028	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRICITE ROUTE DE LILLE	ENEDIS (ERDF)	PAST	4 575,40 €	5 490,48 €
UU22-00029	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRICITE CHEMIN DE L ARBRE DE GUISE	ENEDIS (ERDF)	PAST	4 421,17 €	5 305,40 €
UU22-00030	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRICITE RUE DE LORVAL	ENEDIS (ERDF)	PAST	2 670,60 €	3 204,72 €
UU22-00031	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRICITE RUE DU FORT DE NOYELLES	ENEDIS (ERDF)	PAST	12 225,15 €	14 670,18 €
UU22-00032	CONTRIBUTION FINANCIERE EXTENSION RESEAU RUE BURGALT	ENEDIS (ERDF)	PAST	4 659,54 €	5 591,45 €
		Compte 21534 - Réseaux d'électrification		64 798,28 €	77 757,93 €
BB22-00083	GREAT SYSTEME VIDEO PROTEC URBAINE MAINT TO 1	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	38 939,96 €	46 727,95 €
BB22-00084	TO 2 BORNE NOMADE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	8 552,87 €	10 283,44 €
BB22-00158	TRANCHE FERMEE GREAT SYSTEME VIDEO PROTEC URBAINE MAINT	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	46 985,13 €	56 358,15 €
BB22-00263	CHANGEMENT ANCIENNE CAMERA HDV	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	2 355,97 €	2 827,16 €
CC22020901	SYSTEME KEMPER FILTERMASTER REF ART 62100100 CTM	RENARD	PAST	2 748,20 €	3 299,04 €
CC22020902	KIT REJET EXTERIEUR REF ART 7740000008 CTM	RENARD	PAST	125,16 €	150,19 €
CC22020903	FLEXIBLE POUR REJET EXTERIEUR 10M REF ART 1140715	RENARD	PAST	228,12 €	273,74 €
CC22025501	SECON DEVIS N°096717	BOSSU CUVELIER	PAST	552,00 €	662,40 €
CC22025601	SECON DEVIS N°096716 CTM	BOSSU CUVELIER	PAST	418,60 €	502,32 €
EE220004601	PUPITRE EN TOLE ACIER 2MM 500X750X1350 RAL 2525 ESPACES VERTS	SIGNAUX NORD	PAST	2 285,60 €	2 742,60 €
EE220004603	PUPITRE 500X150X750 DECOUPE LASER RAL MARS 2525	SIGNAUX NORD	PAST	1 880,00 €	2 266,00 €
EE220004604	TRANSPORT ET EMBALLAGE	SIGNAUX NORD	PAST	492,00 €	590,40 €
		Compte 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		105 544,49 €	126 653,39 €
JJ21012101P	BARRE SON VPI EC MAT DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JJ21012105P	CLE ACTIVATION VPI EC MAT DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
JJ21012110P	FORMATION 2H ENI EC MAT LA FONTAINE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	100,00 €	120,00 €
JJ21012112P	KIT INTERACTIF VPI EC MAT DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012113P	MODULE TACTILE VPI EC MAT DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
JJ21012118P	KIT INTERACTIF VPI EC PRIM LANGEVIN	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012117P	MODULE TACTILE VPI EC PRIM LANGEVIN	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
JJ21012119P	BARRE SON VPI EC PRIM LANGEVIN	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JJ21012122P	CLE ACTIVATION SMART VPI EC PRIM LANGEVIN	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €
JJ21012124P	FORMATION VPI EC LA FONTAINE-DUROT-JANGEVIN-VERNE-DUTOIT-DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	100,00 €	120,00 €
JJ21012126P	KIT INTERACTIF VPI EC PRIM J VERNE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012127P	MODULE TACTILE VPI EC PRIM JULES VERNE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
JJ21012129P	BARRE SON VPI EC PRIM JULES VERNE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JJ21012132P	CLE ACTIVATION SMART VPI EC PRIM JULES VERNE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €
JJ21012135P	KIT INTERACTIF VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012136P	MODULE TACTILE VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
JJ21012138P	BARRE SON VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JJ21012141P	CLE ACTIVATION SMART VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €
JJ21012144P	KIT INTERACTIF VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012147P	BARRE SON VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JJ21012150P	CLE ACTIVATION SMART VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €
JJ21012145P	MODULE TACTILE VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
RY22021701	BUREAU DROIT EPURE 180X80 + RETOUR 80X60	UGAP	PRC	533,92 €	640,70 €
RY22021702	FAUTEUIL BUREAU EB - ASSISE TISSU DOSSIER RESILLE	UGAP	PRC	1 843,43 €	2 212,12 €
RY22025701	ENSEMBLE 2 BUREAUX COMPACT 90 ASYMETRIQUES EVIDENC E	UGAP	PRC	786,64 €	943,97 €
TT22017901	LECTEUR CODE BARRES COMPACT Q8T2430 SANS FIL BIBLIOTHEQUE	UGAP	PR	336,29 €	405,95 €
TT22018101	STATION DE TRAVAIL DELL PRECISION 3450 COMMUNICATION	UGAP	PR	2 476,37 €	2 971,94 €
TT22021101	POSTE OPERATEUR MITEL 88671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	375,00 €	450,00 €
TT22021102	POSTE MITEL 88671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	2 296,00 €	2 754,00 €
TT22021103	POSTE IP CISCO 6851	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	5 445,00 €	6 534,00 €
TT22021201	POSTE OPERATEUR MITEL 88671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	375,00 €	450,00 €
TT22021202	POSTE MITEL 88671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	2 295,00 €	2 754,00 €
TT22021203	POSTE IP CISCO 6851	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	990,00 €	1 188,00 €
TT22021301	POSTE OPERATEUR MITEL 88671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	375,00 €	450,00 €
TT22021302	POSTE MITEL 88671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	1 275,00 €	1 530,00 €
TT22021303	POSTE IP CISCO 6851	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	594,00 €	712,80 €
TT22021304	DCET PANASONIC 600	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	575,00 €	690,00 €
TT22021305	BORNE DECT	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	255,00 €	306,00 €
TT22021306	REPETITEUR DECT	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	115,00 €	138,00 €
TT22026701	PC PORTABLE LENOVO THINK BOOK 15.6"	UGAP	PR	4 210,48 €	5 052,58 €
TT22026801	PC PORTABLE HP ELITEBOOK 13.3"	UGAP	PR	804,06 €	964,87 €
TT22026901	ECRANS PHILIPS 23.8"	UGAP	PR	1 942,60 €	2 331,12 €
F122006201	COMMANDE MOBILIER DE BUREAU SERVICE FINANCES	UGAP	PR	693,46 €	832,15 €
F122006202	COMMANDE MOBILIER DE BUREAU SERVICE FINANCES	UGAP	PR	433,19 €	519,83 €
F522000201	IMPRIMANTE G1 MFP A4 N&B FRANCE SERVICES	XEROS SASU	PSSP	807,00 €	968,40 €
Compte 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique				32 653,44 €	39 190,13 €
GG22024301	ARMOIRES BATTANTES JEUNESSE	UGAP	PPE	561,14 €	673,37 €

Ville de Seclin
Exercice 2022 - Etat des restes à réaliser (dépenses)

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
GG22033801	TABLE MOBILE RABATTABLE	UGAP	PPE	738,66 €	886,39 €
GG22034901	MATÉRIEL INCLUSION HANDICAPFAUTEUIL MATERNELLE EMM A T5	DMC DIRECT	PPE	239,63 €	287,56 €
PP22005302	ARMOIRE METALLIQUE ETIC BASSE	UGAP	PRC	207,74 €	249,29 €
PP22005304	FAUTEUIL DE BUREAU COMFORTO 29 CMEM	UGAP	PRC	214,96 €	257,95 €
		Compte 2184 - Mobilier		1 982,13 €	2 354,86 €
BB22013901	FOURNITURE D UN PORTE AFFICHE COLLEGALE	PANO SIGN SERVICE	PAST	279,00 €	334,80 €
OC22026201	FAUTEUIL BUREAU LET'S B TISSU NOIR SOL DUR CTM	UGAP	PAST	514,80 €	617,76 €
EE22006001	J38702-C DIABOLO PETITE ENFANCE	PROLUDIC	PAST	6 587,50 €	7 905,00 €
EE22006002	POSE DU J38702B	PROLUDIC	PAST	856,17 €	1 027,40 €
EE22006003	SOL SOUPLE HCL 1000	PROLUDIC	PAST	847,67 €	1 017,20 €
EE22006004	SOL SOUPLE HCL 600	PROLUDIC	PAST	3 882,06 €	4 658,47 €
EE22006005	FORFAIT GARDIENNAGE CHANTIER	PROLUDIC	PAST	354,56 €	425,47 €
EE22006006	PANNEAU INFORMATION +IMPRESSON	PROLUDIC	PAST	241,40 €	289,68 €
EE22006007	POSE DU GS2420	PROLUDIC	PAST	38,75 €	46,50 €
EE22012201	DEVIS SAS VIRIQUE POSE CAVEAU D ATTENTE CIMETIERE BURGALT	VIRIQUE PERE ET FILS	PAST	790,00 €	948,00 €
FF22007201	CREATION TERRAIN FOOT A 8	DENNEL PARCS ET JARDINS	PRC	5 146,00 €	6 175,20 €
FF22010001	GONFLABLE PISCINE	BOAZ CONCEPT	PPE	2 330,00 €	2 796,00 €
KK22-00738	ACQUISITION FOUR MIXTE 20 NIVEAUX RESTAURATION COLLECTIVE	HENRI DEHONDT	PPE	8 469,19 €	10 163,03 €
KK22-00739	ACQUISITION SAUTEUSE MULTIFONCTION RESTAURATION COLLECTIVE	HENRI DEHONDT	PPE	12 168,88 €	14 602,66 €
LL22004703	BLENDER CHAUFFANT	CONFORAMA	PPE	58,33 €	69,99 €
TT21020101P	SAMSUNG GALAXY S 21 ULTRA 5G SERVICE COMMUNICATION	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	1 270,00 €	1 524,00 €
		Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles		43 834,30 €	52 601,16 €
		CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		823 392,23 €	988 070,67 €
BB19049001P	TRVX REFLECTION CHATEAU GUILLEMAUD	PR3BI	PAST	8 300,00 €	9 960,00 €
BB21-00018P	TRVX REFLECTION RENOVATION THERMIQUE CHATEAU GUILLEMAUD	PR3BI	PAST	4 987,76 €	5 985,31 €
		Compte 2313 - Constructions		13 287,76 €	15 945,31 €
		CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		13 287,76 €	15 945,31 €
		TOTAL A REPORTER		1 063 183,69 €	1 275 820,42 €

Seclin, le 27 janvier 2023

François-Xavier CADART

Vincent D'HERBOMEZ



Maire de Seclin
Conseiller municipal délégué pour le Maire Adjoint
Christian BACLET

Comptable public

Etat des restes à réaliser (recettes)

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
BB22-00032	PREF NORD FIPD FONDS INTERMINISTERIEL PREVENTION DELINQUANCE INST NOUVEAU SYSTEME VIDEOPROTECTION	PREFECTURE DU NORD	PAST	52 250,00 €	52 250,00 €
	Compte 1311 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat et établissements nationaux			52 250,00 €	52 250,00 €
BB22-00031	2021-2022 MEL FONDS DE CONCOURS CREATION EXTENSION RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS VIDEO PROTECTION URBAINE	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PAST	100 000,00 €	100 000,00 €
	Compte 13251 – Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier - GFP de rattachement			100 000,00 €	100 000,00 €
	CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			152 250,00 €	152 250,00 €
	TOTAL A REPORTER			152 250,00 €	152 250,00 €

Seclin, le 27 janvier 2023


François-Xavier CADART
Maire de Seclin
Conseiller départemental délégué

Vincent D'HERBOMIEZ

Comptable public


Pour le Maire, enregistré
Christine BAC
Comptable public

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Dans l'hypothèse où la section d'investissement est déficitaire (besoin de financement), le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à sa couverture par l'intermédiaire des excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068), le solde pouvant également être versé en tout ou partie, ou maintenu en section de fonctionnement.

Dans l'hypothèse où la section d'investissement est excédentaire (capacité de financement), le résultat peut, le cas échéant, être conservé dans son intégralité en section de fonctionnement.

Dans ce cadre, le résultat au titre de l'exercice 2022 est le suivant :



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

	2022	2021
A INVESTISSEMENT		
1 Résultats de l'exécution		
Mandats émis	5 633 481,94 €	1 290 684,49 €
Titres émis	9 455 661,23 €	1 784 110,31 €
Résultat de l'exercice	3 822 179,29 €	493 425,82 €
Solde reporté N-1	- 2 536 930,27 €	- 3 030 356,09 €
Solde d'exécution	1 285 249,02 €	- 2 536 930,27 €
2 Restes à réaliser		
Dépenses	1 275 820,42 €	1 037 000,85 €
Recettes	152 250,00 €	239 058,71 €
Solde	- 1 123 570,42 €	- 797 942,14 €
3 Besoin net de financement	- €	3 334 872,41 €
4 Capacité de financement	161 678,60 €	- €
B FONCTIONNEMENT		
1 Résultats de l'exécution		
Mandats émis	20 008 469,65 €	18 105 278,46 €
Titres émis	20 547 210,26 €	19 128 685,23 €
Résultat de l'exercice	538 740,61 €	1 023 406,77 €
Excédent reporté N-1	5 115 241,32 €	7 426 706,96 €
Résultat d'exécution	5 653 981,93 €	8 450 113,73 €
2 Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Solde		
3 Excédent de fonctionnement	5 653 981,93 €	8 450 113,73 €
AFFECTATION		
Couverture obligatoire du déficit d'inv.	0,00 €	0,00 €
Disponible à affecter	5 653 981,93 €	8 450 113,73 €
C - SOLDE GLOBAL D'EXECUTION		
Excédent de gestion global (ou fonds de roulement)	6 939 230,95 €	5 913 183,46 €

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Couverture obligatoire du déficit d'investissement (compte 1068) : 0 € ;
- Dotation complémentaire à la section d'investissement (compte 1068) : 0 € ;
- Intégration à l'excédent de fonctionnement (compte R002) : 5 653 981,93 €.

Annexé à la délibération :

- Etat des restes à réaliser (dépenses)
- Etat des restes à réaliser (recettes)

ADOpte A L'UNANIMITE

A 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Etat des restes à réaliser (dépenses)

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
BB21-00129P	MISSIONS CONSEIL ASSISTANCE MO VIDEO PROTECTION URBAINE BAT	AVPROTEC	PAST	900,00 €	1 080,00 €
BB21-00147P	24.02.21-31.12.21 MC MAC MISE EN PLACE VIDEO PROTECTION URB	AVPROTEC	PAST	1 985,00 €	2 388,00 €
BB21-00443P	24.02.21-31.12.21 ASSIST MO ELAB SYSTEME VIDEO PROTECTION URBAINE	AVPROTEC	PAST	630,00 €	756,00 €
BB22-00114	ELAB SCHEMA DIRECTEUR IMMO ENERGETIQUE MULTI ENJEUX	ESPELIA	PAST	147 193,75 €	176 632,50 €
BB22-00195	VISITES CAMPAGNE PHOTOGRAPHIE CENOTAPHE CIMETIERE	GRAHAL CONSEIL	PAST	1 260,00 €	1 512,00 €
BB22-00204	ETUDE CENOTAPHE	BRUNELLE VINCENT	PAST	4 830,00 €	5 796,00 €
BB22-00253	RECHERCHE DOCUMENTAIRE COLLEGALE ST PIAT	GRAHAL CONSEIL	PAST	2 814,00 €	3 376,80 €
BB22-00254	ETUDE DIAGNOSTIC COLLEGALE ST PIAT	BRUNELLE VINCENT	PAST	6 570,00 €	7 884,00 €
BB22-00255	ACQUISITION DONNEE DRONE COLLEGALE ST PIAT	AIR SCANNER	PAST	13 410,00 €	16 082,00 €
BB22-00256	ETUDE ETAT CONSERVATION PEINTURES CHAPELLE	G. GAUTHIER	PAST	3 690,00 €	4 428,00 €
BB22-00257	REALISATION SONDAGE COLLEGALE ST PIAT	LABORATOIRE BPE	PAST	4 365,00 €	5 238,00 €
BB22-00258	DIAG PROJET RESTAURATION COLLEGALE ST PIAT	CABINET G. LINDEMANN	PAST	1 500,00 €	1 800,00 €
RY22-00176	ACQUISITION DE DONNEE PAR UN DRONE	AIR SCANNER	PAST	3 000,00 €	3 600,00 €
BB22-00262	TO 3 SERVEURS SYNOPSIS	Compte 2031 - Frais d'études		192 027,75 €	230 433,30 €
BB22013001	TO 3 LOGICIEL SYNOPSIS	EFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	11 592,76 €	13 911,31 €
TT22020001	MODULE CIRIL ENFANCE ASLH	EFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	17 407,86 €	20 889,43 €
		CIRIL GROUP	PR	2 000,00 €	2 400,00 €
		Compte 2051 - Concessions et droits similaires		31 000,62 €	37 200,74 €
		CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		223 028,37 €	267 634,04 €
FI21-00124P	REFECTION FACADE 60 AV DE LA REPUBLIQUE DELIB DU 15.12.21	DIVERS DIVERS	PR	383,33 €	460,00 €
UI19-00027P	REFECTION FACADE 30 AV DE LA REPUBLIQUE	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
UI20-00018P	CUVE RECUPERATION EAUX PLUIE 36 RUE JB MUIER DELIB 37 DU 24.09.20	DIVERS DIVERS	PAST	166,87 €	200,00 €
UI21-00016P	ISOLATION TOITURE 19 RESIDENCE LENINE DELIB 19 DU 11.03.21	DIVERS DIVERS	PAST	208,33 €	250,00 €
UI21-00024P	REFECTION FACADE 141 RUE DU 8 MAI 1945 DELIB DU 01.07.21	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
UI21-00026P	REFECTION FACADE 32 RUE PARMENTIER DELIB DU 01.07.21	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
UI22-00010	REFECTION FACADE 16 RUE DU 11 NOVEMBRE DELIB DU 21.02.2022	DIVERS DIVERS	PAST	145,83 €	175,00 €
UI22-00018	CHANGEMENT MENUISERIE 13 RUE PIERRE BOURDIEU DELIB DU 08.06.22	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
UI22-00019	CHANGEMENT MENUISERIE 2 RUE LOUIS LARCHE DELIB 12 DU 09.06.22	DIVERS DIVERS	PAST	271,17 €	325,40 €
UI22-00022	REFECTION FACADES 5 BIS RUE GUY MOCQUET DELIB 8 DU 07.07.22	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
UI22-00023	REFECTION FACADE 20 RUE DU 1ER MAI DELIB 8 DU 07.07.22	DIVERS DIVERS	PAST	383,33 €	460,00 €
	Compte 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations			3 475,33 €	4 170,40 €
	CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées			3 475,33 €	4 170,40 €
CC22027301	CREATION DE TROIS POCHES DE PLANTATION DANS L'ENROBE DE LA COURS DE L'ECOLE	DENNEL PARCS ET JARDINS	PAST	5 450,00 €	6 540,00 €
EE22007001	RENOVATION DU PARKING COURS BOUCHES PORTIQUE ENROB E POTELETS	EURO FLANDRES TP	PAST	8 148,00 €	10 877,60 €
EE22009801	DEMONTAGE CLOTURE EN PLAQUES BETON	DENNEL PARCS ET JARDINS	PAST	4 950,00 €	5 940,00 €
EE22009902	CLOTURE DIAGO EVO ALEACLO COULEUR RAL 9006	DENNEL PARCS ET JARDINS	PAST	25 900,00 €	31 080,00 €
SS20001401P	FOURN POSE CLOTURE AIRE JEUX DECCUBER	CLOTURES SANIEZ NORD	PPE	998,00 €	1 197,60 €
	Compte 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains			46 446,00 €	55 735,20 €
BB22-00191	TRVX ETANCHEITE TOITURE EQ PAUL LANGEVIN	BCR ETANCHEITE	PAST	44 596,11 €	53 516,33 €
		Compte 21312 - Bâtiments scolaires		44 596,11 €	53 516,33 €
BB22-00184	TRAVAUX ELECTRICITE CONCIERGERIE STADE DUROT	AL HABITAT	PAST	8 392,13 €	10 070,56 €
BB22-00185	TRAVAUX PLATRERIE MENUISERIE CARRELAGE CONCIERG STADE DUROT	PR3BI	PAST	33 551,58 €	40 262,02 €

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
BB22-00186	TRAVAUX PLOMBERIE CONCIERGERIE STADE DUROT	IFS	PAST	6 327,45 €	7 592,94 €
BB22-00193	TRVX AMENAGEMENT COUR INTERIEURE OMEM	CONCEPT BATI ECO	PAST	37 916,67 €	45 500,00 €
BB22-00196	TRVX TOITURE BAT RESTAU DU COEUR	BCR ETANCHEITE	PAST	18 903,89 €	22 684,67 €
		Compte 21318 - Autres bâtiments publics		105 091,83 €	126 110,19 €
BB22-00197	TRVX MENUISERIE ALU EC PRIM DUROT	ALNOR	PAST	18 259,00 €	21 910,80 €
BB22-00198	TRVX MENUISERIE ALU EC MAT DUROT	ALNOR	PAST	17 054,00 €	20 484,80 €
BB22-00199	TRVX MENUISERIE ALU SALLE OWENS	ALNOR	PAST	66 759,00 €	80 110,80 €
BB22-00200	TRVX MENUISERIE ALU PM	ALNOR	PAST	27 244,00 €	32 692,80 €
BB22-00201	TRVX MENUISERIE ALU SALLE MUSIQUE UNION MUSICALE	ALNOR	PAST	113 073,00 €	135 687,60 €
BB22-00202	TRVX MENUISERIE ALU CONCIERGERIE STADE PAUL DUROT	ALNOR	PAST	37 080,50 €	44 496,60 €
BB22-00203	TRVX MENUISERIE ALU CONCIERGERIE STADE PAUL DUROT	BOUILLON ETS MENUISERIE	PAST	46 710,96 €	56 063,15 €
YY22006901	FOURNITURE D'UNE PORTE RENFORCEE POLICE MUNICIPALE	AS PORQUET	DG	5 641,71 €	6 770,05 €
BB22-00264	01.10.21-30.09.22 P3 DIVERS SERVICES	DALKIA	PAST	25 036,77 €	30 046,52 €
BB22-00265	ACOMPT P3 DIVERS SERVICES	DALKIA	PAST	20 527,72 €	24 633,26 €
		Compte 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions		377 388,66 €	452 866,38 €
CC22027801	ACHAT DE CENDRIERS ECOMEGOT	SAS KEENAT	PAST	1 072,00 €	1 286,40 €
		Compte 2152 - Installations de voirie		1 072,00 €	1 286,40 €
BB22-00261	PART. POUR VOIRIE & RESEAUX AGT GARE POLE ECHANGES LMCU	ENEDIS (ERDF)	PAST	6 782,19 €	8 138,83 €
BB22018401	ECLAIRAGE MONUMENT AUX MORTS	SEV VENDEVILLE	PAST	4 412,80 €	5 295,36 €
BB22017001	SEPARATION DES RESEAUX DES ARMOIRES ELECTRIQUES	SATELEC INFRA	PAST	5 200,00 €	6 240,00 €
UU22-00024	PARTICIPATION EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE - AVE DES MARONNIERS	ENEDIS (ERDF)	PAST	3 737,24 €	4 484,69 €
UU22-00025	EXTENSION DE RESEAU 453 RUE DU 8 MAI CONSTRUCTION 2 IMMEUBLES	ENEDIS (ERDF)	PAST	7 900,78 €	9 480,94 €
UU22-00026	EXTENSION RESEAU AVENUE DE LA REPUBLIQUE CADASTRE C2156	ENEDIS (ERDF)	PAST	6 070,80 €	7 284,96 €
UU22-00027	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRICITE ROUTE DE LILLE	ENEDIS (ERDF)	PAST	2 142,60 €	2 571,12 €
UU22-00028	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRICITE CHEMIN DE L'ARBRE DE GUISE	ENEDIS (ERDF)	PAST	4 575,40 €	5 490,48 €
UU22-00029	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRICITE RUE DE L'ORVAL	ENEDIS (ERDF)	PAST	4 421,17 €	5 305,40 €
UU22-00030	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRICITE RUE DU FORT DE NOYELLES	ENEDIS (ERDF)	PAST	2 670,60 €	3 204,72 €
UU22-00031	PVR EXTENSION RESEAU ELECTRICITE RUE DU FORT DE NOYELLES	ENEDIS (ERDF)	PAST	12 225,15 €	14 670,18 €
UU22-00032	CONTRIBUTION FINANCIERE EXTENSION RESEAU RUE BURGALT	ENEDIS (ERDF)	PAST	4 659,54 €	5 591,45 €
		Compte 21534 - Réseaux d'électrification		64 798,28 €	77 757,93 €
BB22-00083	CREAT SYSTEME VIDEO PROTEC URBAINE MAINT TO 1	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	38 939,96 €	46 727,95 €
BB22-00084	TO 2 BORNE NOMADE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	8 552,87 €	10 263,44 €
BB22-00158	TRANCHE FERME CREAT SYSTEME VIDEO PROTEC URBAINE MAINT	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	46 965,13 €	56 356,15 €
BB22-00263	CHANGEMENT ANCIENNE CAMERA HDV	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	PAST	2 355,97 €	2 827,16 €
CC22020901	SYSTEME KEMPER FILTERMASTER REF ART 62100100 CTM	RENARD	PAST	2 749,20 €	3 299,04 €
CC22020902	KIT REJET EXTERIEUR REF ART 774000008 CTM	RENARD	PAST	125,16 €	150,19 €
CC22020903	FLEXIBLE POUR REJET EXTERIEUR 10M REF ART 1140715	RENARD	PAST	228,12 €	273,74 €
CC22025501	SELON DEVIS N°096717	BOSSU CUVELIER	PAST	552,00 €	662,40 €
CC22025601	SELON DEVIS N°096716 CTM	BOSSU CUVELIER	PAST	418,60 €	502,32 €
EE22004601	PUPITRE EN TOLE ACIER 2MM 500X750X1350 RAL 2525 ESPACES VERTS	SIGNALUX NORD	PAST	2 285,50 €	2 742,60 €
EE22004603	PUPITRE 500X150X750 DECOUPE LASER RAL MARS 2525	SIGNALUX NORD	PAST	1 880,00 €	2 256,00 €
EE22004604	TRANSPORT ET EMBALLAGE	SIGNALUX NORD	PAST	492,00 €	590,40 €
		Compte 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		105 544,49 €	126 653,39 €
JU21012101P	BARRE SON VPI EC MAT DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JU21012105P	CLE ACTIVATION VPI EC MAT DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
JJ21012110P	FORMATION 2H ENI EC MAT LA FONTAINE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	100,00 €	120,00 €
JJ21012112P	KIT INTERACTIF VPI EC MAT DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012113P	MODULE TACTILE VPI EC MAT DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
JJ21012116P	KIT INTERACTIF VPI EC PRIM LANGEVIN	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012117P	MODULE TACTILE VPI EC PRIM LANGEVIN	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
JJ21012119P	BARRE SON VPI EC PRIM LANGEVIN	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JJ21012122P	CLE ACTIVATION SMART VPI EC PRIM LANGEVIN	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €
JJ21012124P	FORMATION VPI EC LA FONTAINE-DUROT-LANGEVIN-VERNE-DUTOIT-DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	100,00 €	120,00 €
JJ21012126P	KIT INTERACTIF VPI EC PRIM J VERNE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012127P	MODULE TACTILE VPI EC PRIM JULES VERNE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
JJ21012128P	BARRE SON VPI EC PRIM JULES VERNE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JJ21012132P	CLE ACTIVATION SMART VPI EC PRIM JULES VERNE	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €
JJ21012136P	KIT INTERACTIF VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012138P	MODULE TACTILE VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
JJ21012139P	BARRE SON VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JJ21012141P	CLE ACTIVATION SMART VPI EC PRIM DUTOIT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €
JJ21012144P	KIT INTERACTIF VPI EC PRIM DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	198,00 €	237,60 €
JJ21012147P	BARRE SON VPI EC PRIM DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	87,00 €	104,40 €
JJ21012150P	CLE ACTIVATION SMART VPI EC PRIM DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	40,00 €	48,00 €
JJ21012149P	MODULE TACTILE VPI EC PRIM DUROT	MICRO SYNERGIE SYSTEME	PPE	200,00 €	240,00 €
RY22021701	BUREAU DROIT EPURE 180X80 + RETOUR 80X60	UGAP	PRC	533,92 €	640,70 €
RY22021702	FAUTEUIL BUREAU E8 - ASSISE TISSU DOSSIER RESILLE	UGAP	PRC	1 843,43 €	2 212,12 €
RY22025701	ENSEMBLE 2 BUREAUX COMPACT 90 ASYMETRIQUES EVIDENC E	UGAP	PRC	786,84 €	943,97 €
TT22017901	LECTION CODE BARRES DATALOGIC QBT2430 SANS FIL BIBLIOTHEQUE	UGAP	PR	338,29 €	405,95 €
TT22019101	STATION DE TRAVAIL DELL PRECISION 3450 COMMUNICATION	UGAP	PR	2 478,37 €	2 971,64 €
TT22021101	POSTE OPERATEUR MITEL 68671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	375,00 €	450,00 €
TT22021102	POSTE MITEL 68671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	2 295,00 €	2 754,00 €
TT22021103	POSTE IP CISCO 6851	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	5 445,00 €	6 534,00 €
TT22021201	POSTE OPERATEUR MITEL 68671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	375,00 €	450,00 €
TT22021202	POSTE MITEL 68671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	2 295,00 €	2 754,00 €
TT22021203	POSTE IP CISCO 6851	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	990,00 €	1 188,00 €
TT22021301	POSTE OPERATEUR MITEL 68671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	375,00 €	450,00 €
TT22021302	POSTE MITEL 68671	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	1 275,00 €	1 530,00 €
TT22021303	POSTE IP CISCO 6851	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	594,00 €	712,80 €
TT22021304	DCET PANASONIC 600	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	575,00 €	690,00 €
TT22021305	BORNE DECT	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	255,00 €	306,00 €
TT22021306	REPETITEUR DECT	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	115,00 €	138,00 €
TT22028701	PC PORTABLE LENOVO THINK BOOK 15.6"	UGAP	PR	4 210,48 €	5 052,58 €
TT22028801	PC PORTABLE HP ELITEBOOK 13.3"	UGAP	PR	804,06 €	964,87 €
TT22028901	ECRANS PHILIPS 23.8"	UGAP	PR	1 942,60 €	2 331,12 €
F122006201	COMMANDE MOBILIER DE BUREAU SERVICE FINANCES	UGAP	PR	693,46 €	832,15 €
F122006202	COMMANDE MOBILIER DE BUREAU SERVICE FINANCES	UGAP	PR	433,19 €	519,83 €
FS22000201	IMPRIMANTE G1 MFP A4 N&B FRANCE SERVICES	XEROS SASU	PSSP	807,00 €	968,40 €
	Compte 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique			32 658,44 €	39 190,13 €
GG220204301	ARMOIRES BATTANTES JEUNESSE	UGAP	PPE	561,14 €	673,37 €

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
GG22033801	TABLE MOBILE RABATTABLE	UGAP	PPE	738,66 €	886,39 €
GG22034901	MATÉRIEL INCLUSION HANDICAP FAUTEUIL MATERNELLE EMM A T5	DMC DIRECT	PPE	239,63 €	287,56 €
PP22005302	ARMOIRE METALLIQUE ETIC BASSE	UGAP	PRC	207,74 €	249,29 €
PP22005304	FAUTEUIL DE BUREAU COMFORTO 29 CMEM	UGAP	PRC	214,96 €	257,95 €
	Compte 2184 - Mobilier			1 962,13 €	2 354,56 €
BB22013901	FOURNITURE D UN PORTE AFFICHE COLLEGALE	PANO SIGN SERVICE	PAST	279,00 €	334,80 €
CC22026201	FAUTEUIL BUREAU LET'S B TISSU NOIR SOL DUR CTM	UGAP	PAST	514,80 €	617,76 €
EE220106001	J38702-C DIABOLO PETITE ENFANCE	PROLUDIC	PAST	6 587,50 €	7 905,00 €
EE22006002	POSE DU J38702B	PROLUDIC	PAST	856,17 €	1 027,40 €
EE22006003	SOL SOUPLE HCL 1000	PROLUDIC	PAST	847,67 €	1 017,20 €
EE22006004	SOL SOUPLE HCL600	PROLUDIC	PAST	3 882,06 €	4 658,47 €
EE22006005	FORFAIT GARDIENNAGE CHANTIER	PROLUDIC	PAST	354,56 €	425,47 €
EE22006006	PANNEAU INFORMATION +IMPRESSON	PROLUDIC	PAST	241,40 €	289,68 €
EE22006007	POSE DU GS2420	PROLUDIC	PAST	36,75 €	46,50 €
EE22012201	DEVIS SAS VIRIQUE POSE CAVEAU D ATTENTE CIMETIERE BURGULT	VIRIQUE PERE ET FILS	PAST	790,00 €	948,00 €
FF22007201	CREATION TERRAIN FOOT A 8	DENNEL PARCS ET JARDINS	PRC	5 146,00 €	6 175,20 €
FF22010001	GONFLABLE PISCINE	BOAZ CONCEPT	PRC	2 330,00 €	2 796,00 €
KK22-00738	ACQUISITION FOUR MIXTE 20 NIVEAUX RESTAURATION COLLECTIVE	HENRI DEHONDT	PPE	8 468,19 €	10 163,03 €
KK22-00739	ACQUISITION SAUTEUSE MUL TIFONCTION RESTAURATION COLLECTIVE	HENRI DEHONDT	PPE	12 166,88 €	14 602,66 €
LL22004703	BLENDER CHAUFFANT	CONFORAMA	PPE	58,33 €	69,99 €
TT21020101P	SAMSUNG GALAXY S 21 ULTRA 5G SERVICE COMMUNICATION	ORANGE BUSINESS SERVICES	PR	1 270,00 €	1 524,00 €
	Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles			43 834,30 €	52 601,16 €
	CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			823 392,23 €	988 070,57 €
BB18049001P	TRVX REFECTION CHATEAU GUILLEMAUD	PR3BI	PAST	8 300,00 €	9 960,00 €
BB21-00018P	TRVX REFECTION RENOVATION THERMIQUE CHATEAU GUILLEMAUD	PR3BI	PAST	4 987,76 €	5 985,31 €
	Compte 2313 - Constructions			13 287,76 €	15 945,31 €
	CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			13 287,76 €	15 945,31 €
	TOTAL A REPORTER			1 063 183,69 €	1 275 820,42 €

Seclin, le 27 janvier 2023

François-Xavier CADART

Vincent D'HERBOMEZ

Maire de Seclin

Comptable public



Conseiller municipal délégué pour le Maire Adjoint



Christian BACLET

Etat des restes à réaliser (recettes)

Engagement	Libellé	Tiers	Pôle	Montant HT à reporter	Montant TTC à reporter
BB22-00032	PREF NORD FIPD FONDS INTERMINISTERIEL PREVENTION DELINQUANCE INST NOUVEAU SYSTEME VIDEOPROTECTION	PREFECTURE DU NORD	PAST	52 250,00 €	52 250,00 €
	Compte 1311 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat et établissements nationaux			52 250,00 €	52 250,00 €
BB22-00031	2021-2022 MEL FONDS DE CONCOURS CREATION EXTENSION RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS VIDEO PROTECTION URBAINE	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PAST	100 000,00 €	100 000,00 €
	Compte 13251 - Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier - GFP de rattachement			100 000,00 €	100 000,00 €
	CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			152 250,00 €	152 250,00 €
	TOTAL A REPORTER			152 250,00 €	152 250,00 €

Sedlin, le 27 janvier 2023



François-Xavier CADART

Maire de Seclin
Conseiller départemental délégué

Vincent D'HERBOMIEZ

Comptable public



Pour le Maire, signé

Christian BAC

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

TAUX DE FISCALITE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Dans un contexte national et international inédit et particulièrement défavorable, la municipalité fait le choix de ne pas augmenter les impôts.

Ainsi, les taux de fiscalité relatifs au foncier bâti et non bâti sont maintenus à leur niveau de 2022.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, compte tenu de la réforme de la fiscalité locale directe prévue par la loi de finances initiale pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation ont été gelés de 2020 à 2022 (25,00 % pour Seclin).

A partir de 2023, la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale bénéficie à tous les contribuables à 100 %. Les communes conservent néanmoins le produit de taxe d'habitation généré par les résidences secondaires situées sur leur territoire et retrouvent leur pouvoir de fixer le taux de la taxe d'habitation.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

Selon l'état fiscal n°1259 joint en annexe, de fixer ainsi les taux de fiscalité pour 2023 :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 47,29 % ;
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 43,00 % ;
- Taxe d'habitation : 25,00 %.

Annexé à la délibération :

Etat fiscal n°1259

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâties (TFB)	16 740 336	47,29	116,23	17 906 000	8 467 747	47,29	8 467 742
Taxe foncière non bâties (TFNB)	178 039	43,00	142,19	170 100	73 143	43,00	73 143
Taxe d'habitation (TH)	208 837	25,00	88,22	223 664	55 916	25,00	55 916
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	/	/
Total				8 596 806			

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MATHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	/	/

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 8	9		
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	8 596 806 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			842 100	0	8 391	- 787 929	62 562

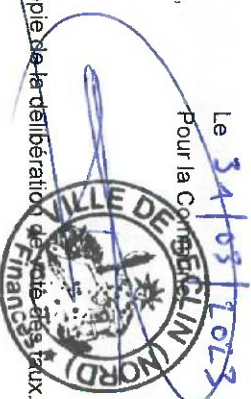
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 8 596 806	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 62 562	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 8 659 368
--	---	--	---	---

Le 09 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 31/03/2023
Pour la Commission des Finances

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	1 957
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	34 204
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	6 355
d. Locaux industriels	793 610
Taxe foncière non bâtie	5 974

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	1 974 445
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	19 913
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	223 664
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	0,914923

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14), 15
	national 11	départemental 12	13	14	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	46,49	116,23	>>>	116,23
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	57,71	144,28	2,09000	142,19
Taxe d'habitation (TH)	22,98	40,15	100,38	12,16000	88,22
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

33,61

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****BUDGET PRIMITIF 2023**

Aux termes de l'article L. 2311-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget est « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. » Voté chaque année au plus tard le 15 avril, ou le 30 avril pour les années de renouvellement du conseil municipal, le budget présente une double fonction :

- D'une part, il s'agit d'un acte juridique de prévisions et d'autorisations financières, fixant l'estimation du montant des recettes à percevoir et le montant maximum de dépenses pouvant être réalisées ;
- D'autre part, il s'agit d'un acte politique, permettant la mise en œuvre du programme d'action de la majorité élue.

Le budget fait l'objet, dans les dix semaines précédant son examen, d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB). S'appuyant sur un rapport présenté par le Maire (ROB), ce débat permet de susciter une discussion au sein du conseil municipal sur les grands choix du budget à venir préalablement à son vote, ainsi que de la stratégie pluriannuelle.

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. » Après son vote, les crédits au titre du budget primitif (BP) sont susceptibles de connaître des ajustements en cours d'exercice, notamment dans le cadre de décisions modificatives (DM).

Suite à son adoption au 1^{er} janvier, le budget primitif pour 2023 est le premier préparé selon le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57. Afin de raisonner à périmètre constant, les données présentées pour les années antérieures sont retransposées selon cette norme.

Le budget 2023 s'inscrit, une nouvelle fois, dans un climat de grande incertitude à l'échelle internationale (crise énergétique et bancaire, conflit armé en Ukraine) et nationale (turbulences liées à la réforme des retraites, inflation galopante, taux d'intérêt en hausse constante).

A mi-mandat, malgré ce contexte défavorable, l'exécutif entend néanmoins poursuivre et accélérer le programme d'action sur lequel il a été élu.

Comme présenté dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2023, dont le débat s'est tenu le 3 mars, la commune doit tout d'abord faire face à un défi financier majeur : devant un niveau d'épargne historiquement faible, lié pour l'essentiel à la grande rigidité des dépenses de fonctionnement et notamment au poids prépondérant de la masse salariale, des mesures doivent impérativement être prises afin de restaurer sa capacité à s'autofinancer.

Dans ce cadre, couplée au développement des recettes, la stabilisation des dépenses de fonctionnement doit permettre d'augmenter progressivement le niveau d'épargne, de façon,

parallèlement à la préservation d'une épargne de sûreté, à maintenir les dépenses d'investissement à un haut niveau dans la durée tout en conservant un endettement sain.

S'élevant à 5,3 % en moyenne hors cessions au cours du précédent mandat, cette stratégie doit permettre à la commune d'atteindre, d'ici la fin du mandat actuel, un taux d'épargne brute se rapprochant de la moyenne de la strate de population dont relève la ville, soit environ 15 %.

Dans ce cadre, le budget primitif permet de décliner les orientations financières stratégiques pour l'année à venir, et la façon dont celles-ci seront mises en œuvre par politique publique.

A cet égard, il convient d'extraire du budget pour 2023 les points saillants suivants :

- **Développement des recettes, sans augmentation des impôts**, conformément aux engagements de campagne ;
- **Choix de ne pas sacrifier de services publics malgré le contexte économique difficile**, avec la simple indexation sur l'inflation, et non l'augmentation, des tarifs ;
- Mise en œuvre, en maintenant globalement stables les dépenses de fonctionnement, **des priorités politiques suivantes** :
 - o **Intégration de la dimension sociale à l'ensemble des politiques publiques menées** ;
 - o **Dynamisation et renforcement de l'attractivité de la commune** ;
 - o **Faire de Seclin une ville durable** ;
- **Gérer le Seclin d'aujourd'hui (veiller à la qualité du cadre de vie), bâtir la ville de demain (en menant à bien de grands projets)** ;
- **Développer la culture de la recette.**

Après le débat d'orientation budgétaire du 3 mars, dont le rapport s'est voulu volontairement technique afin d'objectiver, sans considérations politiques, la situation financière contrainte de la ville et les mesures que cet état de fait nécessitait de prendre, le rapport du budget primitif permet de présenter, concrètement, les actions et projets qui seront mis en œuvre en 2023.

Sans nier les efforts de gestion à réaliser au cours des prochains mois, ce budget est bâti autour d'un double objectif, fil conducteur de l'ensemble de l'action municipale depuis 2020 : servir les seclinois et faire rayonner la ville.

Ce budget est établi pour l'année entière, il n'y aura pas de budget supplémentaire mais des éventuels ajustements de crédits en cours et/ou en fin de gestion par décisions modificatives ou transferts de compte à compte.

Il est proposé ainsi que le permet la loi et sous réserve de l'accord de la majorité des conseillers présents que le budget soit voté globalement.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'adopter le budget primitif 2023 présenté en annexe

D'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 % ;
- Investissement : 7,5 %.

De créer les autorisations de programme/crédits de paiement suivantes :

	2023	2024	2025	2026
23001 – Salle de spectacle	600 000 €	2 650 000 €	2 600 000 €	1 000 000 €
Compte 2031	600 000 €	150 000 €	100 000 €	
Compte 21314		2 500 000 €	2 500 000 €	1 000 000 €
23002 – Rénovation de l'éclairage Eclairage public	617 000 €	360 000 €	360 000 €	
Compte 21538	617 000 €	360 000 €	360 000 €	
23003 – Centre technique municipal	210 000 €	110 000 €	100 000 €	
Compte 2031	20 000 €			
Compte 21351	150 000 €	110 000 €	100 000 €	
Compte 238	40 000 €			

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme,

François-Xavier GADART

Maire de Seclin
Conseiller départemental délégué





Ville de Seclin

Budget primitif

Exercice 2023

31 mars 2023

Table des matières

Introduction	3
L'équilibre général	8
1. Présentation des grands équilibres	9
1.1. L'accélération de la stratégie financière pluriannuelle de restauration de l'épargne	9
1.1.1. Des recettes de fonctionnement portées, sans augmentation des taux de fiscalité, par un contexte inflationniste	9
1.1.2. Des dépenses de fonctionnement rationalisées par le développement d'une nouvelle culture de gestion	12
1.1.3. La restauration progressive du niveau d'épargne	12
1.2. La poursuite des grands projets d'investissement du mandat, favorisés par la mobilisation accrue des financements extérieurs	13
1.2.1. La mobilisation accrue des financements extérieurs, dans une logique de culture de la recette	13
1.2.2. La poursuite des grands projets d'investissement du mandat	13
1.2.3. Le maintien d'un niveau d'endettement sain, permis par le développement de la capacité d'autofinancement	14
2. Présentation thématique par politique publique	16
Présentation synthétique des politiques publiques	17
2.1. Patrimoine, Aménagement et Services techniques	18
2.2. Parcours éducatif	22
2.3. Action sociale et services à la population	26
2.4. Rayonnement et Communication	29
2.5. Fonctions support et Assemblée délibérante	32
Conclusion	38

Introduction

Aux termes de l'article L. 2311-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget est « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. » Voté chaque année au plus tard le 15 avril, ou le 30 avril pour les années de renouvellement du conseil municipal, le budget présente une double fonction :

- D'une part, il s'agit d'un acte juridique de prévision et d'autorisation financières, fixant l'estimation du montant des recettes à percevoir et le montant maximum de dépenses pouvant être réalisées ;
- D'autre part, il s'agit d'un acte politique, permettant la mise en œuvre du programme d'action de la majorité élue.

Le budget fait l'objet, dans les dix semaines précédant son examen, d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB). S'appuyant sur un rapport présenté par le Maire (ROB), ce débat permet de susciter une discussion au sein du conseil municipal sur les grands choix du budget à venir préalablement à son vote, ainsi que sur la stratégie pluriannuelle.

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. » Après son vote, les crédits au titre du budget primitif (BP) sont susceptibles de connaître des ajustements en cours d'exercice, notamment dans le cadre de décisions modificatives (DM). Suite à son adoption au 1^{er} janvier, le budget primitif pour 2023 est le premier préparé selon le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57. Afin de raisonner à périmètre constant, les données présentées pour les années antérieures sont retransposées selon cette norme.

Le budget 2023 s'inscrit, une nouvelle fois, dans un climat de grande incertitude à l'échelle internationale (crise énergétique et bancaire, conflit armé en Ukraine) et nationale (turbulences liées à la réforme des retraites, inflation galopante, taux d'intérêt en hausse constante).

A mi-mandat, malgré ce contexte défavorable, l'exécutif entend néanmoins poursuivre et accélérer le programme d'action sur lequel il a été élu.

Comme présenté dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2023¹, dont le débat s'est tenu le 3 mars, la commune doit tout d'abord faire face à un défi financier majeur : devant un niveau d'épargne historiquement faible, lié pour l'essentiel à la grande rigidité des dépenses de fonctionnement et notamment au poids prépondérant de la masse salariale, des mesures doivent impérativement être prises afin de restaurer sa capacité à s'autofinancer.

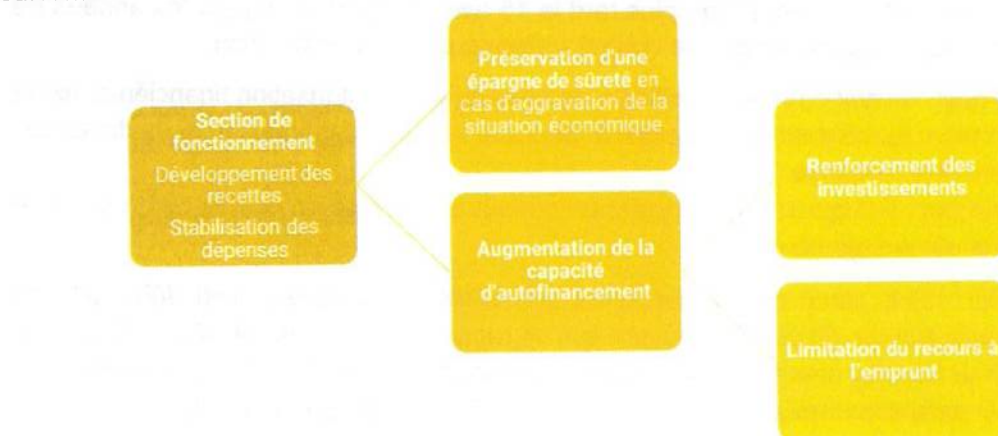
Comme exposé par la chambre régionale des comptes (CRC) dans son rapport de 2020 sur la gestion 2015-2018², la restauration de l'épargne constitue la condition incontournable, du fait d'un endettement actuel sain mais limité, pour pérenniser la capacité d'investissement de la ville à moyen et long termes. Avec une guerre entre la Russie et l'Ukraine dont l'issue

¹ Délibération du conseil municipal du 3 mars 2023 relative au débat d'orientation budgétaire, disponible à l'adresse <https://www.ville-seclin.fr/municipalite/informations-budgetaires>

² « Commune de Seclin – exercices 2015 et suivants », Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, 13 février 2020, disponible à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-10/HFR202057.pdf>

demeure plus incertaine que jamais, cette épargne doit en outre permettre à la collectivité de se prémunir, à son niveau, du risque d'aggravation de la situation économique.

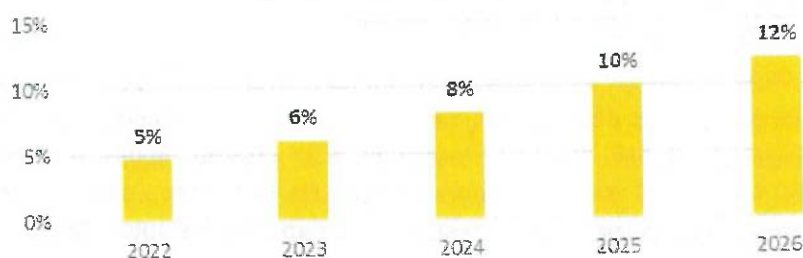
La stratégie financière engagée par la municipalité s'articule schématiquement de la façon suivante :



En résumé : couplée au développement des recettes, la stabilisation des dépenses de fonctionnement doit permettre d'augmenter progressivement le niveau d'épargne, de façon, parallèlement à la préservation d'une épargne de sûreté, à maintenir les dépenses d'investissement à un haut niveau dans la durée tout en conservant un endettement sain.

S'élevant à 5,3 % en moyenne hors cessions au cours du précédent mandat, cette stratégie doit permettre à la commune d'atteindre, d'ici la fin du mandat actuel, un taux d'épargne brute³ se rapprochant de la moyenne de la strate de population dont relève la ville, soit environ 15 %, selon l'objectif suivant :

Objectif prévisionnel de restauration du taux d'épargne brute (hors produit des cessions)



Dans ce cadre, le budget primitif permet de décliner les orientations financières stratégiques pour l'année à venir, et la façon dont celles-ci seront mises en œuvre par politique publique.

A cet égard, il convient d'extraire du budget pour 2023 les points saillants suivants :

- **Développement des recettes, sans augmentation des impôts**, conformément aux engagements de campagne ;

³ Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'identifier la part annuelle des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées à l'investissement.

- **Choix de ne pas sacrifier de services publics malgré le contexte économique difficile**, avec la simple indexation sur l'inflation, et non l'augmentation, des tarifs ;
- Mise en œuvre, en maintenant globalement stables les dépenses de fonctionnement, des priorités politiques suivantes :
 - o Outre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont les activités font l'objet de priorisations particulières afin d'être utiles au plus grand nombre⁴, **intégration de la dimension sociale à l'ensemble des politiques publiques menées** :
 - Entretien et rénover le patrimoine immobilier pour garantir un service public de qualité et sans risques ;
 - Développer un événementiel riche et populaire favorisant l'inclusion de tous les publics ;
 - Déployer une tarification basse et juste ;
 - Renforcer l'accompagnement auprès des 16-25 ans afin de les accompagner dans un parcours vers l'autonomie intégrant la poursuite de la bourse au permis ;
 - Proposer des activités variées aux enfants de la commune ;
 - Innover dans les animations proposées aux seniors pour les maintenir en activité sociale le plus longtemps possible et lutter contre l'isolement ;
 - Œuvrer sur le travail de mémoire pour renforcer le lien intergénérationnel et « faire » société ;
 - Développer l'accès à la culture et au sport pour tous, diversifier l'offre culturelle ;
 - Déployer un nouvel espace de vie sociale⁵, véritable maison des habitants permettant de renforcer le lien social ;
 - Protéger les habitants par l'installation d'un dispositif de vidéoprotection ;
 - o **Dynamisation et renforcement de l'attractivité de la commune** :
 - Rajeunir l'image de la ville (nouveau logo, nouveau magazine, événements de grande envergure, etc.) ;
 - Développer et dynamiser le commerce de centre-ville par l'organisation d'événements sportifs et culturels récurrents en cœur de ville assurant des retombées économiques pour les commerçants et artisans (Marché de Noël, Foulées Collégiales, Fête des Harengs, Fête Nationale, Seclin Summer Estival) ;
 - Améliorer le cadre de vie (parcours artistique, souterrain de Burgault, clôture donnant sur le complexe Durot, etc.)
 - Obtenir des compensations de la Métropole européenne de Lille (MEL) suite à l'abandon du projet de tramway afin de favoriser la mobilité des seclinois et l'accès aux équipements publics phares comme le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin, le monde économique (UNEXPO/Zone

⁴ Notamment, augmentation du montant des chèques d'accompagnement suite à l'inflation, révision du barème des aides pour prendre en compte la revalorisation des aides légales et des retraites, revalorisation du minimum social garanti selon le montant du seuil de pauvreté, mise en place de mesures nécessaires pour répondre à la situation sociale des seclinois – voir 2.3.1.

⁵ Voir 2.2.

- Industrielle) : population doublée matin et soir par les flux (salariés et chalands) ;
 - Développer une offre de loisirs et de balade au parc de la Ramie à vocation familiale ;
- **Faire de Seclin une ville durable :**
 - Développer la nature en ville dans tous les quartiers, dans un cadre ludique (plantations de forêts urbaines, dispositif « Un arbre, une naissance ») ;
 - Assurer la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, adopté à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
 - Poursuivre la modernisation de l'éclairage public.
- **Gérer le Seclin d'aujourd'hui, bâtir la ville de demain :**
 - Rénover le patrimoine immobilier dans une démarche vertueuse inscrite dans le décret tertiaire ;
 - Aménager et sécuriser les deux entrées de ville Nord et Sud afin de créer une véritable identité seclinoise intégrant l'axe Hentgès/Bouvry selon une logique de marketing territorial marquant l'empreinte de la commune (« Seclin, ma ville ») ;
 - Rénover et transformer la salle des fêtes en véritable salle de spectacle intégrant les orientations stratégiques de développement durable REV3, avec une jauge maximum revue à la hausse (435 places assises avec gradins rétractables, 700 personnes en configuration debout), permettant d'accueillir tout type de spectacles (concerts, musique classique, théâtre, danse voire projections de films) ainsi qu'une résidence d'artistes ;
 - Reconstruire le complexe sportif Durot dans une démarche de développement durable (REV3, équipement à énergie positive) ;
 - Acheter la rénovation de la Collégiale à laquelle les seclinois sont attachés pour préserver, valoriser le patrimoine protégé (rénovation du carillon de la collégiale Saint-Piat pour ses 90 ans en mai, poursuite des études de diagnostic pour dernière phase des travaux) ;
 - Poursuivre le marché global de performance énergétique, devant permettre de réaliser des économies d'énergie à hauteur de 76 % à partir de 2026 ;
 - Finaliser le déploiement de la vidéoprotection pour concourir à la sécurité des biens et des personnes ;
 - Poursuivre le schéma directeur immobilier énergétique (SDIE), étude visant à définir la stratégie immobilière afin d'identifier et de prioriser les grands travaux nécessaires à la rénovation et à la mise aux normes du patrimoine communal ;
 - Préciser le devenir du Parc de la Ramie, poumon vert de la commune au bénéfice des Seclinois (activités à visées familiales) ;
 - Reconstruire le préfabriqué Ribambelle au complexe scolaire de la Mouchonnière ;
 - Accompagner le projet de réhabilitation de la Mouchonnière en lien avec LMH et co-construire les espaces de vie avec les habitants.
- **Développement de la culture de la recette :**

Avec un objectif clair : actionner tous les leviers et partenariats permettant la mise en œuvre effective des grands projets tant en investissement qu'en fonctionnement, en passant à une collectivité de projets inscrites dans les réseaux pertinents permettant d'être identifiée et accompagnée techniquement et financièrement).

Après le débat d'orientation budgétaire du 3 mars, dont le rapport s'est voulu volontairement technique afin d'objectiver, sans considérations politiques, la situation financière contrainte de la ville et les mesures que cet état de fait nécessitait de prendre, le rapport du budget primitif permet de présenter, concrètement, les actions et projets qui seront mis en œuvre en 2023.

Sans nier les efforts de gestion à réaliser au cours des prochains mois, ce budget est bâti autour d'un double objectif, fil conducteur de l'ensemble de l'action municipale depuis 2020 : servir les seclinois et faire rayonner la ville.

L'équilibre général

Section de fonctionnement

27 148 K€

(Suréquilibré suite reprise anticipée du résultat)

Recettes

70 Produits des services	1 400 K€
73 Impôts et taxes	17 019 K€
74 Dotations et participations	2 734 K€
Autres recettes de fonctionnement (dont ordre)	341 K€
Excédent de fonctionnement reporté	5 654 K€

Dépenses

011 Charges à caractère général	5 844 K€
012 Charges de personnel	13 400 K€
65 Autres charges de gestion courante	1 371 K€
Autres dépenses de fonctionnement	645 K€
Epargne (autofinancement)	3 457 K€

Section d'investissement

5 384 K€

Epargne (autofinancement)	3 457 K€
Recettes d'inv. (dont reports et subventions : 426 K€)	1 428 K€
Emprunt	500 K€

Remboursement en capital de la dette	420 K€
Déficit d'investissement reporté	0 €
Dépenses d'inv. (dont reports et dép. d'éq. : 4 734 K€)	4 965 K€

32 532 K€

30 101 K€

1. Présentation des grands équilibres

Le budget primitif porte la déclinaison, pour l'exercice 2023, de la stratégie définie dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

En synthèse, l'équilibre général du BP est, dans ce cadre, bâti de la façon suivante :

1. Accélération de la stratégie financière pluriannuelle de restauration de l'épargne ;
2. Poursuite des grands projets d'investissement du mandat, favorisés par la mobilisation accrue des financements extérieurs.

1.1. L'accélération de la stratégie financière pluriannuelle de restauration de l'épargne

Le BP pour 2023 entend marquer l'accélération de la stratégie financière pluriannuelle de restauration de l'épargne.

Pour ce faire, deux leviers sont actionnés :

- D'une part, le développement des recettes, portées, sans augmentation des taux de fiscalité, par un contexte inflationniste ;
- D'autre part, la rationalisation des dépenses de fonctionnement par la mise en œuvre d'une nouvelle culture de gestion.

1.1.1. Des recettes de fonctionnement portées, sans augmentation des taux de fiscalité, par un contexte inflationniste

S'élevant à 20 542 K€ au compte administratif (CA) 2022, la projection de recettes réelles pour 2023 s'établit à 21 464 K€.

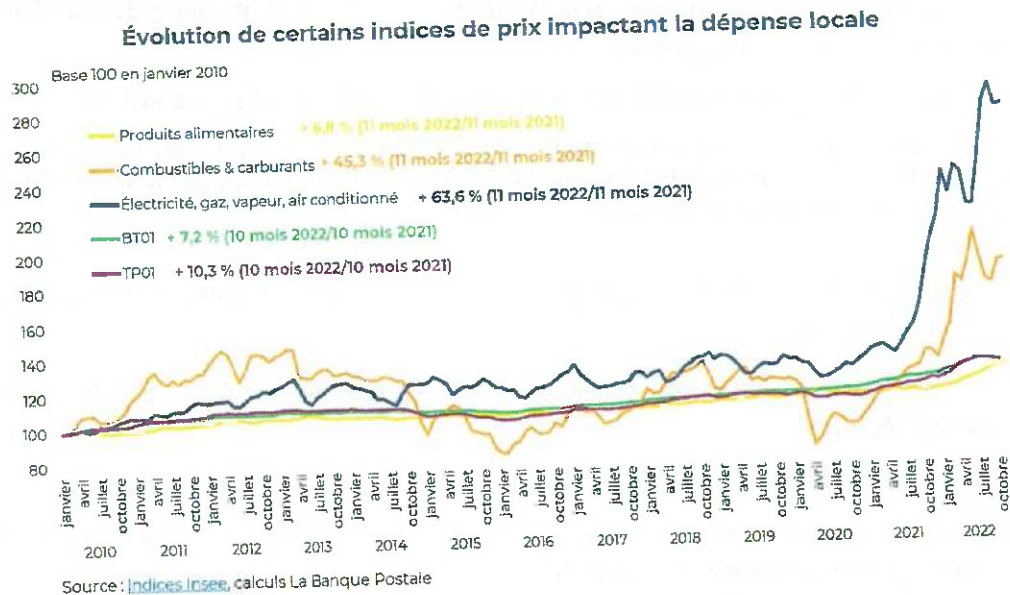
K€	Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
013	Atténuations de charges	114	124	108	78	135	100
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 698	792	986	1 310	1 091	1 400
73	Impôts et taxes	16 001	16 064	15 985	16 079	16 327	17 019
74	Dotations et participations	1 708	1 840	1 875	2 057	2 586	2 734
75	Autres produits de gestion courante	158	104	51	137	168	160
76	Produits financiers	1	0	1	0	1	1
77	Produits exceptionnels	1 044	303	102	50	233	50
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	19	0	0	0
Total Recettes		20 723	19 228	19 126	19 711	20 542	21 464

• Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Les produits des services du domaine et ventes diverses, intégrant en particulier la tarification des services publics, sont estimés en 2023 à 1 400 K€, soit une augmentation de 309 K€ par rapport au CA 2022. Cette augmentation est portée pour moitié par l'indexation des tarifs sur l'inflation⁶, conduisant à augmenter fortement le coût de fonctionnement à la charge de la ville.

⁶ L'inflation retenue est, par analogie avec la formule légale appliquée pour la révision des bases fiscales, l'inflation française annuelle en glissement de novembre N-1. Elle est appréciée selon la définition harmonisée à l'échelle européenne, dite « indice des prix à la consommation harmonisé » (IPCH).

A titre d'information, les principaux indices de prix⁷ impactant la dépense locale ont évolué de la façon suivante :



Dans ce cadre, conformément au rapport d'orientation budgétaire, le choix est fait par la municipalité, dans un contexte souvent difficile pour les ménages, de ne pas augmenter le tarif des services publics mais de simplement rebaser leur montant sur l'inflation, soit une évolution de +7,1 % qui sera appliquée à partir de juillet.

Pour l'autre moitié, l'écart correspond à la réinscription d'une recette au titre de rapports réalisés par le centre archéologique, prévue en 2022 mais décalée à 2023.

• Chapitre 73 – Impôts et taxes

Principale augmentation en matière de recettes, les impôts et taxes sont attendus en 2023 à hauteur de 17 019 K€, soit une augmentation de 692 K€/CA 2022.

Cette augmentation est portée en particulier :

- Pour l'essentiel, par l'augmentation du produit attendu au titre de la taxe foncière (8 M€), résultant, à taux constant, de l'indexation des bases fiscales sur l'inflation (+7,1 %) telle qu'adoptée par le parlement dans le cadre la loi de finances initiale (LFI) pour 2023 ;
- Par l'engagement du travail d'optimisation, toujours à taux constant, des assiettes fiscales. Celui-ci débutera cette année par la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), en veillant à l'application effective de la taxation à l'ensemble des redevables, selon les conditions de la délibération adoptée le 8 juin 2022 dernier visant, en exonérant les petites enseignes, à protéger le commerce de centre-ville. Un produit de 425 K€ est attendu en 2023, intégrant un rattrapage de 135 K€ au titre de 2022, soit une recette en année classique projetée pour l'heure de façon très prudente à 285 K€, contre un produit moyen, non retraité des remboursements pour mauvaise taxation (à titre d'exemple, 61 K€ en 2022 au titre d'années antérieures), de 198 K€ sur la période 2018-2021 ;

⁷ BT01 : Index du bâtiment - Tous corps d'état ; TP01 : Index des travaux publics - Tous travaux

Pour le reste, de façon générale, par l'ajustement des autres recettes selon les niveaux d'exécution antérieurs ou, s'agissant des concours de la Métropole Européenne de Lille, selon les montants prévisionnels notifiés, constants depuis plusieurs années :

- Concours financiers de la MEL :
 - o Attribution de compensation : 7 200 K€ ;
 - o Dotation de solidarité communautaire (DSC) : 365 K€ ;
 - o Fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 138 K€, la commune n'étant pas contributrice au fonds ;
- Taxe sur les pylônes électriques : 58 K€ ;
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 270 K€ ;
- Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière : 700 K€.

• Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations sont attendues à hauteur 2 734 K€, en augmentation de 147 K€ par rapport au CA 2022.

Ce solde net se décompose de la façon suivante :

- Abondée de 320 M€ dans le cadre de la LFI 2023, l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est, au niveau national, en augmentation de 1,7 %. Au sein de cette augmentation, seuls 90 M€ sont fléchés vers la dotation de solidarité urbaine (DSU), seule part de la DGF dont bénéficie la commune. Ainsi, contrairement aux revendications portées par l'Association des Maires de France (AMF), l'évolution de la DGF n'a pas été corrélée à l'inflation. Si la ville devrait, en tout état de cause, voir sa DSU augmenter, elle est pour l'heure reconduite, dans l'attente de la notification, au même niveau qu'en 2022, soit 400 K€.
- Le budget primitif pour 2022, adopté en mars, n'intégrait aucune somme au titre du « filet de sécurité »⁸ mis en place par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances rectificative du 16 août. Le BP prévisionnel pour 2023 prévoit pour l'heure une projection, faisant preuve d'une volontaire prudence, de 400 K€. Celle-ci intègre indistinctement :
 - o D'une part, le solde à percevoir pour le « filet » 2022, dans l'attente du calcul précis par les services de l'Etat ;
 - o D'autre part, l'acompte du « filet » dans sa version 2023, dans l'attente des derniers arbitrages au niveau national à définir par décret d'application.
- Les subventions attendues de la part des partenaires, notamment de la caisse d'allocations familiales (CAF) pour les politiques relevant du parcours éducatif, sont également anticipées de façon prudente dans l'attente de la notification des sommes sollicitées. Elles sont, à ce stade, projetées en 2023 à 751 K€.

Pour l'essentiel, les autres recettes de dotations et participations intègrent :

- Les compensations d'exonération de fiscalité, pour 842 K€ ;
- Les dotations de l'Etat pour les titres sécurisés (41 K€) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) (2 K€) ;

⁸ Voir 3.1. du rapport d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2023, disponible à l'adresse <https://www.ville-seclin.fr/municipalite/informations-budgetaires>

- La participation des communes membres au titre du réseau de lecture, en baisse par rapport à 2022, concomitamment à la dépense, suite au partage de la gouvernance entre plusieurs communes (21 K€, -11 K€/CA) ;
- La part « fonctionnement » du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), estimé à 20 K€, soit un niveau stable par rapport au réalisé en 2022 (21 K€).

- **Autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

- Atténuations de charge (chapitre 013), correspondant en particulier aux remboursements sur rémunération du personnel suite notamment à des arrêts maladie : 100 K€ (réajusté par rapport aux 78 K€ prévus au BP 2022, selon la moyenne du réalisé de 113 K€ constatée sur la période 2018-2021) ;
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75), correspondant pour la commune aux seuls revenus des immeubles, en légère baisse par rapport au réalisé 2022 dans l'attente en particulier de connaître l'échéance effective du bail de la trésorerie dans le cadre de son intégration au 1^{er} octobre au nouveau service de gestion comptable (SGC) basé à Villeneuve d'Ascq (160 K€, -7 K€)
- Autres opérations comptables et financières (50 K€).

1.1.2. Des dépenses de fonctionnement rationalisées par le développement d'une nouvelle culture de gestion

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 20 760 K€, soit une augmentation, respectivement, de 748 K€ et de 1 172 K€ par rapport au BP et au CA 2022.

K€	Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	4 516	4 073	3 916	5 326	5 376	5 844
012	Charges de personnel	12 692	12 484	12 251	13 060	12 898	13 400
65	Autres charges de gestion courante	1 247	1 188	1 285	1 411	1 140	1 371
66	Charges financières	47	36	24	44	32	120
67	Charges exceptionnelles	46	107	124	151	122	25
68	Dotations aux amortissements	0	0	100	20	20	0
Total Dépenses		18 547	17 887	17 701	20 012	19 588	20 760

Présentées de façon détaillée dans la partie thématique du rapport, leur évolution intègre deux paramètres extérieurs importants, s'imposant à la collectivité :

- Le maintien à un coût élevé des dépenses de fluides (1,6 M€ estimés en 2023), au chapitre 011 ;
- Les mesures en matière de ressources humaines (augmentation du point d'indice, revalorisation des grilles, etc.) non compensées par l'Etat, au chapitre 012.

1.1.3. La restauration progressive du niveau d'épargne

Conformément aux orientations budgétaires présentées, l'exercice 2023 doit marquer l'accélération de la stratégie financière pluriannuelle de restauration de l'épargne⁹.

⁹ Voir introduction

Dans ce cadre, le BP 2023 permet d'afficher une épargne brute prévisionnelle de 703 400 K€, soit un taux d'épargne de 3,3 %.

A cet égard, il convient d'indiquer que la nécessaire prudence dans l'inscription des recettes, couplée à la réalisation de taux d'exécution en dépenses nécessairement inférieurs à 100 %, conduisent à minorer à ce stade le calcul des ratios.

Afin d'entamer le rétablissement progressif de la capacité d'autofinancement de la ville, la municipalité entend atteindre au 31 décembre 2023 un taux d'épargne brute de 6 %.

1.2. La poursuite des grands projets d'investissement du mandat, favorisés par la mobilisation accrue des financements extérieurs

Couplée à la restauration de la capacité de la ville à s'autofinancer, la mobilisation accrue, dans une logique de la culture de la recette, des financements extérieurs doit permettre la poursuite des grands projets d'investissement du mandat, tout en maintenant un niveau d'endettement sain.

1.2.1. La mobilisation accrue des financements extérieurs, dans une logique de culture de la recette

La commune s'est engagée dans un véritable partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales : MEL, Département, Région (dont les fonds européens) et l'Etat en allant à leur rencontre présenter la stratégie communale à l'échelle du mandat, les grands projets à co-financer.

Les différents dossiers/projets sont ainsi travaillés de concert avec les différents techniciens pour intégrer les cadres d'interventions de ces collectivités territoriales partenaires. Par ailleurs, au regard du contexte économique (augmentation des dépenses liées à la crise), des dotations qui stagnent ; la commune compte s'orienter vers la mobilisation du mécénat fort du monde économique présent sur la commune (grands groupes/enseignes présents au niveau d'UNEXPO et de la Zone Industrielle). Les différentes fondations pourront également être sollicitées selon les projets et les appels à projets qu'elles peuvent initier.

Au titre de 2023, les subventions d'équipement sont attendues à hauteur de 426 K€ (dont 152 K€ de reports).

1.2.2. La poursuite des grands projets d'investissement du mandat

Les dépenses d'équipement¹⁰ s'élèvent en 2023 à 4 734 K€ (dont 1 276 K€ de reports).

S'agissant en particulier des projets individualisés, il convient de souligner que, dans le cadre du règlement budgétaire et financier appliqué à compter du 1^{er} janvier 2023, la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettra, en inscrivant désormais uniquement les crédits devant effectivement être mandatés, de ne plus faire supporter au budget annuel l'intégralité des dépenses pluriannuelles.

¹⁰ Les dépenses d'équipement correspondent aux dépenses réelles d'investissement hors remboursement en capital de la dette (études liées à des projets, travaux, achat de matériels, subventions finançant des projets d'investissement, etc.).

En outre, ce nouveau mode de gestion, limitant de fait la comparaison aux inscriptions budgétaires précédentes, vise :

- A réduire le volume des crédits reportés, obérant d'autant l'équilibre budgétaire annuel suivant ;
- A améliorer la visibilité financière sur les engagements pluriannuels de la ville.

A cet égard, le niveau de dépenses d'équipement inscrit au BP 2023 ne peut, toutes choses égales par ailleurs, être comparé de façon exacte avec celui de 2022.

Les principaux projets d'investissement mis en œuvre en 2023 sont présentés dans la partie thématique du rapport¹¹.

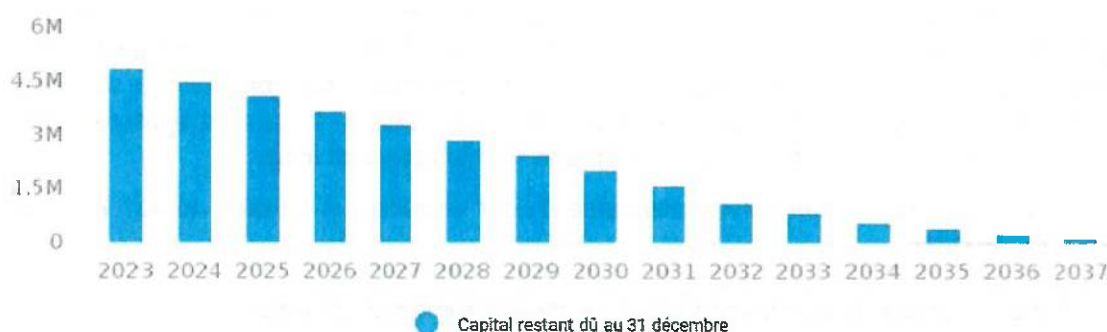
1.2.3. Le maintien d'un niveau d'endettement sain, permis par le développement de la capacité d'autofinancement

Sans que cet objectif ne constitue une boussole conduisant à limiter les investissements, la ville doit maintenir, grâce à une capacité d'autofinancement restaurée, le niveau sain de son endettement actuel.

S'élevant à 4,7 M€ et avec une capacité de désendettement¹² de 5,1 années, le stock de dette de la commune au 31 décembre 2022, constitué de trois emprunts, est :

- Sécurisé : La dette est indexée sur taux fixe à 66 % et sur taux variable à 34 %. L'ensemble des emprunts est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler¹³.
- Diversifié : Suite à emprunt réalisé pour 2 M€ auprès de la Caisse d'Epargne en 2022, l'encours se répartit entre cette dernière à 59 % et le Crédit Agricole à 41 %.

Le profil d'extinction est actuellement le suivant :



Prévu au budget primitif 2022 mais finalement non contracté, un nouvel emprunt, dont les conditions s'ont d'ores et déjà fixées, sera conclu avec la Caisse des dépôts en 2023 selon le dispositif « Intracting » pour financer le plan de rénovation de l'éclairage public.

¹¹ Voir 2.

¹² La capacité de désendettement correspond à la durée potentiellement nécessaire à une collectivité pour rembourser son encours de dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

¹³ Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler (« Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales ») opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).

Solution de financement innovante, cet outil permet, avec ici un taux fixe de 0,25 % particulièrement intéressant (obtenu par l'anticipation du besoin dans un contexte de hausse générale), de bénéficier d'avances remboursables pour mettre en œuvre des actions de performances énergétiques avec retour sur investissement rapide, les économies ainsi réalisées ayant vocation à être réinvesties dans d'autres actions potentiellement plus importantes.

2. Présentation thématique par politique publique

Présentation synthétique des politiques publiques

L'ensemble de l'action municipale est réparti par délégations politiques, portées directement par le Maire ou par un ou plusieurs adjoints ou conseillers délégués.

Elles se répartissent, depuis 2020, de la façon suivante :

- Finances et Ressources humaines ;
- Développement durable et Transition énergétique ;
- Culture et Vie animale ;
- Parcours éducatif ;
- Urbanisme, Mobilité, Travaux et la Qualité de l'espace public ;
- Action sociale et Intergénérationnel ;
- Sports ;
- Dynamisme économique et commercial ;
- Vie associative ;
- Relations internationales ;
- Droits, Autonomie et Sensibilisation aux handicaps ;
- Prévention, Médiation et Civisme ;
- Marchés publics et Comptabilité ;
- Démocratie et écologie participatives, Agenda 21 ;
- Jeunesse ;
- Insertion et Formation professionnelle ;
- Relations avec les bailleurs et Logement ;
- Séniors et Affaires patriotiques, Cimetières ;
- Santé et sport-santé.

Dans ce cadre, l'ensemble des délégations sont regroupées dans les politiques publiques suivantes, présentées de façon détaillées dans cette seconde partie du rapport :

- Patrimoine, Aménagement et Services techniques ;
- Parcours éducatif ;
- Action sociale et services à la population ;
- Rayonnement et Communication ;
- Fonctions supports et assemblée délibérante.

Dans une logique de gestion transversale, les politiques suivantes assurent la centralisation des opérations, en dépenses comme en recettes, menées par la municipalité :

- Patrimoine, Aménagement et Services techniques : notamment, ensemble des travaux et opérations d'aménagement (entretien des bâtiments, y compris culturels, sportifs et culturels), gestion des dépenses d'énergie, gestion de la flotte automobile ;
- Fonctions supports et Assemblée délibérante, notamment :
 - o Administration générale (fournitures et mobiliers administratifs, etc.) ;
 - o Ressources humaines (masse salariale globale) ;
 - o Systèmes d'information (gestion de l'ensemble du parc informatique et téléphonique, y compris frais d'abonnement et logiciels).

2.1. Patrimoine, Aménagement et Services techniques

La politique Patrimoine, Aménagement et Services techniques rassemble les délégations politiques suivantes :

- **Développement durable et Transition énergétique ;**
- **Urbanisme, Mobilité, Travaux et Qualité de l'espace public ;**
- **Dynamisme économique et commercial.**

Elle est mise en œuvre administrativement sous la responsabilité du pôle Patrimoine, Aménagement et Services techniques (PAST), composé de 42 agents.

Le projet municipal, pour cette politique, se décline selon **deux grands axes** :

- D'une part, le « **Seclin de demain** », visant à assurer, en cohérence, l'aménagement du territoire communal, de l'amont des projets (stratégie, partenariats, conception) à l'aval (instruction, archéologie/patrimoine, réalisation des projets, exploitation) ;
- D'autre part, le « **Seclin du quotidien** », visant à entretenir et améliorer le cadre de vie et le patrimoine (sécurité, établissements recevant du public, espaces verts, etc.).

En complément des délégations politiques, le pôle PAST est également un pôle support, au bénéfice, dans une logique de gestion transversale, de l'ensemble des directions de la commune. Dans ce cadre, il porte financièrement les dépenses relatives à :

- L'entretien courant et le gros entretien-renouvellement (GER) du patrimoine immobilier (bâtiments administratifs, scolaires, sportifs, etc.) ;
- La gestion des énergies (gaz, eau et électricité) ;
- La fourniture de petit équipement, avec un magasin ;
- La gestion de la flotte automobile.

Afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'action municipale, la construction du budget Patrimoine, Aménagement et Services techniques est bâtie autour d'un équilibre entre le « Seclin de demain » (projets) et le « Seclin du quotidien » (cadre de vie et patrimoine).

Selon cet objectif, des enveloppes globales cibles, définies selon les plans pluriannuels de fonctionnement et d'investissement, ont été arrêtées pour 2023, puis déclinées par projets ou thématiques. Elles sont présentées dans le tableau suivant (hors reports) :

KC	BP 2023	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 198 K€	133 K€
Investissement	3 185 K€	271 K€
Total	6 383 K€	404 K€

Il convient ici de relever que les inscriptions s'agissant de la politique Patrimoine, Aménagement et Services techniques ne sauraient être appréhendées de façon strictement annuelle. Elles doivent systématiquement, en particulier pour l'investissement, être rapprochées du projet de mandat ainsi que de la stratégie financière pluriannuelle, dans une logique de lissage de l'effort budgétaire.

2.1.1. Fonctionnement

2.1.1.1. Dépenses

Comme l'année dernière, **l'enjeu principal en matière de dépenses est, en 2023, la maîtrise des coûts liés à l'énergie.**

Cet objectif doit être mis en œuvre par la mobilisation de deux leviers :

- D'une part, le maintien et l'évolution du plan de sobriété énergétique ;
- D'autre part, le bénéfice d'un nouveau tarif de gaz compétitif, en lien avec la fin des tarifs réglementés au 30 juin 2023. Dans ce cadre, au vu des incertitudes conjoncturelles, la ville a conclu en mars un avenant au marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, permettant de bénéficier d'un prix forfaitaire fixe pour une durée de trois ans.

Etant donné les enjeux, notamment financiers, de la question énergétique, la ville est accompagnée depuis février par un cabinet spécialisé (37 K€ pour une durée de deux ans).

Deuxième enjeu en matière de dépenses de fonctionnement : la ville souhaite optimiser, dans une démarche visant la vertu tant environnementale que financière, la gestion de sa flotte automobile.

Pour ce faire, la municipalité a engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur la gestion de son parc.

Envisagée dans un premier temps dans le cadre d'un groupement d'achat par l'intermédiaire de l'UGAP, demande à laquelle la société attributaire n'a finalement pas donné suite étant donné le contexte économique incertain, la ville poursuit les travaux préparatoires au lancement d'un marché en propre dans le courant de l'année.

Au vu du coût de gestion du parc actuel (242 K€ en 2022 hors carburant, dont 50 % au titre des locations), en mix location longue durée/achat respectivement pour les véhicules de tourisme et les véhicules lourds, les pistes d'optimisation sont triples :

- En lien avec le règlement intérieur adopté par le conseil municipal en décembre dernier¹⁴, par une gestion plus fine (mutualisations des véhicules, adaptation des modèles aux besoins effectifs, etc.) ;
- En envisageant d'étendre la part achat au sein du mix ;
- Au regard de l'évolution du coût des carburants (64 K€ en 2022, +12 % par rapport à 2018) et de la conjoncture énergétique (incertitude sur la production électrique), en retenant une hypothèse de mix électrique/thermique afin d'assurer la résilience du parc automobile.

Enfin, la poursuite de la politique de développement durable et de transition énergétique constitue le troisième enjeu de la ville pour 2023. A cet égard, il convient de souligner que l'importance de cette politique ne saurait être limitée à la seule analyse de son budget, celle-ci ayant vocation, avec des moyens limités, à influencer sur l'ensemble de l'action municipale. C'est ainsi que le futur plan communal de développement durable (PCDD), prévu à l'été, a vocation à intégrer une réflexion multisectorielle : mobilité, logement, parcours éducatif, gestes du quotidien, etc. Pour ce faire, la commune a conventionné en mars avec trois associations

¹⁴ Délibération du conseil municipal du 15 décembre 2022 relative au règlement intérieur pour la gestion de la flotte automobile, disponible à l'adresse <https://www.ville-seclin.fr/municipalite/conseils-municipaux>

(Groupe ornithologique et naturaliste, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Chaîne des terrils et Association Droit au vélo), pour un montant total de 14,5 K€¹⁵.

2.1.1.2. Recettes

Les recettes prévues en 2023 s'élèvent à 133 K€. Elles intègrent pour l'essentiel :

- D'une part, la réalisation de rapports archéologiques (prévue initialement en 2022 mais décalée à 2023) pour 96 K€ ;
- D'autre part, 32 K€ pour la redevance d'archéologie préventive.

2.1.2. Investissement

2.1.2.1. Dépenses

S'agissant du « Seclin de demain », l'année 2023 est notamment marquée par :

- La finalisation du déploiement de la vidéoprotection pour concourir à la sécurité de tous (166 K€, dont une partie intégrée aux reports) ;
- La deuxième année du marché global de performance relatif à l'éclairage public afin de réduire la consommation d'électricité et le bilan carbone de la ville (470 K€) ;
- La poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la salle des fêtes et de transformation en salle de spectacles (600 K€ en 2023, pour un projet total estimé à 6 M€) ;
- La poursuite du schéma directeur immobilier énergétique (SDIE), étude visant à définir la stratégie immobilière afin d'identifier et de prioriser les grands travaux nécessaires à la rénovation et à la mise aux normes du patrimoine communal (accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, et énergétique) (176 K€) ;
- La poursuite des études préalables pour la rénovation du cénotaphe, entrée du cimetière du centre, seul témoignage de l'architecture révolutionnaire et impériale subsistant dans le Nord de la France après les destructions sous la Restauration (construit en 1808, classé monument historique le 1^{er} février 1945) (12 K€) ;
- La rénovation du carillon de la collégiale Saint-Piat, pour ses 90 ans en mai (74 K€) ;
- Le lancement de la rénovation du centre technique municipal pour un montant (200 K€, dont 100 K€ en 2023) ;
- Le lancement de l'étude préalable au remplacement du préfabriqué Ribambelle dans le complexe scolaire du quartier de la Mouchonnière (40 K€ sur deux ans dont 20 K€ en 2022) ;
- La poursuite des études de diagnostic pour la troisième et dernière phase des travaux de rénovation de la collégiale Saint-Piat (restauration des chapelles rayonnantes et des voûtes du déambulatoire, des cinq toiles du chœur, de sept vitraux restants, des façades nord et sud en partie, vérification de la structure de la voûte du chœur, confortation du grand vitrail au-dessus de la porte d'entrée) (80 K€ de maîtrise d'œuvre, commune au projet de cénotaphe, pour des travaux prévus en 2025 pour un montant estimé à 1 M€).

¹⁵ Délibération du conseil municipal du 3 mars 2023 relative à la convention avec le GON, l'ADAV et le CPIE Chaîne des terrils, disponible à l'adresse <https://www.ville-seclin.fr/municipalite/conseils-municipaux>

- Le lancement des études de programmation pour déconstruction/reconstruction de la salle Paul Durot, dans l'optique d'une salle à énergie positive (aménagement de la totalité du complexe intégrant des activités sportives extérieures) (50 K€) ;
- L'aménagement, sécurisation, embellissement de des deux entrées de ville (giratoires nord et sud) visant à créer une identité seclinoise dès l'entrée de ville.

S'agissant du « Seclin du quotidien », les opérations suivantes peuvent être mentionnées :

- Déploiement de mobiliers urbains visant à faciliter la tenue des nombreux marchés dans le centre-ville (70 K€).
- Poursuite de la rénovation des cimetières, avec notamment la pose d'un nouveau colombarium au cimetière de Burgault, la pose de caveaux suite à des reprises de concessions, la pose de cavurnes et d'un puit de cendre au cimetière du centre, l'installation de banquettes dans les cimetières (98 K€).

2.1.2.2. Recettes

Les recettes d'investissement attendues au titre de la politique Patrimoine, Aménagement et Services techniques s'élèvent à 271 K€, notamment pour des projets actuellement en phase d'études (salle de spectacle, schéma directeur immobilier et énergétique).

2.2. Parcours éducatif

Afin de renforcer la cohérence de l'action à destination de l'enfance et la jeunesse, l'exécutif a fait le choix de mettre en place dès 2020 une délégation politique dédiée à la notion de parcours éducatif.

Afin de développer la transversalité et atteindre une cohérence éducative, **la politique Parcours éducatif rassemble désormais les offres de services de la petite enfance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte**. Dans ce cadre, les services municipaux ont fait l'objet d'une réorganisation importante, avec la création du pôle Parcours éducatif (PPE).

La politique Parcours éducatif intègre :

- La maison de la petite enfance, qui offre deux types d'accueil : la crèche familiale et le multi-accueil. Ces deux structures rassemblent une équipe de professionnelles pluridisciplinaires qui veillent au bien-être et à l'épanouissement des enfants en bas âge, se rendant également disponibles pour l'accompagnement des familles dans leur entrée dans la parentalité.
- Des espaces de loisirs d'éducation, au cœur de l'action éducative locale, à destination des familles en période scolaire comme en période de vacances ;
- Des actions à destination des « plus grands » à travers, notamment, la mise en place des accueils de loisirs jeunes (ALJ), d'un conseil des jeunes, d'une bourse au permis de conduire ainsi que d'évènements spécifiques ponctuels (Festijeunes, salon « Mon Métier Avenir », etc.).

Composé de 170 agents repartis sur 6 entités, le pôle Parcours éducatif est le plus important de la collectivité en termes d'effectifs.

La mise en œuvre de la politique fait l'objet de nombreux partenariats, source de financements dans la conduite de l'action municipale. Parmi ceux-ci, la caisse d'allocations familiales apporte un appui financier et technique essentiel, auquel s'ajoute d'autres soutiens solides dont celui de l'Etat, de la Région et du Département. La récente signature de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF constitue, dans ce cadre, un levier significatif dans la mise en place du projet éducatif de la commune.

Pour l'exercice 2023, le budget de la politique Parcours éducatif s'intègre pleinement à la stratégie financière pluriannuelle de la collectivité¹⁶, par le financement des nouvelles opérations par redéploiement de crédits ou, surtout, par l'émargement à de nouvelles recettes.

Parmi l'ensemble des actions menées, les principales évolutions suivantes peuvent être relevées en 2023 :

- Passage du multi-accueil de la petite enfance à 12 places, rendu possible par le décret du 30 août 2021¹⁷ ;
- Mise en place d'un séjour de printemps de 12 places ;
- Evolution du « Forum jobs » en salon « Mon Métier Avenir » ;
- Développement des actions à destination des 16-25 ans.

Également, une évolution majeure sera apportée au service de la politique de la ville qui, sous l'impulsion de la collectivité et de la caisse d'allocation familiales, évoluera en espace de vie sociale (EVS), afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité de son action. Cet équipement

¹⁶ Voir introduction et 1.1.

¹⁷ Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

s'appuiera sur le contrat de ville, en assurant son pilotage, pour étoffer sa proposition d'opérations dans une logique partenariale et transversale.

K€	BP 2023	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 400 K€	1 700 K€
Investissement	116 K€	10 K€
Total	1 516 K€	1 710 K€

2.2.1. Fonctionnement

2.2.1.1. Dépenses

Stables par rapport au BP 2022, les dépenses de fonctionnement sont, rapportées au CA 2022, en progression de 270 K€.

Cette augmentation significative est liée à la mise en place des nouvelles opérations précitées, ainsi qu'à la redynamisation de certaines thématiques, parmi lesquelles l'étalement de la programmation de la politique de la ville ou des activités à destination des 16-25 ans.

De façon détaillée, le budget pour 2023 intègre :

- **Petite enfance** (18 K€) : légère augmentation des dépenses par le développement de la capacité d'accueil de son multi-accueil de 10 à 12 places à partir de septembre prochain ;
- **Enfance-jeunesse** (68 K€) : mise en place du séjour de Printemps et du salon « Mon Métier Avenir », accompagnement soutenu des 16-25 ans, inflation des activités des accueils de loisirs ;
- **Affaires scolaires** (847 K€) : rattrapage du solde de la participation financière au fonctionnement de l'Immaculée Conception, non versée en 2022 (62 K€), maintien d'une provision pour la restauration municipale afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi dite « EGalim » notamment sur la fourniture de produits bio¹⁸ (30 K€), prise en compte, de façon générale, de l'inflation, impactant lourdement les affaires scolaires (denrées alimentaires, papier, transport, etc.) ;
- **Politique de la ville** (122 K€), adossés à l'augmentation des recettes de 67 K€/CA : développement d'une programmation du contrat de ville plus ambitieuse (+42 K€), avec notamment la mise en place d'opérations comme OPUS¹⁹, en partenariat avec le

¹⁸ Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, fixant, dès le 1^{er} janvier 2022, l'obligation pour la restauration collective de proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio.

¹⁹ En partenariat avec l'orchestre national de Lille (ONL), le projet OPUS (orchestre pédagogique d'utilité sociale), rattaché au réseau Démos, vise à favoriser l'accès à l'univers de la musique classique par la pratique musicale collective prenant comme modèle l'orchestre symphonique.

centre municipal d'expression musicale (CMEM), et d'actions sur le secteur de la santé-bien-être (notamment un évènement « Nos quartiers d'été » fin août, avec une animation autour des sports olympique et paralympique), dont la mise en œuvre transversale sera favorisée par la transformation du service de la politique de la ville en espace de vie sociale.

En outre, le PPE porte la subvention au SIVU Insertion professionnelle (70 K€).

2.2.1.2. Recettes

Les recettes au titre de la politique Parcours éducatif attendues pour 2023 s'élèvent à 1 700 K€.

La projection de recettes au titre de 2023 intègre, d'une part, l'indexation de la tarification des services sur l'inflation (+7,1%), et, d'autre part, des soutiens financiers partenariaux en hausse :

- Sur le secteur de la **petite enfance**, la CAF est un soutien important à l'activité totalisant plus de 615 K€ en 2022. Pour autant, une vigilance doit être observée face aux difficultés de recrutement des assistantes maternelles, susceptible d'impacter significativement une partie des recettes attendues (rémunérations familles et prestations CAF). La proposition reste ambitieuse et intègre cette donnée et propose un BP 2023 à hauteur de 607 K€.
- L'**enfance-jeunesse** est également largement accompagné par la CAF, ainsi que par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sur le dispositif « Colos apprenantes ». Ces accompagnements, ainsi que les participations familiales escomptées, sont estimés à 358 K€ en 2023. A titre informatif, le CA 2022 s'élève à 545 K€, mais enregistre la régularisation d'une prestation de service de 78 K€ qui ne sera pas effective en 2023.
- Les **affaires scolaires** ne bénéficient pas des mêmes partenaires financiers que les deux secteurs cités précédemment, et sont pour l'essentiel financées par la participation des familles. La fermeture annoncée de 3 classes et l'ouverture d'une classe ainsi que la non-participation de l'école Jules Verne à la proposition de classe transplantée à la montagne, conduit à la diminution du BP 2023 (-20 K€/CA). Pour autant, la décision d'indexer la tarification sur l'inflation va permettre d'apporter des recettes supplémentaires sur le second semestre, pour atteindre au total 457 K€.
- Comme énoncé dans la partie relative aux dépenses²⁰, le service de la **politique de la ville** sera transformé en espace de vie sociale, devant conduire à la dynamisation de sa programmation et à l'amélioration de la lisibilité et de la visibilité des actions développées. Cette évolution est en partie rendue possible par l'attribution de nouveaux financements à hauteur de 63 K€, notamment par des soutiens supplémentaires de la CAF, de l'Etat et de la Région. Les recettes de l'équipement évolueront de plus de 206 % passant de 59 K€ (CA 2022) à 122 K€ (BP 2023).

²⁰ Voir 2.2.1.1.

2.2.2. Investissement

2.2.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement du Parcours éducatif s'élèvent en 2023 à 116 K€. A cet égard, il est important de souligner qu'elles intègrent exclusivement les opérations effectuées en propre par les services du PPE, l'ensemble des travaux étant centralisés par le pôle PAST à l'échelle de la collectivité.

Le BP 2023 est inférieur à celui de 2022, en raison de l'acquisition en 2022 de matériels de cuisine professionnels. Les dépenses pour 2023 se répartissent de la façon suivante :

- **La petite enfance** intègre l'aménagement d'une cuisine au sein de la maison de la petite enfance (7 K€) afin d'être en capacité de fournir au moins un repas par jour. Cet aménagement permettra de bénéficier d'une prestation de service de la CAF. Pour des raisons sanitaires, ce repas ne sera pas fourni par la restauration municipale.
- **L'enfance-jeunesse** s'inscrit dans l'épure de l'exercice précédent proposant, de nouveau, une demande d'investissement à hauteur de 13 K€.
- **Les affaires scolaires** voient leur budget diminuer de 94 K€ (BP 2022) à 67 K€ (BP 2023), en raison, comme évoqué, de l'acquisition de matériels de cuisine importants en 2022 (four et sauteuse professionnels).
- Le service de la **politique de la ville**, dans le cadre de ses activités, projette l'installation d'une cuisine équipée (19 K€) permettant de développer des ateliers culinaires destinés à favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels. Cet équipement sera installé dans le local collectif attribué par Lille Métropole Habitat (LMH) dans le cadre de la rénovation du parc immobilier de la Mouchonnière. Il sera soutenu par la Région à hauteur de 10 K€.

2.2.2.2. Recettes

Comme évoqué²¹, une subvention de la Région est attendue à hauteur de 10 K€ afin d'accompagner le financement d'une cuisine équipée afin de réaliser des ateliers socio-éducatifs.

²¹ Voir 2.2.2.1.

2.3. Action sociale et services à la population

La politique Action sociale et services à la population rassemble les activités suivantes, sous la responsabilité administrative du pôle Social et Public (PSP) :

- **Action sociale, dont la relation avec le centre communal d'action sociale ;**
- **Gestion du France services²² ;**
- **Etat civil-affaires générales ;**
- **Cimetières ;**
- **Elections ;**
- **Logement.**

K€	BP 2023	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	435 K€	19 K€
Investissement	4 K€	0 €
Total	439 K€	19 K€

2.3.1. Fonctionnement

2.3.1.1. Dépenses

La **subvention attribuée au centre communal d'action sociale** est fixée en 2023 à 400 K€, soit un montant identique à celui versé en 2022. Etablissement public administratif, le CCAS, dont la présidence est assurée par le Maire, est une entité distincte de la ville dotée d'une autonomie administrative et financière²³ et dont les affaires sont régies par le conseil d'administration. Il est composé, à Seclin :

- d'un budget principal permettant la mise en œuvre de l'action sociale générale (prévention, aide, etc.) ;
- de deux budgets annexes, dédiés respectivement à la résidence autonomie Daniel Sacleux (RADS)²⁴ et au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

²² Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), le réseau des structures labellisées « France services » se compose de 2 379 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. Les espaces France services ont pour fonction de permettre aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien (démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, etc.).

²³ Loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé

²⁴ Les résidences autonomie sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs, dont le coût du loyer a vocation à être modéré. Elles sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. La résidence autonomie de Seclin présente la particularité d'avoir signé une convention avec les associations Les Papillons Blancs pour la mise à disposition de 13 logements d'une aile et avec l'Association d'action sociale et médico-sociale des

Après analyse des comptes des trois entités, une subvention de 400 K€, étant donné le fonds de roulement dont bénéficie le CCAS, apparaît suffisante afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre des priorités du conseil d'administration (notamment, augmentation du montant des chèques d'accompagnement suite à l'inflation, révision du barème des aides pour prendre en compte la revalorisation des aides légales et des retraites, revalorisation du minimum social garanti selon le montant du seuil de pauvreté, mise en place de mesures nécessaires pour répondre à la situation sociale des seclinois).

Le budget pour 2023 au titre de l'**état civil-affaires générales** s'élève à 10 K€, correspondant à l'achat et à la réalisation de prestations pour les documents d'état civil (livrets de famille, reliure de registres, etc.) Elles sont en hausse de 2,8 K€ par rapport à 2022 en raison de l'augmentation du coût de restauration des anciens registres et de la réalisation, en 2023, des tables décennales.

Les dépenses de fonctionnement réalisées au titre du **France services** s'élèvent à 35 K€, financés à 100 % par l'Etat²⁵. Outre les dépenses de personnel, intégrées à la masse salariale générale²⁶ et à la charge uniquement de la commune, elles correspondent aux frais de fonctionnement courant de la structure (frais d'impression, énergie, etc.).

En l'absence de scrutin prévu en 2023, le budget ne prévoit pas de dépenses au titre des **élections** (800 € en 2022).

2.3.1.2. Recettes

Les recettes attendues en 2023 au titre de la politique « services à la population » s'élèvent à 114 K€, intégrant :

- 41 K€ au titre des concessions de cimetières (+ 8 K€/CA, intégrant l'indexation sur l'inflation et l'intégration de nouvelles concessions, en lien avec l'installation de nouveaux caveaux au cimetière du centre à attribuer au dernier trimestre 2023) ;
- 43 K€ au titre de l'état civil-affaires générales (2,3 K€ pour la dotation de recensement versée par l'Insee et 41 K€ pour la réalisation des passeports et cartes nationales d'identité (CNI) versés par l'Etat, intégrant la participation dans le cadre du dispositif « Comedec » (communication électronique des données de l'état civil) ;
- 35 K€ au titre du fonctionnement du France services (réévaluée de 5 K€ au niveau national par rapport à 2022).

2.3.2. Investissement

2.3.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement rattachées directement à la politique Action sociale, affaires générales et élections s'élèvent à 4 K€, intégrant :

- 3,2 K€ au titre de l'état civil (achat d'un destructeur spécifique pour les passeports et CNI, urnes en vue des élections européennes prévues en 2024) ;
- 0,8 K€ pour l'achat de mobiliers pour l'accueil du France services.

Hauts-de-France (ASRL), pour la mise à disposition de 8 logements, permettant d'accueillir des personnes porteuses de handicap vieillissantes.

²⁵ Voir 2.3.1.2.

²⁶ Voir 2.5.1.1.

Les travaux pour l'installation de nouveaux caveaux au cimetière du centre, évoqués dans les recettes de fonctionnement, sont intégrés à la politique Patrimoine, Aménagement et Services techniques. D'un montant de 18 K€, ils ont été effectués en début d'année dans le cadre de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement²⁷.

2.3.2.2. Recettes

Aucune recette d'investissement n'est attendue en 2023 au titre de la politique Action sociale, affaires générales et élections.

²⁷ Délibération du 15 décembre 2022 relative à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2023

2.4. Rayonnement et Communication

La politique Rayonnement et Communication rassemble les délégations politiques suivantes :

- **Culture et Vie animale ;**
- **Rayonnement, Inclusion dans les manifestations et Communication ;**
- **Sports ;**
- **Dynamisme économique et commercial ;**
- **Vie Associative ;**
- **Relations Internationales ;**
- **Seniors et Affaires patriotiques.**

Elle est mise en œuvre administrativement sous la responsabilité du pôle Rayonnement et Communication (PRC), composé de 85 agents.

Le projet municipal, pour cette politique, se décline selon **les propriétés suivantes :**

- Faire rayonner Seclin à travers des événements culturels, sportifs et populaires d'envergure et inclusifs dans l'objectif d'apporter des retombées économiques aux commerces de la ville et d'accroître le sentiment d'appartenance à la commune ;
- Faire vivre le travail de mémoire et renforcer les liens intergénérationnels ;
- Apporter animations et bien-être aux seniors de la commune ;
- Diversifier et enrichir l'offre culturelle ;
- Moderniser l'image de la commune ;
- Permettre au tissu associatif de se développer et de s'épanouir en toute indépendance ;
- Renforcer les liens avec les villes jumelles ;
- Favoriser la cohabitation harmonieuse avec le monde animal.

K€	BP 2023	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 104 K€	517 K€
Investissement	130 K€	-
Total	1 234 K€	517 K€

2.4.1. Fonctionnement

2.4.1.1. Dépenses

De façon détaillée, le budget pour 2023 intègre notamment :

- **Événements, vie associative, seniors, jumelages (199 K€) :** Les crédits sont proposés en augmentation de 4,3 % par rapport au BP 2022. Cette augmentation est d'une part liée à l'inflation et d'autre part à un renforcement des activités seniors (compensée par l'ajustement des dépenses pour le colis des aînés). Par ailleurs, il est

proposé d'augmenter de 15 K€ le budget Jumelages (budget 2022 rapporté à la moyenne des budgets des trois années avant la crise sanitaire) afin de permettre la reprise des échanges avec les villes partenaires²⁸. En lien avec les affaires patriotiques et le travail de mémoire, il est également prévu l'acquisition de DVD du film « Simone, le voyage du siècle » pour l'ensemble des collégiens de 3^{ème} de la commune.

- **Bibliothèque (54 K€)** : Le budget 2023 est en baisse de 16 K€ par rapport au BP 2022 du fait du changement de gouvernance du réseau de lecture (partage des responsabilités entre plusieurs communes membres du réseau, la commune assurant désormais un accompagnement à la coordination exercée par la ville de Lezennes et un suivi administratif et financier). Pour la partie bibliothèque le budget est identique, mais a été redéployé afin de favoriser les animations et ateliers pour le public.
- **Rayonnement (337 K€)** : Le budget Rayonnement augmente de 3,4 %. Ainsi, l'enveloppe consacrée au dynamisme commercial est revue à la hausse dans le but d'organiser des animations tout au long de l'année (16 K€). Une enveloppe globale de 135 K€ a été arbitrée pour la fête nationale et la fête des harengs. Concernant le marché de Noël, le budget est revu à la hausse par rapport aux prévisions 2022 en raison du coût de l'électricité et du gardiennage assez important. Néanmoins, il est nettement en baisse par rapport au compte administratif 2022, année au cours de laquelle la municipalité a souhaité offrir aux seclinois une fête de plus grande envergure.
- **Communication (101 K€)** : Le budget connaît une augmentation, en raison du changement de distributeur de magazine municipal (plus qualitatif mais plus cher), la hausse des tarifs d'impression du prestataire actuellement en marché et la définition d'un budget de 10 K€ pour la refonte complète du site internet de la ville.
- **Culture/centre municipal d'expression musicale (189 K€)** : Le budget prévoit notamment la reconduction de la convention avec le Trianon (12 dates) et une programmation culturelle riche et diversifiée à un niveau de dépenses important, preuve de l'attachement de la municipalité à l'offre culturelle pour tous les publics.
- **Sports** : Le budget (160 K€) est en diminution de moitié par rapport au BP 2022 en raison du transfert des fluides, de la maintenance et des vérifications communes vers le PAST (gestionnaires concernés : bâtiment piscine, bâtiment sport, bâtiment stade).

2.4.1.2. Recettes

Les recettes attendues au titre du rayonnement et de la communication sont stables. Bien que l'indexation tarifaire entraîne mécaniquement une hausse des recettes, celle-ci est minorée par la baisse des recettes liées au réseau de lecture du Mélantois.

Les recettes prévisionnelles (517 K€) intègrent les évolutions suivantes :

- **Evénements, vie associative, seniors, jumelages (21 K€)** : Les recettes prévisionnelles intègrent la reprise des activités après la crise sanitaire (réinscriptions aux activités seniors et aux voyages des aînés, notamment).
- **Bibliothèque et réseau de lecture (25 K€)** : Les recettes sont en diminution en raison du changement de gouvernance du réseau (désormais partagée entre plusieurs des communes membres).

²⁸ La commune est jumelée avec les villes d'Apolda (Allemagne), Larkhall (Ecosse), Zabrze (Pologne), et Méguet (Burkina Faso).

- **Culture/centre municipal d'expression musicale** : Le budget s'élève à 56 K€ intégrant en particulier l'effet de l'indexation des tarifs pour les seclinois et à la hausse des tarifs pour les extérieurs.
- **Sports** : Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 320 K€. Elles intègrent le rattrapage des entrées à la piscine des écoles (la dotation de la MEL étant versée en fonction du nombre d'entrées de l'année précédente, 2022 est plus favorable que 2021 avec la sortie progressive de la crise sanitaire) ainsi qu'à l'indexation tarifaire.

2.4.2. Investissement

2.4.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement au titre du rayonnement et de la communication s'élèvent en 2023 à 130 K€

- **Evénements, vie associative, seniors, jumelages** : 500 € afin de permettre l'achat de socles pour drapeaux pour les affaires patriotiques ;
- **Bibliothèque** : 1,5 K€, pour le remplacement du déshumidificateur pour assainir l'espace jeunesse et le projet d'aménagement d'un espace lecture extérieur ;
- **Culture/centre municipal d'expression musicale** : 63 K€, dont 48 K€ pour le projet « Art dans la ville » ;
- **Communication** : Suite à l'acquisition de nouveaux matériels en 2022, 4 K€ pour l'acquisition de matériel photo et vidéo pour développer la communication numérique de la commune (achat de téléobjectif, caméra numérique, kit vidéo pour smartphone) ;
- **Rayonnement** : 33 K€, notamment pour l'achat de 30 chalets multifonctions pour le marché de Noël (en remplacement de la solution d'emprunt auprès de communes avoisinantes, entraînant des dépenses de fonctionnement substantielles), l'achat de manges-debouts pour les différentes cérémonies organisées par la collectivité et de 150 chaises antipaniques, dans l'objectif d'être plus autonome dans l'organisation d'événements, auxquels s'ajoute l'achat complémentaire de bannières à installer sur les candélabres afin de renforcer l'identité visuelle de la commune.
- **Sports** : 30 K€, afin en particulier de moderniser les équipements (gonflables, tapis, chaises de surveillance, échelles fabriquées par un soudeur professionnel pour une résistance à long terme, cabines de douche, etc.).

2.4.2.2. Recettes

Aucune recette d'investissement n'est attendue en 2023 au titre de la politique Action sociale, affaires générales et élections.

2.5. Fonctions support et Assemblée délibérante

Les fonctions support relèvent de la délégation politique Finances et Ressources humaines et, pour certains sujets, de la décision directe du Maire.

Elles rassemblent administrativement les activités suivantes, sous le pilotage direct de la direction générale des services, du cabinet et du pôle Ressources :

- **Administration générale ;**
- **Ressources humaines ;**
- **Prévention-handicap-santé ;**
- **Police municipale ;**
- **Systèmes d'information ;**
- **Opérations diverses, y compris comptables.**

Pour une meilleure lisibilité et dans un souci de transparence, les dépenses relatives aux élus (indemnités, formations, etc.) sont intégrées à cette politique.

2.5.1. Fonctionnement

2.5.1.1. Dépenses

- **Administration générale**

Les dépenses d'investissement au titre de l'administration générale s'élèvent en 2023 à 140 K€, intégrant l'ensemble des dépenses diverses à la vie quotidienne de la collectivité.

- **Ressources humaines**

Masse salariale (chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés) :

Comme exposé dans le ROB 2023, le budget de la commune est, historiquement, caractérisé par la forte rigidité des dépenses de fonctionnement, liée pour une large part au niveau des dépenses de personnel. S'élevant en 2019 à 12,7 M€, soit 69 % des charges de gestion²⁹, elles représentaient un montant de 1 001 € par habitant, contre, respectivement, 59 % et 655 € en moyenne pour la strate³⁰.

Si la gestion des ressources humaines ne saurait bien sûr être appréhendée à travers le seul prisme financier, c'est-à-dire celui de la masse salariale, cet aspect, au regard des défis financiers auxquels la commune doit faire face³¹, ne peut objectivement néanmoins être occulté.

Ainsi, sans chercher à réduire la qualité des services publics mais en acceptant le principe de réalité, la municipalité entend poursuivre, en 2023 et les années suivantes, la démarche de maîtrise des dépenses de personnel engagée en 2020.

Pour ce faire, comme développé dans le ROB, plusieurs leviers doivent être actionnés :

²⁹ Les charges de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement hors remboursement des intérêts de la dette.

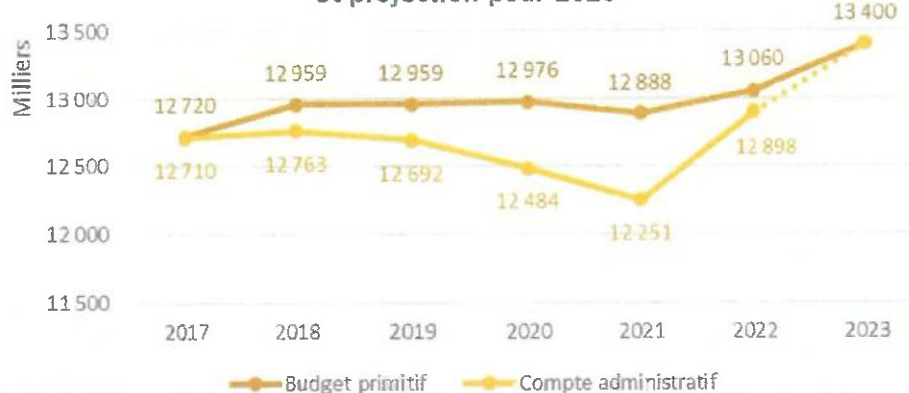
³⁰ Source : Les comptes des collectivités, Direction générale des Collectivités locales, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, disponible à l'adresse <https://www.impots.gouv.fr/> – Charges de personnel

³¹ Voir introduction et 1.1.

- Recherche des optimisations possibles en stricte application du cadre légal (cas de surcotisations, notamment) ;
- Rationalisation des dépenses, à travers :
 - o La poursuite des projets autour de la qualité de vie au travail, devant permettre la réduction de l'absentéisme ;
 - o La poursuite du travail de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, conformément aux lignes directrices de gestion adoptées par le conseil municipal en 2022.

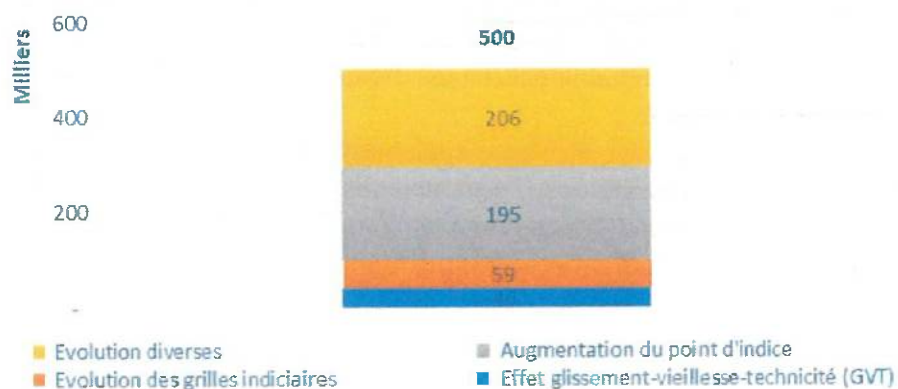
S'élevant à 12,9 M€ au CA 2022, les dépenses de personnel sont projetées en 2023 à 13,4 M€.

**Evolution de la masse salariale sur la période 2017-2022
et projection pour 2023**



L'augmentation projetée de 0,5 M€ par rapport au CA 2022 se répartit de la façon suivante :

**Evolution des charges de personnel en 2023 par rapport
aux dépenses réalisées en 2022**



Dans le détail :

- L'effet glissement-vieillesse-technicité (GVT)³² est estimé à 40 K€, intégrant 14 K€ pour les avancements de grade et 26 K€ pour les avancements d'échelon ;
- Le surcoût pour l'année 2023 des réévaluations des grilles indiciaires B et C de 2022 et la nouvelle revalorisation des catégories C en janvier 2023 représentent 59 K€ ;
- L'impact de l'évolution du point d'indice, comptabilisé sur six mois en 2022 et compensé partiellement par l'Etat pour cette seule année, est doublé en 2023, soit la première année pleine (390 K€, +195 K€/CA) ;
- Afin de se prémunir contre des décisions nationales aux conséquences onéreuses (augmentation du SMIC ou du point d'indice, refonte complémentaire des grilles indiciaires) et pour permettre d'éventuelles augmentations de régime indemnitaires en lien avec des évolutions de niveaux de responsabilité ou le recrutement d'agents en remplacement d'agents en arrêt maladie, il est prévu une enveloppe financière complémentaire estimée à 206 K€.

Les effectifs actuels de répartissent de la façon suivante :

Nombre d'agents	2019		2020		2021		2022		2023 (proj.)	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	232	57 %	225	59 %	222	59 %	227	60 %	232	61 %
Agents non titulaires permanents	44	11 %	51	13 %	70	18 %	70	18 %	65	18 %
Agents non titulaires (vacataires)	128	32 %	106	28 %	87	23 %	83	22 %	83	22 %
Effectif total	404	100 %	382	100 %	379	100 %	380	100 %	380	100 %

Ainsi, selon une projection d'effectifs constants, l'évolution de +500 K€/CA 2022 est, à près de 60 %, portée par des effets mécaniques (effet GVT et revalorisation des grilles indiciaires) ou extérieure (augmentation du point d'indice). Le complément constitue avant tout une précaution face aux éventuelles décisions nationales qui pourraient être prises.

Sur le plan de l'activité :

- En lien avec les élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre 2022, un nouveau règlement du comité social territorial (CST) de la ville et du CCAS va être acté. Un protocole commun précisant les droits et moyens octroyés aux organisations syndicales sera produit ;
- Un groupe de travail (club RH) sera également institué afin que les projets RH soient travaillés en transversalité avec l'ensemble des services. Il permettra de faire évoluer des documents majeurs (charte formation, formulaire d'entretien professionnel, lignes directrices de gestion...) ;

³² L'effet GVT correspond à la variation de la masse salariale, à effectif constant, en raison des phénomènes de glissement (augmentation des salaires due aux promotions individuelles), de vieillissement (augmentation des salaires due à l'ancienneté des salariés) et de technicité (augmentation des salaires due à la progression des qualifications techniques).

- En termes de qualité de vie au travail, un effort particulier sera mené sur la politique de prévention des risques professionnels. Par ailleurs, des réunions d'informations seront proposées aux agents concernant l'utilisation et les prestations de Plurélya³³ ;
- Également, la direction des ressources humaines (DRH) poursuivra son accompagnement auprès des agents pour tous problèmes liés à la maladie, à des difficultés professionnelles. Ce travail peut être accompli en partenariat avec le CCAS, le CDG et Plurélya ;
- Les permanences de la Mutuelle nationale territoriale (MNT) et de la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT) se poursuivront tout au long de l'année. Un point sur les visites médicales obligatoires dans les services concernés sera également réalisé.

Formations (chapitre 011 – Charges à caractère général) :

Les formations prévues s'élèvent en 2023 à 50 K€, répartis de la façon suivante :

Répartition	
Patrimoine, Aménagement et Services techniques	7 500 €
Parcours éducatif	18 600 K€
Police municipale	5 200 K€
Fonctions support (dont systèmes d'information – transversal)	18 700 K€
Total	50 000 K€

Dans une logique de prévention des risques professionnels, il est proposé en 2023 de prioriser les formations en lien avec la sécurité au travail, telles que les gestes et postures, les incendies ou la prévention et secours civique (niveau 1 – PSC1).

Les formations prévues au titre du parcours éducatif concernent essentiellement le service entretien des bâtiments avec des formations visant à limiter les accidents de travail. Des formations de professionnalisation pour la maison de la petite enfance avec comme thématiques les 1 000 premiers jours de l'enfant et l'accueil d'enfants porteurs de handicap sont également inscrites au budget.

La direction Enfance-jeunesse a priorisé des formations qualifiantes en animation volontaire, la période du Covid-19 ayant rendu difficile le recrutement d'animateurs qualifiés. Un stage BAFA devrait être mis en place pour la ville.

Les formations au titre du patrimoine, de l'aménagement et des services techniques sont centrées sur la mise à jour des certificats d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES). Le passage de CACES en lien avec certaines activités est priorisé comme le CACES grue pour permettre le transport de blocs béton. La sécurité au travail est également mise en avant par des formations aux gestes et postures, PSC1 ou habilitation électrique.

L'évolution des conditions d'exercice des policiers municipaux nécessitent des formations obligatoires (formation continue, formations liées à l'armement, etc.).

³³ Parallèlement à la subvention versée au comité des œuvres sociales (46 K€), la commune cotise auprès de l'organisme social Plurélya, permettant aux agents de bénéficier d'avantages sociaux en lien avec leurs loisirs, vacances, familles ou en cas de coups durs. Cette adhésion représente 81 K€ en 2023.

Les formations prévues au titre des fonctions supports sont pour l'essentiel dédiées aux systèmes d'information à l'échelle de la collectivité (utilisation des logiciels métier, en particulier).

D'autres formations de professionnalisation sont prévues au sein de la collectivité. Celles-ci seront dispensées par le Centre national de la fonction publique territoriale, par l'intermédiaire de la cotisation annuelle obligatoire de la commune.

Enfin, une formation interne sur la méthodologie de projet sera dispensée auprès des encadrants de la ville par la DRH et les responsables de pôle. En outre, il a été relevé des besoins de formation communs à l'ensemble des services (initiation et approfondissement des logiciels Word, Excel et Power Point, échange sur les pratiques managériales, par exemple). Des groupes de travail, à travers un dispositif de classes apprenantes, seront mis en place au sein de la collectivité pour optimiser, valoriser et partager les compétences des agents.

- **Prévention-handicap-santé**

S'élevant à 20,5 K€ en 2023, les dépenses au titre de la prévention, du handicap et de la santé intègrent :

- Prévention : 15,5 K€ (coordination des « assistants de prévention », actualisation des préconisations du document unique, renouvellement des pharmacies, achat d'équipements de prévention, création d'un livret d'information, achat de matériels pour le fonctionnement du plan communal de sauvegarde) ;
- Handicap-santé (5 K€) : 4,6 K€ (Téléthon, Forum « Des regards différents », plaquette d'information sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, aide à l'inclusion dans les associations sportives).

- **Police municipale**

Les dépenses portées par la police municipale s'élèvent en 2023 à 51 700 €. Elles intègrent les dépenses générales relatives à l'activité du service et, à compter de 2023, la maintenance de la vidéoprotection.

- **Systèmes d'information**

Les dépenses de systèmes d'informations (informatique et téléphonie), transversales à l'ensemble de la collectivité, s'élèvent en 2023 à 362 K€. Elles intègrent, d'une part, des dépenses récurrentes (frais d'abonnement, matériel de petit équipement pour les opérations réalisées en régie, etc.) et, d'autre part, des dépenses au titre des projets.

- **Elus**

Le budget 2023 intègre 645 K€ de dépenses au titre du fonctionnement de l'assemblée délibérante :

- Indemnités : 199 K€ ;
- Cotisations : 39 K€ ;
- Formation : 7 K€ ;
- Frais de mission : 400 €.

Comme pour les services municipaux, une formation sur la méthodologie de projet sera organisée en 2023 au profit des élus. Ainsi, élus et agents bénéficieront de notions communes sur cette méthodologie de travail, afin d'améliorer la mise en œuvre transversale des projets.

2.5.1.2. Recettes

La politique Fonctions supports et Assemblée délibérante intègre, au titre des ressources humaines, une recette de 100 K€ pour les remboursements sur rémunération du personnel suite notamment à des arrêts maladie (réajusté par rapport aux 78 K€ prévus BP 2022, selon la moyenne du réalisé de 113 K€ constatée sur la période 2018-2021).

2.5.2. Investissement

2.5.2.1. Dépenses

- **Administration générale**

Les dépenses d'investissement au titre de l'administration générale s'élèvent en 2023 à 30 K€, intégrant l'ensemble des dépenses diverses à la vie quotidienne de la collectivité (remplacement du mobilier, équipements spécifiques, etc.).

- **Ressources humaines**

Inscrit sur le budget des systèmes d'information, la DRH acquerra en 2023 un logiciel de temps de travail. Celui-ci permettra de gérer les congés et les jours d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) des agents. Les entretiens professionnels pourront également être dématérialisés, ce qui facilitera le traitement des besoins en formation, les demandes de mobilité, etc.

Un logiciel de projection et de gestion de la masse salariale est également susceptible d'être acquis. La direction des ressources humaines pourra ainsi projeter les incidences budgétaires au plus juste.

- **Police municipale**

Les dépenses portées par la police municipale s'élèvent en 2023 à 27 K€ (équipements dont armement et installation de radars pédagogiques).

- **Systèmes d'information**

Les dépenses de systèmes d'informations (informatique et téléphonie), transversales à l'ensemble de la collectivité, s'élèvent en 2023 à 127 K€. Elles intègrent en 2023 75 K€ dans le cadre du projet de modernisation de l'ensemble du réseau de la mairie.

2.5.2.2. Recettes

Aucune recette d'investissement n'est attendue en 2023 au titre de la politique Fonctions supports et Assemblée délibérante.

Conclusion

Dans la continuité des orientations budgétaires présentées le 3 mars, le budget primitif pour 2023 est à la croisée de deux chemins :

- D'une part, il s'inscrit une nouvelle fois dans un climat de grande incertitude à l'échelle internationale et nationale ;
- D'autre part, face à un niveau d'épargne historiquement faible, des mesures doivent impérativement être prises par la municipalité afin de restaurer la capacité de la ville à s'autofinancer, notamment par la maîtrise de ses charges de fonctionnement

En tâchant de concilier ces deux contraintes, l'exécutif entend néanmoins poursuivre et accélérer son programme d'action, tant au service des seclinois dans leur quotidien (enfance-jeunesse, action sociale, cadre de vie, culture, etc.) qu'au bénéfice du rayonnement de la ville (événements et manifestations, projet de salle de spectacle, etc.).

Le budget primitif 2023 a pour vocation d'apporter une meilleure lisibilité sur la situation financière de la commune et conséquemment d'identifier les capacités à réaliser nos projets (avec une visibilité pluriannuelle), le tout avec davantage de confiance. Ambitieux et sincère, ce budget pour 2023 se veut également transparent, tant sur la forme que sur le fond.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS– 2023**

ASSOCIATIONS - PROPOSITIONS 2023	
ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	
AADVAH	900,00
Aide aux Défavorisés Economiques	600,00
Amicale CNL locataires résidence du Parc	172,00
Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Seclin	851,00
Association générale des mutilés et veuves de guerre	362,00
Association Multimédia et Informatique en Nord (AMI)	100,00
Club Cœur et Santé	500,00
Comité de quartier de Burgault	900,00
Comité de Seclin du Souvenir Français	100,00
Cœur de femmes	618,00
Coup de Pouce	721,00
Club des Aînés de Seclin-Burgault	500,00
Fédération Colombophile Seclinoise	1186,00
Ibérica	500,00
Kiwanis Seclin Comtesses de Flandres	100,00
La Mamounette	75,00
Le Paradis	477,00
Les amis de Saint-Joseph de Burgault	500,00
Les Amis des Géants	900,00
Les amis du CMEM de Seclin	353,00
Les Enfants de Burgault	500,00
Les Ritoudis Coude à Coude	513,00
Les Tabacs d'Hier	253,00

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Liens Essentiels	500,00
Lorival	500,00
Sauvegarde Collégiale Saint-Piat	1246,00
Secours Catholique	1000,00
Secours Populaire Français	1400,00
Union Nationale des Combattants de Seclin	640,00
Vivre ensemble	846,00
U.C.A.S.S - Comité Expansion Commerce Local	9600,00
Union Musicale de Seclin	21600,00
Office de Tourisme de Seclin et environs	10000,00
Provision pour les demandes de subventions incomplètes à ce jour	4987,00
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	64 000,00
Provision pour les subventions à projets	10000,00
Subventions exceptionnelles	15 000,00
- Subvention au collège Jean Demailly pour le voyage de Mémoire à Apolda (8325€),	
- Subvention à la Fondation de Lille suite aux Séismes en Turquie et en Syrie (2000€),	
- Provision : 4675€	
TOTAL ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	89 000,00

Il est proposé au Conseil Municipal de voter un montant total pour les subventions « non sportives » de **89 000€ réparti comme suit** :

- 64 000 € pour le versement des subventions aux associations dont le dossier de demande de subvention est complet (liste ci-dessus) intégrant une provision de 4987€ pour les demandes de subvention incomplètes à ce jour,
- 10 000€ concernant les subventions à projets (votées au fil de l'eau),
- 15 000€ concernant les subventions exceptionnelles (incluant une provision de 4675€).

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Subvention de plus de 23 000€	
Football club de Seclin	34000,00
Subventions de moins de 23 000€	
Association Seclinoise de Pétanque	500,00
Association Sportive Javelot Seclin	700,00
Association Seclin Le Ping Pour Prétexte	8500,00
Athlétisme Club Seclinois	5000,00
Cyclo-Club de Seclin	1000,00
Dynamique Sport	1450,00
Ecole de danse et d'expression corporelle de Seclin	11921,00
Forme Santé Détente Seclin	3000,00
Judo Ju-Jitsu Club	2600,00
La Seclinoise Archerie	3500,00
La Seclinoise Volley-ball	1000,00
M.Y.C.S. Karaté club de Seclin	4200,00
Seclin Natation	6850,00
Seclin Plongée	2000,00
Seclin Basket Club	7000,00
Seclin Rando	500,00
Société Gymnastique Saint Piat	2300,00
Tennis Club La Seclinoise	1800,00
Provision	1179,00
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	99 000,00

Il est proposé au Conseil Municipal de voter un montant total pour les subventions aux associations sportives de **99 000€** réparti comme suit :

- **97 821€ pour les dossiers complets** (liste ci-dessus),
- **1179 € de provision pour les dossiers incomplets à ce jour.**

Le montant total des subventions présentées s'élève donc à **188 000,00€** (Cent quatre-vingt-huit mille euros).

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2023 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé » fonction 024 « Aides aux associations » (gestionnaire interne « Subventions aux associations »).

Les subventions supérieures à 23 000€ ou dont l'attribution est soumise à conditions d'octroi doivent faire l'objet d'une convention entre la commune et l'association concernée.

Il s'agit de la subvention de fonctionnement au profit du football club de Seclin, pour un montant de 34 000€. Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2023 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé » fonction 024 « Aides aux associations » (gestionnaire interne « Subventions aux associations sportives »).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

L'attribution de ces subventions.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Football club de Seclin.

Les élus du conseil municipal membres des associations ne peuvent participer ni au débat ni au vote. Il s'agit de (par ordre alphabétique) :

- Aide aux Défavorisés Economiques
VANDENKERCKHOVE Didier
- Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Seclin
GAUDEFROY Stéphanie, LEMAITRE Olivier
- Association Générale des Mutilés et veuves de guerre
MILLE Roger
- Banque alimentaire du Nord
VANDENKERCKHOVE Didier
- Comité de Seclin du Souvenir Français
BACLET Christian, LEGRAND Pierre, MILLE Roger
- Kiwanis Seclin Comtesses de Flandres
CARLIER Hervé, WEKSTEEN David
- Le paradis
BACLET Christian, HOGUET Dominique
- Lorival
PACINI Antoine
- Office du Tourisme Seclin et Environs
CADART François-Xavier, CARLIER Hervé, EL MESSAOUDI Amira, GAUDEFROY Stéphanie, GOULLIART Emmanuel, HUART Cécile, ROSENBERG—LIETARD Amandine, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, VANDENKERCKHOVE Didier
- Sauvegarde de la Collégiale Saint-Piat
CADART François-Xavier, MILLE Roger
- UCASS
MASSET Amandine, SPOTBEEN Michel
- Union Nationale des Anciens Combattants de Seclin
MILLE Roger
- Cyclo Club de Seclin
DECRAENE Pierre
- M.Y.C.S Karaté club de Seclin
FRERE Francine, SERRURIER Didier
- Office Municipal des Sports
DECRAENE Pierre
- Seclin Rando
VANDENKERCKHOVE Didier

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

ADOpte A L'UNANIMITE

A 31 VOIX POUR (M. SERRURIER Didier ayant quitté la salle au moment du vote et M. EL GHAZI Fouad Eddine lui ayant donné procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CABART

Maire de Seclin
Conseiller départemental délégué

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif régi par la loi du 6 janvier 1986, qui lui confère une autonomie financière et administrative. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, et participe à l'instruction des demandes d'aide sociale.

La subvention attribuée au centre communal d'action sociale est fixée en 2023 à 400 K€, soit un montant identique à celui versé en 2022. Etablissement public administratif, le CCAS, dont la présidence est assurée par le Maire, est une entité distincte de la ville dotée d'une autonomie administrative et financière et dont les affaires sont régies par le conseil d'administration. Il est composé, à Seclin :

- D'un budget principal permettant la mise en œuvre de l'action sociale générale (prévention, aide, etc.) ;
- De deux budgets annexes, dédiés respectivement à la résidence autonomie Daniel Sacleux (RADS) et au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Après analyse des comptes des trois entités, une subvention de 400 K€, étant donné le fonds de roulement dont bénéficie le CCAS, apparaît suffisante afin s'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre des priorités du conseil d'administration (notamment, augmentation du montant des chèques d'accompagnement suite à l'inflation, révision du barème des aides pour prendre en compte la revalorisation des aides légales et des retraites, revalorisation du minimum social garanti selon le montant du seuil de pauvreté, mise en place de mesures nécessaires pour répondre à la situation sociale des seclinois.).

Afin d'assurer son fonctionnement,

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'attribuer une subvention de 400 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2023.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2023 à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – CCAS » fonction 420 « Action sociale – Services communs » (gestionnaire interne « Interventions sociales »).

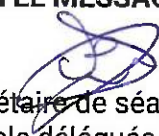
ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme

François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental délégué



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**TARIFS DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES**

Il est proposé d'indexer les tarifs des concessions dans les cimetières comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Concessions achat et renouvellement	Tarif actuel	Tarif proposé
50 ans	450 euros	482 euros
30 ans	300 euros	321 euros
15 ans 1 place	73 euros	78 euros
15 ans 2 places	128 euros	137 euros
Columbarium 1^{er} achat (avec plaque à graver)		
15 ans	235 euros	252 euros
30 ans	360 euros	386 euros
Renouvellement 15 ans	160 euros	171 euros
Renouvellement 30 ans	260 euros	278 euros
Achat Cavurnes avec plaque		
30 ans	610 euros	653 euros
50 ans	685 euros	734 euros
Renouvellement 30 ans	150 euros	161 euros
Renouvellement 50 ans	225 euros	241 euros
Terrains pour cavurnes pose libre		
Achat et renouvellement 30 ans	150 euros	161 euros
Achat et renouvellement 50 ans	225 euros	241 euros

Allée A, cimetière du centre-ville, 14 concessions pleine terre n° 89 à 102, non renouvelées par les familles ont permis l'installation de 14 sarcophages à ciel ouvert de 2 places. Le montant d'un sarcophage étant de 1260 euros.

Achat Concession 50 ans avec sarcophage*	1742 euros
Achat Concession 30 ans avec sarcophage*	1581 euros

*Nouveaux tarifs intégrant l'achat de la concession pour la période donnée (30 ans ou 50 ans), plus l'achat du sarcophage.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'appliquer cette nouvelle grille de tarification à compter du 01 juillet 2023

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

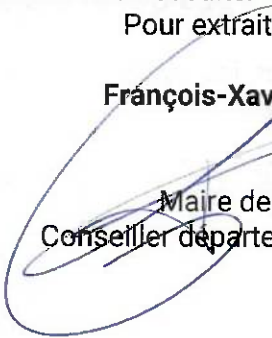
Pour extrait conforme

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADART


Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité émis par le CST réuni le 24 mars 2023.

Afin de permettre la nomination d'agents dans le cadre statutaire liés aux avancements de grade,

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

FILIERE	SUPPRESSION	CREATION
Administrative	2 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Culturelle	1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale	1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
Sociale	1 poste d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 poste d'agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles
Police	2 postes de gardien brigadier	2 postes de brigadier-chef principal
Sportive	1 poste d'éducateur des APS	1 poste d'éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe
Technique	6 postes d'adjoint technique 2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Medico sociale	1 poste de puer de classe normale 1 infirmière en soins généraux	1 poste de puer. hors classe 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale

ADOpte A L'UNANIMITE

A 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Maire de SECLIN

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Conseiller départemental



Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en Préfecture le :
 Et de la publication le :

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

**ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE
POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
AUX PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CHARGES DE DIRECTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
Vu le Décret 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;
Vu l'arrêté du 25 février 2002 ;
Vu l'arrêté du 12 mai 2014 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés.
Vu l'avis favorable à l'unanimité émis par le CST réuni le 24 mars 2023.

La possibilité d'attribuer des IFTS aux professeurs territoriaux chargés de direction repose sur le principe de parité et de l'équivalence avec les corps de l'Etat. Cette prime est attribuable dès lors que les professeurs ne sont pas affectés sur des fonctions d'enseignant mais qu'ils assurent la direction pédagogique et administrative d'un établissement d'enseignement artistique.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

Le versement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux professeurs d'enseignement artistique selon le cadre précité, dans la limite des crédits inscrits au budget. Les montants annuels de référence devront être adaptés en fonction de l'évolution des textes et du point d'indice.

ADOpte A L'UNANIMITE

A 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****SITUATIONS OUVRANT DROIT A LA GRATUITÉ
D'ACCÈS AUX REPRÉSENTATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville propose des spectacles à destination des différents publics dont les tarifs sont repris dans la délibération n°19 du 15 décembre 2021 modifiée par la délibération 18 du 31 mars 2023.

Pour compléter cette offre tarifaire, il est proposé de compléter la précédente délibération par la gratuité d'accès aux représentations organisées par la ville, pour les publics listés ci-dessous, sous conditions :

Entités concernées	Conditions d'accès
Artistes ou professionnels de la culture	Sur invitation mentionnée au contrat
Détenteurs du Pass Culture	Annuel et nominatif
Elèves du CMEM (dans les concerts ou spectacles musicaux), élèves des ateliers de théâtre (pour les pièces de théâtre et spectacles à dominante littéraire)	Dans la limite de 2 places / an
Monsieur le Maire et élus de la commission culture	Sur inscription au service culturel
Bénéficiaires d'un lot	Sur invitation dans la limite de 1 à 10 places / entité
Partenaires presse, média et télévision	Sur invitation
Personnalités morales et institutionnelles	Sur invitation
Spectacles gratuits	Libre d'accès dans la limite des places disponibles

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL D'AUTORISER

La gratuité des prestations organisées par la ville, au bénéfice des personnes citées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

A 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental de la Région



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****OPUS – ANNEE 2023**

OPUS, Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale, est un projet de démocratisation de la pratique orchestrale et de la formation musicale auprès des jeunes de 7 à 9 ans issus des Quartiers repris en Géographie Prioritaire du Contrat de Ville. Pendant 3 ans, 10 enfants issus du quartier de La Mouchonnière auront ainsi l'occasion d'être sensibilisés à la pratique musicale (pratique instrumentale, pratique vocale et expression corporelle) afin de développer leur potentiel artistique. La pratique collective et la transmission orale seront le point de départ de l'enseignement tout en intégrant la lecture de la musique dès la deuxième année du projet.

Le projet s'étale sur 3 ans. Chaque année est rythmée par 2 ateliers bi-hebdomadaires (1h30 chacun) hors temps scolaire, 4 rassemblements en grand orchestre et 1 restitution de fin d'année. Chaque enfant pourra ainsi profiter de plus de 100 heures de pratique collective en atelier par an, et de 20 heures de pratique en orchestre complet.

Les ateliers sont portés par un binôme d'intervenants artistiques et un « référent social » (dénomination du projet). Ce dernier jouera un rôle primordial dans le succès de ce projet permettant de créer un lien fort avec les familles participantes et garantissant un suivi régulier des enfants. Une collaboration étroite avec les structures de l'enseignement musical des villes partenaires sera mise en place dès la première année afin de favoriser l'intégration des enfants OPUS dans ces structures dès la 2^{ème} année du projet. L'objectif est l'intégration de 8 enfants sur 10 dans les établissements d'éducation musicale au bout des 3 ans du parcours.

Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale est dirigé par Lucie LEGUAY, une cheffe d'orchestre renommée originaire du Nord.

Ce projet s'inscrit à la programmation politique ville 2023 de la commune.

Pour participer à cette ambition, le budget prévisionnel de cet événement s'élève à 18000 € qui couvrent la durée du projet (2023 à 2025). Pour l'année 2023, les 6000€ sont inscrits dans le budget du service politique de la ville. La participation des collectivités partenaires et de l'Etat apparaît dans le tableau ci-après.

CHARGES - Budget prévisionnel annuel 2023	Charges
Salaires permanents	68 900,00 €
Coordinateur territorial (sur 12 mois)	35 000,00 €
Personnel administratif (sur 12 mois)	15 000,00 €
Référent pédagogique (sur 12 mois)	18 900,00 €
Salaires occasionnels	157 000,00 €
Salaires artistiques	147 000,00 €
Accompagnement social des enfants en situation handicap	10 000,00 €
1 personne par groupe pour 2 enfants / 4 groupes	
Charges de fonctionnement	21 600,00 €
Charges de communication	4 000,00 €
Missions déplacements	1 000,00 €
Location bureau 300 / mois	3 600,00 €
Transport des enfants	13 000,00 €
Parc instrumental	17 800,00 €
Achat instruments (39 900 € au total)	13 300,00 €
Instruments Maintenance	3 000,00 €
Frais généraux (achats fournitures...)	1 500,00 €
Frais artistiques	19 000,00 €
Production concerts	5 000,00 €
Arrangement	2 000,00 €
Regie	2 000,00 €
Bibliothèque	1 000,00 €
Enregistrements	1 000,00 €
Formation intervenants artistiques	3 000,00 €
Frais divers	5 000,00 €
TOTAL	284 300,00 €

RECETTES - Budget prévisionnel annuel	Recettes
Subvention Etat	74 000,00 €
Politique de la Ville	54 000,00 €
La CAF	20 000,00 €
Collectivités territoriales	94 000,00 €
MEL	40 000,00 €
Villes partenaires (9x 6000€)	54 000,00 €
Mécénat	76 300,00 €
Fondation Privé	10 000,00 €
Fondation Privé	14 300,00 €
Fondation Privé	25 000,00 €
Fondation Privé	27 000,00 €
Autre	40 000,00 €
Philharmonie de Paris	40 000,00 €
TOTAL	284 300,00 €

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

De valider la participation de la Ville à l'opération OPUS sur les 3 années du projet.

Annexé à la délibération :
Convention

ADOpte A L'UNANIMITE

A 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

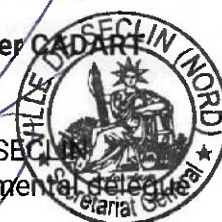
Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

CONVENTION OPUS

Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE

Association Loi 1901

Siège social : 30, place Mendès France – BP 70119 – 59027 LILLE CEDEX

N° SIRET : 306 853 839 00059 Code APE : 9001Z

Licence d'entrepreneur de spectacle : PLATESV-R-2020-010595

Représentée par François Bou, en qualité de Directeur général

Désignée ci-après par « L'Orchestre National de Lille », d'une première part,

ET

Monsieur François-Xavier CADART, agissant en qualité de Maire de la Ville de **Seclin**

89 rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN

S.I.R.E.T. n° 215 905 605 00014

Personnes à contacter : Pascal THIBAUX - CMEM 03.20.32.24.50

Désignée ci-après par « la Ville de Seclin » d'une deuxième part

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

L'Orchestre National de Lille contribue au développement de la vie et de la pratique musicale, ainsi qu'à la connaissance de la musique et de son patrimoine. Il œuvre, par une offre plurielle de manifestations musicales, à l'élargissement du public et à son renouvellement. Il concourt à l'information et à la formation musicale du public. Il prend l'initiative d'échanges nationaux et internationaux dans le domaine de la musique, ou y participe, et contribue au développement de la vie musicale à travers quatre grands pôles ; par l'organisation de concerts (production, coproduction etc, exploitation des salles, résidence d'ensembles musicaux), en suscitant la création d'œuvres musicales et en développant les activités culturelles et éducatives à l'attention du public afin de favoriser l'égal accès à toutes les formes de musiques. À ce titre, Il développe en particulier des actions pédagogiques qui visent à offrir un meilleur accès à la musique à des publics qui en sont éloignés.

Afin de poursuivre ses engagements de démocratisation culturelle et d'accès aux pratiques artistiques, la Métropole Européenne de Lille lance en 2023 le projet OPUS, Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale. Dans la continuité du projet Démon-MEL initié par la Philharmonie de Paris et porté sur la Métropole lilloise par l'Orchestre National de Lille et la Métropole Européenne de Lille, Opus est une

expérience éducative centrée sur la pratique musicale collective prenant comme modèle l'orchestre symphonique.

Appartenant au label Réseau Démon, il favorise l'accès à l'univers de la musique classique tant par le répertoire que par les instruments pratiqués. Les territoires d'intervention du projet sont choisis en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il vise l'accès à la musique par un public d'enfants âgés de 7 à 9 ans y résidant.

Fort de son expérience acquise avec l'Orchestre National de Lille durant la mise en œuvre du projet Démon-MEL de 2017 à 2022, OPUS s'appuie sur une collaboration entre les enseignants artistiques et les travailleurs sociaux essentielle à la réussite du projet. C'est un projet de territoire qui s'inspire de l'expérience riche et formatrice initiée par le projet Démon.

OPUS fait suite à la proposition de la Philharmonie de Paris de s'approprier le projet dans les territoires ayant profité de deux cycles Démon afin de créer un projet sur mesure pour le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

Il est pensé comme un projet « laboratoire » afin de tester de nouvelles méthodologies d'enseignement-apprentissage en lien avec des objectifs d'éducation et de formation musicale. Il repose sur 5 activités complémentaires :

- Initiation à la pratique instrumentale
- Pratique vocale et corporelle
- Développement de l'expression artistique
- Culture musicale et artistique
- Lecture et l'écriture du langage musical

Avec le soutien de la Métropole Européenne de Lille, l'Orchestre National de Lille est l'opérateur de ce projet pour son lancement de janvier à fin août 2023* en partenariat avec la Ville de Faches-Thumesnil, la Ville d'Hem, la Ville de Lille, la Ville de Roubaix, la Ville de Wattrelos, la Ville de Mons-en-Barœul, la Ville de Marcq-en-Barœul, la Ville de Seclin et la Ville de Villeneuve d'Ascq afin de constituer un orchestre de 90 enfants (répartis en 9 groupes de 10).

*Il est précisé qu'une structure associative ad hoc devrait être mise en place pour porter ce projet à partir du 1^{er} septembre 2023. Si celle-ci n'était pas opérationnelle, l'Orchestre National de Lille resterait, le temps de la mise en place l'opérateur de ce projet

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Seclin et l'Orchestre National de Lille collaborent à la mise en œuvre du projet, tel que précisé ci-après dans les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE

L'Orchestre National de Lille s'engage :

2.1. Ateliers réguliers et représentations publiques

- à mettre en place des ateliers hebdomadaires de mars à juin 2023 et des bihebdomadaires d'octobre 2023 au juin 2025* à Ronny Coutteure (Espace Communal de la Mouchonnière – av Jude Blanckaert). Ces ateliers pourront être complétés par des sessions de travail supplémentaires pendant les vacances scolaires, hors grandes vacances, à la décision de l'équipe coordination du projet OPUS.
- à recruter et salarier pour le projet, les intervenants artistiques nécessaires à la bonne réalisation des ateliers,
- à fournir le matériel pédagogique (pupitres, supports audio, partitions, ...) nécessaire au bon déroulement des ateliers,
- à organiser et mettre en place des répétitions et représentations publiques. Le calendrier détaillé des ateliers, répétitions et représentations sera adressé ultérieurement à la Ville,
- à organiser, en lien avec les structures sociales ou les villes, le déplacement des enfants et prendre en charge les frais de déplacements dans le cadre du projet.

2.2. Parc instrumental

- L'Orchestre National de Lille mettra à disposition de chaque enfant un instrument de la famille des cordes. A l'issue du projet, l'instrument sera offert à chaque enfant qui s'inscrit dans un établissement d'éducation musicale.
- L'Orchestre National de Lille prendra en charge les réparations des instruments dans la limite des conditions normales d'utilisation ainsi que l'entretien courant du matériel (cordes, anches notamment)

*sous réserve de la mise en place d'une structure ad hoc précitée au préambule, le cas échéant, un avenant serait formalisé entre l'Orchestre National de Lille et cette nouvelle structure lui transférant l'ensemble des obligations ici présentes

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage :

- à veiller à la cohérence du projet sur son territoire
- à s'assurer de la mise à disposition de locaux nécessaires au bon déroulement des ateliers dans les locaux Jeun'espace de la salle Ronny Coutteure

3.1. Participation financière

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle, sous réserve du vote du budget, selon le planning suivant :

- un versement de 6.000 € au premier trimestre 2023*
- un versement de 6.000 € au premier trimestre 2024*
- un versement de 6.000 € au premier trimestre 2025*

Le versement de la subvention est effectué sur le compte :

Etabli au nom de : ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE Domiciliation : CREDIT COOPERATIF – Agence Lille
Centre IBAN : FR76 4255 9100 0008 0153 1531 663

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

*sous réserve de la mise en place d'une structure ad hoc précitée au préambule, le cas échéant, un avenant serait formalisé entre l'Orchestre National de Lille et cette nouvelle structure lui transférant le bénéfice du versement des subventions au prorata temporis

3.2. Gestion du groupe participant

La Ville avec le concours du CMEM, s'engage :

- à faire participer un groupe de 10 enfants entre 7 et 9 ans aux ateliers de pratique instrumentale organisés par l'Orchestre National de Lille,
- à s'assurer de l'assiduité des enfants participants au projet, et à informer les coordinateurs territoriaux et pédagogiques en cas de problème pouvant porter préjudice à la bonne conduite de l'atelier et a fortiori du projet,
- à s'assurer de la participation du groupe aux rassemblements en orchestre (4 stages et 1 concert-restitution par an) et, en s'assurant de la bonne transmission des horaires, des lieux et des salles,
- à faciliter les conditions de travail des équipes de recherche, mandatée ultérieurement par L'Orchestre National de Lille, qui réaliseraient une évaluation du projet. Le choix des équipes de recherche sera notifié à la Ville par L'Orchestre National de Lille.

3.3. Implication de la Ville

La Ville avec le concours du CMEM, s'engage :

- à désigner au moins un référent projet et un référent-terrain pour suivre le groupe tout au long du projet. Le référent-terrain participera aux ateliers, aux réunions de préparation, de suivi et de bilan, aux activités culturelles, ainsi qu'aux répétitions et présentations publiques prévues au cours de l'année. Les enfants sont sous la surveillance, l'autorité et la garde du référent social avec le concours de la Ville,
- à informer et sensibiliser les enfants ainsi que leurs familles à l'engagement nécessaire au bon déroulement du projet,

- à faciliter les relations entre l'équipe projet et la Ville, particulièrement avec le coordinateur territorial et le référent pédagogique du projet

3.4. Parc instrumental.

La Ville avec le concours du CMEM, s'engage :

- à sensibiliser le groupe participant au projet, au sein qu'implique la possession d'un instrument de musique, en atelier et à leur domicile. Une fiche technique de prêt d'instrument sera établie et donnée à la Ville par l'équipe projet. Cette fiche devra lui être retournée, dûment complétée et signée par les parents de chaque enfant participant,
- à informer la personne en charge du parc instrumental au sein de l'équipe projet, en cas de détérioration ou de casse d'un instrument, ou pour toute autre demande concernant les instruments confiés à la Ville,

De façon générale, la Ville s'engage à respecter le cahier des charges qui se trouve en annexe de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'au 31 décembre 2025*.

Les parties peuvent convenir de mettre fin au contrat, d'un commun accord. Les modalités, notamment financières, de la réalisation sont arrêtées conjointement par les parties.

*sous réserve de la mise en place d'une structure ad hoc précitée au préambule, le cas échéant, un avenant serait formalisé entre l'Orchestre National de Lille, cette nouvelle structure et la Ville afin de convenir des modalités de transferts des obligations à la nouvelle structure

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Chaque partie s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour l'exécution du contrat.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution du contrat. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, celui-ci sera soumis à la compétence du tribunal compétent.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Lille, le

Pour l'Orchestre National de Lille

François Bou, Directeur général

Pour la Ville de Seclin

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

ACTUALISATION DES FRAIS D'INSCRIPTION AU CMEM

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

- Pour les Seclinois : d'indexer les frais d'inscription au CMEM et d'augmenter de 10€ la location d'instrument,
- Pour les extérieurs : d'augmenter les frais d'inscription au CMEM de 60€ pour le département musique, et de 10€ la location d'instrument.

L'actualisation des tarifs sera applicable à compter de la prochaine saison (septembre 2023).

SECLINOIS

TARIFS IMPOT	Tarif actuel		Tarif proposé	
	FM & INST	FM OU INST	FM & INST	FM OU INST
Bénéficiaire RSA	23,35	15,90	25,00	17,05
Non imposable	50,95	42,45	54,60	45,50
Tranche 1	82,80	75,35	88,70	80,70
Tranche 2	91,30	82,80	97,80	88,70
Tranche 3	110,40	101,90	118,25	109,10
Tranche 4	118,90	110,40	127,35	118,25
Etude d'un 2nd instrument	31,85		34,10	
Pratique collective seule	42,46		45,50	
Location d'instrument	40,33		53,20	
Ateliers artistiques	53,00		56,80	

EXTERIEURS

	Tarif actuel		Tarif proposé	
	FM & INST	FM OU INST	FM & INST	FM OU INST
Extérieurs	268,00	260,00	328,00	320,00
Etude d'un 2nd instrument	31,85		34,10	
Pratique collective seule	60,00		64,25	
Location d'instrument	40,33		53,20	
Ateliers artistiques	150,00		160,65	

SECLINOIS ET EXTERIEURS

Abattement à partir du 2^{ème} élève inscrit : - 7,00 €

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile,
VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.
Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI



Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme

François-Xavier CADART



Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

ACTUALISATION DES TARIFS SPECTACLES

Tarifs actuels appliqués au spectacle Culturel

TRANCHE	COUT DU SPECTACLE	TARIF REDUIT	TARIF NORMAL
1	0 € à 3000 €	5 €	6 €
2	3001 € à 6000 €	6 €	8 €
3	6001 € à 9000 €	8 €	12 €
4	9001 € à 12000 €	12 €	15 €
5	12001 € à 15000 €	15 €	18 €
6	15001 € à 18000 €	18 €	21 €
7	A partir de 18001 €	21 €	25 €

Il est proposé d'indexer les tarifs spectacles, comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2023.

Tarifs proposés après indexation :

TRANCHE	COUT DU SPECTACLE	TARIF REDUIT	TARIF NORMAL
1	0 € à 3000 €	5.35 €	6.45 €
2	3001 € à 6000 €	6.45 €	8.55 €
3	6001 € à 9000 €	8.55 €	12.85 €
4	9001 € à 12000 €	12.85 €	16.05 €
5	12001 € à 15000 €	16.05 €	19.30 €
6	15001 € à 18000 €	19.30 €	22.50 €
7	A partir de 18001 €	22.50 €	26.75 €

Tarifs réduits

Précédemment, le conseil municipal a adopté les tarifs réduits sur présentation d'un justificatif pour :

- Les demandeurs d'emploi
- Les personnes de moins de 18 ans ou de plus de 60 ans
- Les personnes à mobilité réduite
- Les étudiants
- Les groupes de plus de 10 personnes si l'achat est fait avant le spectacle
- A tous les adhérents des ateliers théâtre, arts plastiques et musique
- Aux titulaires de la carte « famille nombreuse »
- Tarif à 1€ pour les détenteurs de la carte jeune

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'appliquer la nouvelle tarification, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile,
VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

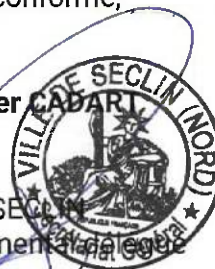


Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CABART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental délégué



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023****INDEXATION DES TARIFS DE LA
RESTAURATION MUNICIPALE**

Dans un esprit de simplification administrative et de compatibilité avec le logiciel de facturation, la proposition est arrondie par cinquième de centimes.

Dans le cadre de sa politique inclusive, il est proposé que les familles bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé accordée par la Caisse d'Allocations Familiales se voient appliquer la tarification de la 1^{ère} tranche de Quotient Familial sur l'ensemble des activités suivantes.

Il est proposé d'indexer les tarifs de la restauration municipale comme suit et ce à compter du 10 juillet 2023 :

a) La tarification adulte

LES REPAS ADULTES		
	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Personnel communal et assimilé	3,70 €	3,95 €
Enseignant	5,50 €	5,90 €
Stagiaire	3,80 €	4,05 €
Autres adultes	12,44 €	13,30 €



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

b) La tarification enfant et surveillance PAI

QF	LES REPAS ENFANTS		SURVEILLANCE PAI	
	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Tarifs actuels	Tarifs proposés
de 0 à 153 - Aeeh	0,48 €	0,50 €	0,30 €	0,30 €
De 154 à 369	1,26 €	1,35 €	0,57 €	0,60 €
de 370 à 499	1,38 €	1,50 €	0,57 €	0,60 €
de 500 à 534	1,38 €	1,50 €	0,57 €	0,60 €
de 535 à 700	2,32 €	2,50 €	0,92 €	1 €
de 701 à 800	2,64 €	2,85 €	1,14 €	1,20 €
de 801 à 1 000	2,74 €	2,95 €	1,24 €	1,35 €
de 1001 à 1200	2,97 €	3,20 €	1,24 €	1,35 €
+ de 1200 et enfants du personnel communal résidant hors de Seclin	3,17 €	3,40 €	1,24 €	1,35 €
Extérieurs	4,44 €	4,75 €	1,71 €	1,85 €

* Aeeh : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, les inscriptions à la restauration scolaire se font désormais, à l'année ou à la période scolaire. Un repas non consommé, s'il est réservé, est facturé et ne pourra être annulé de la facturation que sur présentation d'un justificatif recevable (santé, décès, impératifs professionnels, ...). Pour information et à titre exceptionnel, il est possible, pour les familles, via le portail, d'annuler ou de réserver un repas au plus tard une semaine avant.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'adopter ces tarifications et d'autoriser leur mise en place pour les activités à partir du 10 juillet 2023.

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Amira EL MESSAOUDI

François-Xavier GADART

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Maire de SECLIN
Conseiller départemental délégué

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

**INDEXATION DES TARIFS POUR
LES ACCUEILS PERISCOLAIRES**

L'accueil périscolaire a pour fonction d'accueillir les enfants scolarisés à compter de 7h jusqu'à l'horaire d'ouverture de l'établissement scolaire et de la fin des cours jusqu'à 19 h et ceci pour l'ensemble des écoles publiques maternelles et élémentaires.

Une problématique se pose pour les familles qui ont deux enfants à reprendre dans deux établissements différents aux mêmes horaires. Cette situation contraint la famille d'inscrire un des enfants en accueil périscolaire pour très peu de temps.

Dans ce cadre, il est proposé de facturer la présence d'un enfant sur le créneau 16h30 – 17h00 au tarif unique de 0.80 €. Sur ce créneau, un goûter sera proposé aux enfants.

Au-delà de 17h, le « tarif soir » s'appliquera selon le Quotient Familial.

Dans un esprit de simplification administrative et de compatibilité avec le logiciel de facturation, la proposition est arrondie par cinquième de centimes.

Dans le cadre de sa politique inclusive, il est proposé que les familles bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé accordée par la Caisse d'Allocations Familiales se voient appliquer la tarification de la 1^{ère} tranche de Quotient Familial sur l'ensemble des activités suivantes.

Il est proposé d'indexer les tarifs des accueils périscolaires comme suit, à compter du 10 juillet 2023.



QF	Tarifs actuels			Tarifs proposés		
	MATIN ET SOIR	MATIN	SOIR	MATIN ET SOIR	MATIN	SOIR
De 0 à 153 - Aeeh	3,01 €	1,02 €	2,03 €	3,20 €	1,10 €	2,15 €
De 154 à 369	3,42 €	1,22 €	2,54 €	3,65 €	1,30 €	2,70 €
De 370 à 499	3,53 €	1,52 €	2,69 €	3,80 €	1,65 €	2,90 €
De 500 à 534	3,53 €	1,52 €	2,69 €	3,80 €	1,65 €	2,90 €
De 535 à 700	4,04 €	1,52 €	3,01 €	4,35 €	1,65 €	3,20 €
De 701 à 800	4,56 €	1,87 €	3,01 €	4,90 €	2,00 €	3,20 €
De 801 à 1000	4,56 €	2,03 €	3,01 €	4,90 €	2,15 €	3,20 €
De 1001 à 1200	4,77 €	2,03 €	3,21 €	5,10 €	2,15 €	3,45 €
+ de 1200 et enfants du personnel communal résidant hors de Seclin	4,77 €	2,03 €	3,21 €	5,10 €	2,15 €	3,45 €
Extérieurs	8,49 €	3,73 €	5,28 €	9,10 €	4 €	5,65 €

* Aeeh : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'adopter ces tarifications et d'autoriser leur mise en place pour les activités à partir du 10 juillet 2023.

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI



Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADART



Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

**INDEXATION DES TARIFS POUR
LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Dans un esprit de simplification administrative et de compatibilité avec le logiciel de facturation, la proposition est arrondie par cinquième de centimes.

Dans le cadre de sa politique inclusive, il est proposé que les familles bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé accordée par la Caisse d'Allocations Familiales se voient appliquer la tarification de la 1ere tranche de Quotient Familial sur l'ensemble des activités suivantes.

a) Vacances scolaires, mercredis et samedis (hors vacances scolaires), accueils de loisirs jeunes.

Chaque année la Ville met en place des Accueils de Loisirs durant les différentes périodes de vacances ainsi que le mercredi et le samedi. Il convient d'actualiser ces tarifs.

- **Pour les Accueils de Loisirs extrascolaires** (en période de vacances scolaires pour les 3/11 ans et samedis pour les 6-11 ans), la facturation se fait par semaine indivisible et sur la base des inscriptions. Le tarif journalier est calculé sur la base d'une journée d'accueil et d'un repas. Toutefois, pour les enfants en situation de handicap, la commission d'inclusion pourrait proposer la fréquentation des Accueils de Loisirs en demi-journée avec ou sans repas. Les samedis, l'accueil s'effectue en demi-journée et sera facturé à la présence.

- **Pour les jeunes accueillis en Accueil de Loisirs Jeunes** (12/17 ans), en période de vacances scolaires, la facturation se fait par semaine indivisible et sur la base des inscriptions. Le tarif journalier est calculé sur la base d'une journée d'accueil et d'un repas. Ceci étant, il existe la possibilité de s'inscrire à la demi-journée ainsi la facturation se fait sur la base des présences effectives.

- **Pour les Accueils de Loisirs Jeunes** (12/17 ans) **des mercredis et samedis hors vacances scolaires**, le tarif est forfaitaire sous la forme de l'acquisition de la carte jeunes.

- **Pour les Accueils de Loisirs périscolaires** (Mercredis pour les 3/11 ans), la facturation se fait en fonction des inscriptions à la journée ou à la demi-journée. Le tarif journalier est calculé sur la base d'une journée d'accueil et d'un repas. La matinée se calcule sur la base d'une demi-journée et d'un repas alors que l'après-midi se calcule sur la base d'une demi-journée.

Il est à noter que :

- Conformément à la convention LEA, les extérieurs dont le Quotient Familial est compris dans les tranches de 0 à 700 se voient appliquer les tarifications seclinoises. Cependant, la participation aux garderies et aux repas est bien celle des Extérieurs.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

- Il est rappelé qu'une priorité aux inscriptions est donnée aux seclinois.

Il est proposé d'indexer les tarifs des Accueils de Loisirs extrascolaires comme suit et ce à compter du 10 juillet 2023.

LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES						
QF	Tarif à la 1/2 journée actuel	Tarif à la 1/2 journée proposé	Tarif journée actuel	Tarif journée proposé	Tarif 5 jours actuel	Tarif 5 jours proposé
de 0 à 153 - Aeelh	0,61 €	0,65 €	1,22 €	1,30 €	6,10 €	6,50 €
De 154 à 369	0,74 €	0,80 €	1,47 €	1,55 €	7,35 €	7,75 €
de 370 à 499	0,76 €	0,80 €	1,51 €	1,60 €	7,55 €	8,00 €
de 500 à 534	0,77 €	0,85 €	1,53 €	1,65 €	7,65 €	8,25 €
de 535 à 700	0,80 €	0,85 €	1,60 €	1,70 €	8 €	8,50 €
de 701 à 800	0,81 €	0,90 €	1,62 €	1,75 €	8,10 €	8,75 €
de 801 à 1 000	0,94 €	1,00 €	1,87 €	2,00 €	9,35 €	10,00 €
de 1 001 à 1 200	1,12 €	1,20 €	2,24 €	2,40 €	11,20 €	12,00 €
+ de 1200 et enfants du personnel communal résidant hors de Seclin	1,26 €	1,35 €	2,51 €	2,70 €	12,55 €	13,50 €
Extérieurs	5,79 €	6,20 €	11,58 €	12,40 €	57,90 €	62 €

* Aeelh : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

L'indexation s'applique sur la journée AL et, dans une démarche de simplification administrative et de compatibilité avec le logiciel de facturation, s'arrondit par cinquième de centimes. La tarification de la ½ journée correspond au prix de journée divisé par 2 dans la même logique la participation à la semaine se calcule sur la tarification journée multipliée par 5 (ou 4 lors d'un férié dans la semaine).

b) Proposition des tarifs accueils péri-AL (Garderies)

L'accueil péri-AL a pour fonction d'accueillir les enfants qui fréquentent les accueils de loisirs le matin à compter de 7h jusqu'à 8h45 (heure de début de l'accueil de loisirs) et de 17h30 à 19h.

GARDERIES AL (unité)		
QF	Tarif Péri-AL actuel	Tarif Péri-AL proposé
de 0 à 153 - Aeeh	1,04 €	1,10 €
De 154 à 369	1,25 €	1,35 €
de 370 à 499	1,55 €	1,65 €
de 500 à 534	1,55 €	1,65 €
de 535 à 700	1,55 €	1,65 €
de 701 à 800	1,87 €	2,00 €
de 801 à 1 000	2,07 €	2,20 €
de 1 001 à 1 200	2,07 €	2,20 €
+ de 1200 et enfants du personnel communal résidant hors de Seclin	2,07 €	2,20 €
Extérieurs	3,73 €	4 €

* Aeeh : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

c) Les mini-séjours (Période estivale)

Dans le cadre des accueils de loisirs de l'été, il est proposé des mini-séjours qui se déroulent du mardi matin au vendredi après-midi soit 3 nuitées. Le lundi est quant à lui réservé aux préparatifs du séjour.

Au total, 6 mini-séjours de 24 places à destination des enfants de 8 à 14 ans sont prévus durant les mois de juillet et août.

Il est proposé de reconduire le mode de calcul de l'année précédente à savoir :

1 semaine de mini-séjour = 5 journées d'accueil de loisirs + 8 repas + 8 garderies

Ce mode de calcul s'appuie sur les grilles tarifaires présentées sur la présente et établies en fonction du Quotient Familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'adopter ces tarifications et d'autoriser leur mise en place pour les activités à partir du 10 juillet 2023.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI



Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADART



Maire de Seclin

Conseiller départemental délégué

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**

**INDEXATION DES TARIFS POUR
LES SEJOURS DE VACANCES – ETE 2023**

La ville de Seclin propose des séjours de vacances aux jeunes seclinois pendant la période estivale. Il convient de définir la tarification de ces séjours et il est proposé d'indexer cette tarification. Au regard de la proposition 2023 et de la diversité des séjours, la participation des familles est calculée en fonction du coût réel du séjour.

Les enfants des agents municipaux résidant hors de la commune pourront bénéficier de ces séjours et leur participation financière sera calculée en fonction du quotient familial.

Dans le cadre de sa politique inclusive, il est proposé que les familles bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé accordée par la Caisse d'Allocations Familiales se voient appliquer la tarification de la 1ère tranche de Quotient Familial sur l'ensemble des activités suivantes.

En cas de désistement, il sera demandé :

- 20% du coût réel du séjour si le désistement a lieu au plus tard un mois avant le départ.
- 80 % du coût réel du séjour si le désistement a lieu moins d'un mois avant le départ.
- 100 % du coût réel du séjour si le désistement a lieu la veille ou le jour du départ.

Il est proposé la tarification suivante :

QF	Participation familles 2022	% de la PF	LES APPRENTIS FERMIERES	FAR WEST ENFANTS	ANDERNOS LES BAINS	LONDRES HARRY POTTER	COCKTAIL : OCEAN, GLISSE ET DETENTE	SUR LA VAGUE	VOSGES RIDER
	1 200 €		679 €	775 €	1 200 €	1 025 €	1 135 €	1 200 €	1 234 €
	15 Jours		8 jours	12 jours	15 jours	7 Jours	12 jours	15 jours	12 Jours
0 à 369 - Aeeh	120 €	10%	73 €	83 €	129 €	110 €	122 €	129 €	132 €
370 à 499	140 €	12%	87 €	100 €	154 €	132 €	146 €	154 €	159 €
500 à 700	150 €	13%	95 €	108 €	167 €	143 €	158 €	167 €	172 €
701 à 800	200 €	17%	124 €	141 €	218 €	187 €	207 €	218 €	225 €
801 à 900	250 €	21%	153 €	174 €	270 €	231 €	255 €	270 €	278 €
901 à 1000	300 €	25%	182 €	208 €	321 €	274 €	304 €	321 €	330 €
1001 à 1200	350 €	29%	211 €	241 €	373 €	318 €	353 €	373 €	383 €
1201 à 1300	400 €	33%	240 €	274 €	424 €	362 €	401 €	424 €	436 €
1301 à 1400	450 €	38%	276 €	315 €	488 €	417 €	462 €	488 €	502 €
1401 à 1600	500 €	42%	305 €	349 €	540 €	461 €	511 €	540 €	555 €
1601 à 1800	550 €	46%	335 €	382 €	591 €	505 €	559 €	591 €	608 €
1801 à 2000	600 €	50%	364 €	415 €	643 €	549 €	608 €	643 €	661 €
2001 à 2500	650 €	54%	393 €	448 €	694 €	593 €	656 €	694 €	714 €
plus de 2500	680 €	57%	415 €	473 €	733 €	626 €	693 €	733 €	753 €
Extérieurs	1 200 €	100%	679 €	775 €	1 200 €	1 025 €	1 135 €	1 200 €	1 234 €

* Aeeh : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

En cas de désistement dû à une force majeure indépendant de la volonté des familles (maladie, accident, ...), les demandes de remboursements seront étudiées par la commission parcours éducatif

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'adopter ces tarifications et d'autoriser leur mise en place pour les activités de cet été 2023.

Annexé à la délibération :

Présentation détaillée des séjours de vacances 2023

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Amira EL MESSAOUDI



Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART



Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

REPRISE DE CONCESSIONS PERPETUELLES ABANDONNEES

Au cimetière du centre, l'allée L regroupait des concessions concédées à perpétuité à titre gratuit par la municipalité, aux familles de victimes des guerres 14/18 – 39/45 – Algérie et Indochine reconnus Morts pour la France. Ces concessions sont des concessions privées dont l'entretien revient aux familles.

Un projet en lien avec l'association du Souvenir Français a été mis en place en 2009. Il s'agissait de reprendre les concessions et d'offrir une nouvelle sépulture identifiée « Mort pour la France ».

En 2010, 26 concessions ont pu faire l'objet d'une reprise pour abandon.

Il restait 12 concessions, qui n'ont pu, à l'époque, être reconnues à l'état d'abandon. Elles ont fait l'objet d'une nouvelle procédure d'abandon en novembre 2020, en présence d'un représentant de la mairie, d'un agent de police municipale assermenté.

Un procès-verbal reprenant les 12 concessions concernées a été établi en date du 28 septembre 2022, respectant les conditions et règles de publicité, soit un an de procédure au lieu de 3 ans, et 3 affichages obligatoires.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL D'AUTORISER

La reprise des concessions

Allée	Terrain	Personnes inhumées	Date du décès
L	35	PALAMEDE Roger	29/11/1947
L	36	VANDAMME Jean Louis	29/10/1956
L	63	DUTHILLEUL Louis	03/01/1916
L	69	OCQUEMANT Gustave	20/11/1915
L	70	DEDULLE Achille	25/09/1915
L	80	LONGUEPEE Julien	1917
L	84	VASTE Emile	20/09/1919
L	86	DHAINAUT Maximilien	13/09/1916
L	90	BAUDOUIC Jules	15/08/1918
L	91	BOUSSEMART Auguste	03/09/1916
L	91B	DUBROEUCQ Emile	11/06/1915
L	91C	GOSSART Emile	05/07/1918

ADOpte A L'UNANIMITE

A 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

SÉJOURS DE VACANCES

2023

Les destinations...



Où vais-je partir ?

- 1. Les petits fermiers - 6'12 ans
- 2. Far West Enfants - 6'11 ans
- 3. Bienvenue à Andemos Les Bains - 6'13 ans (6 ans scolarisés en CP)
- 4. Londres & Harry Potter - 12'14 ans
- 5. Cocktail Océan, glisse et détente - 12'14 ans / 15'17 ans
- 6. Sur la vague à Arès - 14'17 ans
- 7. Vosges Rider - 14'17 ans



1. Les petits fermiers - 6 * 11 ans - 5 à 7 places

Un 1er départ, une envie de nature, un village à hauteur d'enfants autour de la citoyenneté et de la nature

Organisme : Temps Jeunes



Un séjour 100 % nature avec des animaux, un potager, des bois et des prairies, et plein d'activités sur place. Ferme pédagogique : Lapins, poules, moutons n'attendent que toi !

Chaque jour tu pourras t'occuper d'eux, de leur « maison » et découvrir leur mode de vie.

- Visiter leur habitat

- Les nourrir

- Passer des instants privilégiés pour les caresser

Potager : dans le potager du centre tu cultiveras des salades, carottes et autres légumes que tu rapporteras à la ferme afin de nourrir tous tes nouveaux amis. Tu apprendras aussi à entretenir le potager tu découvriras comment poussent les fruits et légumes, sous terre sur plants, dans un buisson...

Poneys : initiation à l'équitation sur le centre. Nous t'apprendrons à t'occuper des poneys, les préparer et à les faire avancer dans un lieu sécurisé, la carrière.

Baignades dans la piscine du centre, jouer, se détendre et ce en toute sécurité car dans cette piscine tout le monde a pied.

Jeux de piste – veillées – animations

Venir au manoir du Vignet c'est passer des vacances dans un lieu magique où l'équipe te proposera des journées à thèmes, des grands jeux et des veillées tous les soirs. Tes animateurs te réservent encore bien d'autres surprises.

INFORMATIONS

Dimanche 6 août au samedi 12 août 2023 7 jours / 6 nuits à Saint-Nectaire (63)

En train jusqu'à Clermont puis car privé jusqu'au centre. Les animateurs voyagent avec les enfants durant tout le trajet.

HÉBERGEMENT

Dans la région des volcans d'Auvergne le manoir se situe à St Nectaire. Il dispose d'une piscine couverte et chauffée, d'une salle à manger avec cheminée, de nombreuses salles d'activités, et d'un parc de 18 hectares. Chambres de 4 à 8 lits. Les plus grands seront hébergés en roulotte. Les repas seront préparés par le cuisinier du centre.

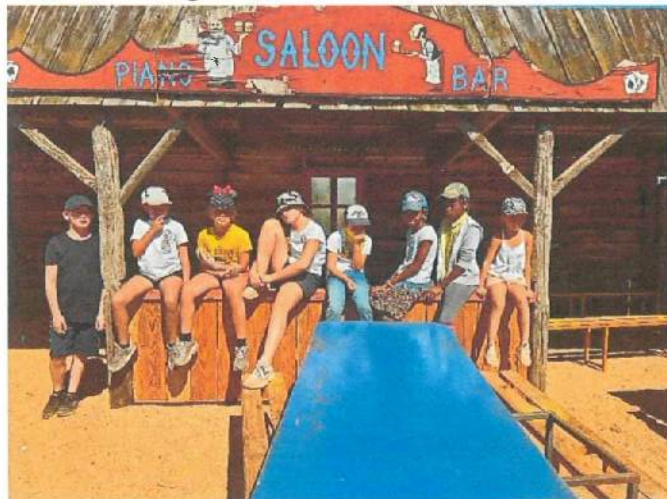
ENCADREMENT

Nombre de participants : 32 à 48 enfants 1 adulte pour 8 jeunes, dont 1 directeur BAFD et au moins 1 animateur titulaire du PSC1

2. Far West des Enfants - 6 * 11 ans – 6 à 8 places

Vivre l'aventure des légendes du Far West chez les indiens, les cowboys et les trappeurs ...hugh !

Organisme : Vacances Far West des Enfants



Le centre « Far West Enfants » est un centre UNIQUE en France, les installations permettent la découverte d'une grande variété de sports et d'activités tels que le canoë, le tir à l'arc, le poney et la voltige, le poney-ball, (football à dos de poney), les déguisements, les jeux de piste, les activités manuelles, les grands jeux et les veillées au coin du feu.

Voltige chez les Cowboys : découverte du Poney-ball, voltige, tous les jours dans un véritable corral situé au milieu de cow-boy-city avec le saloon, la prison-gruyère, le bureau du shérif, la back-office, Le poney-express, les diligences. Jeux équestres en poney, travail du bois, danse country. Veillées au feu de bois, élection du Maire et du shérif, grands jeux, etc...

Canoë chez les Trappeurs : découverte du canoë, tous les jours, recherche de pépites d'or, pêche, jeux d'eau ... (sur une toute petite rivière). Travail de la fourrure synthétique, construction de cabanes. Découverte de la nature, Canoë, travail du bois, pique-nique au bord de la rivière, reconnaissance des oiseaux, etc...

Poney chez les Indiens : découverte du poney, soins, pansage, balades, tous les jours. Découverte de l'activité tir à l'arc (arc soft juniors- ventouse) dans une véritable clairière Indienne avec ses 17 tepees, fabrication d'arc, de percussions, de totems, création de tuniques indiennes et bijoux 30 poneys sur place, maquillage sur poney, multi-activités manuelles, etc...

INFORMATIONS

Dimanche 6 août au jeudi 17 août 2023 12 jours / 11 nuits à Sarge-sur-Braye (41)

En train jusqu'à Clermont puis car privé jusqu'au centre. Les animateurs voyagent avec les enfants durant tout le trajet.

HÉBERGEMENT : 3 villages de toile étudiés pour assurer le confort et l'hygiène nécessaire à chaque enfant. Toutes les tentes sont montées sur des dalles bétonnées, équipées de matelas épais avec housses coton et couvertures. Pour la restauration, une cuisine professionnelle avec 2 chefs cuisiniers et 1 équipe technique. Une laverie fonctionne tous les jours pour assurer le lavage du linge des enfants. Les enfants seront en totale immersion dans la thématique du village.

ENCADREMENT : Nombre de participants : 24 enfants par village 1 adulte pour 7 jeunes, dont 1 directeur BAFD et au moins 1 animateur titulaire du PSC1

3. Bienvenue Andernos-les-Bains 6 * 13 ans – 35 places *« Hors des sentiers battus, embarquez pour l'aventure »*

Organisé par la Direction Enfance Jeunesse de Seclin



Le programme des vacances se co-construit avec les enfants. Ils auront la possibilité de choisir leurs activités par une palette proposée mais aussi exprimer leurs envies :

- Balade à la Dune du Pyla et la Test de Busch
- Canoé Kayak à Arès
- Petit tour de bateau sur le bassin d'Arcachon
- Visite d'un site ornithologique
- Découvrir les marchés nocturnes de l'artisanat de l'art
- Profiter des joies du sable et de la plage pour des jeux et baignades

INFORMATIONS

Avoir 6 ans et être scolarisé(e) en CP sur l'année scolaire 2022/2023

Jeu

Départ de Seclin en car jusqu'à Andernos-les-Bains.

HÉBERGEMENT

Situé à Andernos les Bains au cœur du Bassin d'Arcachon, le Centre de Mer (Éducation au Développement Durable) fait vivre aux enfants accueillis une rencontre concrète et directe avec ce territoire, identifié site Natura 2000 et Parc Naturel Marin (depuis juin 2014) pour la richesse et l'unicité de son patrimoine naturel, paysager et culturel.... Les enfants seront hébergés en centre de vacances.

NE PAS OUBLIER : test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques pour les activités nautiques.

ENCADREMENT

Nombre de participants : 35 enfants 1 adulte pour 6 jeunes, dont 1 directeur BAFD, 5 animateurs dont au moins 1 PSC1

4. Londres & Harry Potter - 12 * 14 ans – 6 à 8 places

Organisme : Temps Jeunes



VISITES ET DECOUVERTES Traverser le London Bridge, faire un selfie devant un bus à étage ou une cabine téléphonique rouge, assister à la relève de la garde devant le Palais de Buckingham et admirer la vue à 360° en haut du « Sky garden », autant d'expériences inédites que tu t'apprêtes à vivre ! Le British Museum, le Tate Modern, Big Ben... la ville regorge de musées et de monuments de renommée planétaire ! Choisis de visiter ceux qui te correspondent le plus. Profite d'une virée shopping dans les boutiques les plus tendances et insolites de la ville.

CITY GAME Découvre Londres et ses multiples facettes au travers de défis urbains dont les épreuves te mèneront au cœur des quartiers branchés de ton choix : de Picadilly Circus et Trafalgar Square à l'univers rock et décalé de Camden Town !

STUDIOS HARRY POTTER Embarque pour les coulisses des films d'Harry Potter, là où tout a commencé. Découvre l'envers du décor, tout ce que les caméras ne t'ont jamais montré. Warner Bros te révèle les détails incroyables des plateaux de tournage, les costumes, les accessoires et les personnages animés. Une plongée unique dans l'univers de la célèbre saga. Londres, véritable « melting pot » culturel, propose une cuisine internationale aux quatre coins de la ville. Les dîners seront pris dans des restaurants qui nous permettront de découvrir, entre autre, la cuisine chinoise, indienne et bien entendu le traditionnel fish and chips !

Sans oublier les grands jeux, veillées et soirées festives proposées par l'équipe d'animation. Les activités seront adaptées à tes envies et celles du groupe selon les possibilités sur place et les conditions météorologiques. L'ordre et la durée des étapes sont indicatifs et peuvent être modifiés.

INFORMATIONS

Mercredi 16 août au mardi 22 août 2023 7 jours / 6 nuits à Londres (Angleterre)

Formalités : Passeport en cours de validité.

Autorisation de sortie du territoire signée par les parents, avec photocopie de la
Carte d'identité du responsable légal
Carte européenne assurance maladie.

En train depuis Lille Europe

HÉBERGEMENT : Il se fera en auberge de jeunesse ou petit hôtel en chambres de 4 à 8 lits avec sanitaires à proximité. Les petits déjeuners seront pris dans l'auberge ou l'hôtel. Les repas, certains sous formes de « packed lunch » seront préparés par les jeunes avec l'aide de l'équipe d'animation ou pris dans des restaurants locaux.

ENCADREMENT : Nombre de participants : 24 à 32 jeunes ,1 adulte pour 8 jeunes, dont 1 directeur BAFD et au moins 1 animateur titulaire du PSC1

5. Cocktail, Océan, glisse et détente 12 * 14 ans - 15*17 ans

5 places

Organisme : ODCVL



Tu aimes les sports fun, la glisse en tous genres, l'océan Atlantique et les fous rires entre copains ? C'est certain, tu vas adorer ton séjour au Verdon et surtout le programme fun et fort en sensations que tu vas choisir !

Côté glisse:

2 séances de body board ou de surf au choix, 1 séance de stand-up paddle, 2 séances de catamaran encadrées. (Tous encadré par des animateurs diplômés)

Côté découverte:

Visite de la station balnéaire de Soulac sur mer : shopping, plage

Journée à Lacanau (haut lieu du surf de la côte Atlantique), visite de la ville et découverte du

Splash park : grand parc aquatique gonflable.

Côté détente:

Un budget vous sera alloué afin de vous mettre d'accord sur une activité au choix sur place.

Coopération, partage et prise de décision seront de mise ! Les baignades, les soirées sur la plage, les jeux collectifs et tournois sportifs (Foot, volley, ping-pong...)

Veillées endiablées au centre chaque soir. À la pointe de Grave, entre l'estuaire de la Gironde et l'Océan, situé à 800 m de la plage, notre centre privé a été spécialement conçu pour l'accueil de jeunes.

INFORMATIONS

Mardi 1er août au samedi 12 août 2023 12 jours / 11 nuits à Le Verdon sur Mer (33)

En train depuis la gare de Seclin

HÉBERGEMENT: LE VILLAGE DE TOILE TU VAS ADORER !

- La vie d'un centre de vacances
- Les tentes marabout où l'on dort dans un vrai lit
- Les terrains de sport, la salle des fêtes et son « bar »
- Le choix des plages à proximité, entre estuaire et océan.

Pour la restauration, 2 salles à manger dans la maison commune. Pendant la période estivale, les repas se font en extérieur sous les tonnelles.

NE PAS OUBLIER : Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques

ENCADREMENT

Nombre de participants : 40 jeunes ,1 adulte pour 8/10 jeunes, dont1 directeur BAFD et au moins 1 animateur titulaire du PSC1

6. Sur la vague - 14 * 17 ans – 14 places

Organisé par la Direction Enfance Jeunesse de Seclin



Activités prévues :

- Stage de Surf,- Balade à vélo au travers de la pinède,
- Baignades en mer/ lac et piscine,
- Parc aquatique,
- Visite de la ville de Bordeaux...

Puis découverte de sites naturels d'exception :- La dune du Pyla, la réserve naturelle des prés salés, le port ostréicole d'Arès...

INFORMATIONS

Jeudi 13 juillet au Jeudi 27 Juillet 2023 15 jours / 14 nuits à Arès (33)

Départ de Seclin en car

HÉBERGEMENT

Le camping 3*** « Les Goélands » nous accueille dans un cadre unique et préservé, au cœur d'une pinède de plus de 10 hectares. Situé entre Andernos Les bains et Lège Cap ferret, au bord du bassin d'Arcachon avec un accès direct à la plage. Les jeunes dormiront dans des tentes de 4 places.

NE PAS OUBLIER : Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques

ENCADREMENT

Nombre de participants : 14 jeunes, 1 adulte pour 5 jeunes, dont 1 directeur BPJEPS, 2 animateurs titulaires dont 1 avec le PSC1

7. Vosges Rider - 14*17 ans – 3 places

Organisme : ODCVL



« Vosges rider » c'est rouler sur les traces des champions de la famille Absalon. Vous découvrirez le 'ALL MOUNTAIN' à travers les Vosges, fantastique terrain de jeu pour rider.

Le All Mountain VTT (4 séances de 2 heures),
Mountain Board, mélange de snowboard et de planche à roulette (2 séances),
Le parapente (1 baptême),
Le trekking (2 jours) avec nuit sous la tente ou en refuge,
Le volley, foot, basket, ping-pong sur les terrains du centre La baignade au lac,
Une séance de VTT à assistance électrique,
Les veillées et les soirées dansantes, sans oublier le plaisir de construire ton aventure en participant à l'organisation des veillées, aux grands jeux collectifs...

INFORMATIONS

Mercredi 16 août au dimanche 27 août 2023 12 jours / 11 nuits au Pont du Metty (88)

En train depuis la gare de Seclin

HÉBERGEMENT

TU VAS ADORER :

- La qualité des infrastructures d'un centre en pleine nature • La grande maison qui permet à tous d'être à l'aise
- Le vrai chapiteau de cirque, le grand mur d'escalade ou le sentier pieds-nus
- La piscine intérieure et la vraie salle de cinéma.
- Restauration : 3 salles différentes.
- Chambres de 2 à 6 lits avec douche et lavabo.
- Espace détente, piscine intérieure chauffée, salle de cinéma, laverie et bibliothèque, babyfoot, flipper, fléchettes, jeux de société.

ENCADREMENT

Nombre de participants : 24 jeunes - 1 adulte pour 10 jeunes, dont 1 directeur BAFD et au moins 1 animateur titulaire du PSC1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**ACTUALISATION DES TARIFS SPORT - PISCINE**

Il est proposé d'indexer la tarification relative à la piscine, comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Code	ARTICLES (Tarif normal)	Tarif actuel	Tarif proposé	BENEFICIAIRES	COMMENTAIRE
A1	Une entrée baigneur	3.10	3.30	Tout Public	
A2	Une carte de 10 entrées	27.60	29.55	Tout Public	
A3	Une carte d'entrée annuelle	200.00	214.20	Tout Public	Année scolaire, sans nombre de séance limite
A4	Une séance animation	5.65	6.05	Public majeur	Concerne l'aquagym
A5	Une carte semestrielle d'animation	84.90	91.00	Tout Public	
A6	Une carte annuelle d'animation	169.80	181.85	Tout Public	
A7	Une entrée « événementiel »	8.00	8.60	Tout Public	Sur les événements festifs
Code	ARTICLES (Tarif réduit)	Tarif actuel	Tarif proposé	BENEFICIAIRES	COMMENTAIRE
B1	Une entrée baigneur (Tarif réduit)	2.35	2.50	Public et organismes divers Seclinois	Sur présentation de la carte de seclinois
B2	Une carte de 10 entrées (Tarif réduit)	20.70	22.15	Public seclinois	Sur présentation de la carte de seclinois
B3	Une carte d'entrée annuelle	150.00	160.65	Public seclinois	Année scolaire, sans nombre de séance limite. Sur présentation de la carte de seclinois
B4	Une séance animation (Tarif Réduit)	3.40	3.65	Public majeur seclinois	Sur présentation de la carte de seclinois Concerne l'aquagym
B5	Une carte semestrielle d'animation (Tarif réduit)	56.25	60.25	Public seclinois	Sur présentation de la carte de seclinois
B6	Une carte annuelle d'animation (Tarif réduit)	111.45	119.35	Public seclinois	Sur présentation de la carte de seclinois
B7	Une entrée « événementiel »	5.00	5.35	Public seclinois	Sur les événements festifs organisés
Code	ARTICLES (Scolaires)	Tarif actuel	TARIF proposé	BENEFICIAIRES	COMMENTAIRE
C1	Une entrée scolaire « établissements privés Seclinois » élèves non seclinois	1.40	1.50	Ecoles privées, collèges et lycées privés seclinois	Sous couvert d'une convention
C2	Une entrée scolaire « MEL »	2.35	2.50	Ecoles, collèges, lycées entrant dans la charte MEL	Sous couvert d'une convention
C3	Une entrée scolaire (établissements extérieurs à la MEL)	2.90	3.10	Ecoles, collèges, lycées divers (Hors MEL)	Sous couvert d'une convention
D1	Une entrée gratuite	0.00	0.00	Accueil Collectif de mineurs seclinois,	

				formation, associations et écoles publiques de Seclin, accompagnant de groupes ainsi que les accompagnants de personnes titulaires de la carte MDPH, projets de service.	
Code	ARTICLES (Comité d'entreprise)	Tarif actuel	Tarif proposé	BENEFICIAIRES	COMMENTAIRE
E1	Carte de 10 entrées comité d'entreprise	24.40	26.15	Comités d'entreprises	Article vendu directement au comité d'entreprise

Les anciennes cartes vendues restent valables

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'appliquer la nouvelle tarification, à compter du 1^{er} juillet 2023.

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental délégué



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**ACTUALISATION DES TARIFS SPORT – SALLE DE MUSCULATION**

Il est proposé d'indexer la tarification relative à la salle de musculation, comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Code	NOM DES ARTICLES	Tarif actuel	Tarif proposé	BENEFICIAIRES	COMMENTAIRE
G1	Une séance	5,65 €	6.05	Tout Public	
G2	Carte 10 séances	30.80 €	33.00	Tout Public	
H1	Une séance (Tarif réduit)	2.90 €	3.10	Public seclinois	<i>Sur présentation de la carte de seclinois</i>
H2	Carte 10 séances (Tarif réduit)	21.25 €	22.75	Public seclinois	<i>Sur présentation de la carte de seclinois</i>
I1	Entrée gratuite	0.00 €	0.00	Formation, associations et lycée public de Seclin	<i>Sous couvert d'une convention</i>
J1	Carte Séniors fitness (année)	23,35 €	25.00	Seclinois retraités	<i>Sur présentation de la carte de seclinois et justificatif de retraite</i>
K1	Carte de 10 entrées comités d'entreprises	26.55€	28.45	Comités d'entreprises	<i>Article vendu directement au comité d'entreprise</i>

Les anciennes cartes vendues restent valables.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'appliquer la nouvelle tarification, à compter du 1^{er} juillet 2023.

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADAR

Maire de SECLIN

Conseiller départemental de Seclin



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023**ACTUALISATION DES TARIFS SPORT**
SALLE DE SPORTS, TERRAINS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS

Il est proposé d'indexer la tarification relative à la salle de sports, terrains et équipements sportifs extérieurs, comme suit :

Cod e	NOM DES ARTICLES	Tarif actuel	Tarif proposé	BENEFICIAIRES	COMMENTAIRE
L1	Entrée Collège de SECLIN	12.00€ par heure	12.85€ par heure	Collège J. Demailly	Suivant convention liée avec la subvention du conseil départemental
M1	Location de salle de sport (à l'heure)	20.00€	21.40€	Organismes, groupes, comités d'entreprises Réservation ponctuelles	Suivant convention
M2	Terrain de football (à l'heure)	30.00€	32.15€	Organismes, groupes, comités d'entreprises Réservation ponctuelles	Suivant convention
M3	Equipelement sportif extérieur (à l'heure)	Pas de tarif	32.15€	Organismes, groupes, comités d'entreprises Réservation ponctuelles	Suivant convention
M4	Location de salle de sport (Saison sportive, un créneau de 1h30)	800.00€	856.80€	Organismes, groupes, comités d'entreprises. Saison sportive (sept/juin) hors vacances scolaires	Suivant convention
M5	Terrain de football (Saison sportive, un créneau de 1h30)	1500.00€	1606.50€	Organismes, groupes, comités d'entreprises. Saison sportive (sept/juin) hors vacances scolaires	Suivant convention
M6	Equipelement sportif extérieur (Saison sportive, un créneau de 1h30)	Pas de tarif	1606.50	Organismes, groupes, comités d'entreprises. Saison sportive (sept/juin) hors vacances scolaires	Suivant convention
N1	Location de salle de sport, terrain de football, équipement sportif extérieur	Gratuit	Gratuit	Accueil Collectif de mineurs seclinois, formation, projets de service, associations et écoles publiques de Seclin	Suivant convention

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DECIDER

D'appliquer la nouvelle tarification, à compter du 1^{er} juillet 2023.

ADOpte A LA MAJORITE

A 25 VOIX POUR.

ET 8 VOIX CONTRE : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la vie associative

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

